

BTS COMMUNICATION

ÉCONOMIE GÉNÉRALE

TOME 2

Jean-Yves Clavier

SOMMAIRE

Méthodologie : Présentation de l'épreuve et méthodologie de la note structurée et argumentée.

Thème 4 : le financement des activités économiques.

Chapitre 1 : Les modalités de financement des activités économiques.

Chapitre 2 : L'organisation et le rôle du marché financier.

Chapitre 3 : Les institutions financières et l'évolution du marché international.

Thème 5 : la politique économique dans un cadre européen.

Chapitre 4 : L'appréciation de la situation économique.

Chapitre 5 : La mise en œuvre des politiques économiques.

Thème 6 : la gouvernance de l'économie mondiale.

Chapitre 6 : La régulation du marché mondial des biens et services.

Chapitre 7 : La coopération internationale : une offre de biens publics mondiaux.

Présentation de l'épreuve et méthodologie de la note structurée et argumentée.

Les candidats des BTS tertiaires (MUC, NRC, AG, AM, CGO, CI, Communication, TPL) subissent une épreuve commune d'Économie-Droit d'une durée de 4 heures.

Le sujet se compose d'une partie économique et d'une partie juridique. Les deux parties sont indépendantes.

En Économie, il est demandé aux candidats d'élaborer une note structurée et argumentée, à partir des connaissances personnelles et d'un dossier composé d'annexes.

Les annexes se composent d'articles d'actualité, d'extrait d'ouvrages, de statistiques, ou encore de graphiques.

Le sujet indique que la note doit répondre à deux ou trois questions, qui formeront le plan de la note. Le plan est donc donné à travers les questions.

La note structurée et argumentée doit être concise (2 pages suffisent), et se compose d'une courte introduction, d'un développement structuré, et éventuellement d'une courte conclusion (facultative).

Travail à effectuer au brouillon **(1 heure environ)**.

1/ Lire le sujet et les questions.

2/ Repérer le(s) mot(s) clef(s) dans les questions et en déduire le sujet de la note.

3/ Pour chaque question, poser les points de cours ou de connaissances qui vous viennent à l'esprit.

4/ Analyser les documents un par un. Surligner les idées importantes en relation avec les questions. Le cas échéant, analyser les graphiques et en tirer les enseignements. Indiquez dans la marge, à côté de chaque élément, la partie concernée (Question 1, 2 ou 3).

Les annexes sont des extraits de documents divers. Elles n'ont pas été spécifiquement composées pour le sujet. Vous trouverez donc des éléments qui n'entrent pas dans le sujet, et qui doivent être éliminés (sous peine de hors sujet).

En analysant les annexes, des points de cours ou des connaissances personnelles peuvent vous revenir, il est important de les noter au fur et à mesure.

5/ Poser le plan avec les titres issus des questions. Enchaîner dans un ordre logique, sous forme de tirets (sans rédiger) vos connaissances personnelles et les éléments issus des annexes afin de former un tout cohérent.

6/ Construction de l'introduction.

Rédaction sur la copie d'examen (**45 minutes environ**)

Il est déconseillé de tout rédiger au brouillon, car vous manquerez de temps.

1/ Introduction.

Elle est courte (la moitié d'une page environ).

Elle se compose de 4 étapes. À chaque étape, il est conseillé d'aller à la ligne.

-1^{ère} étape : l'accroche.

L'accroche peut rappeler le contexte du sujet (historique ou actualité du sujet). Par exemple, si le sujet est le chômage, on peut parler du plein emploi (durant les Trente Glorieuses) et expliquer qu'aujourd'hui la situation est différente. Ou alors, on peut faire une accroche sur l'actualité (le taux de chômage actuellement).

-2^{ème} étape : les définitions.

Il s'agit de la définition du ou des mot(s) clef(s) que l'on retrouve dans les questions.

-3^{ème} étape : la problématique.

Il s'agit de poser la problématique qui relie les deux questions : elle permet de rappeler le lien logique entre les parties et donc le questionnement général de la note. Elle doit servir aussi à justifier le plan et la démarche utilisée. Contrairement aux habitudes prises au Lycée, plusieurs phrases sont nécessaires pour poser la problématique (il ne s'agit pas simplement de poser l'idée générale de la note). Les phrases sont affirmatives, mais on peut poser aussi une question. En revanche, la problématique ne doit pas enchaîner plusieurs questions à la suite (contrairement à ce qui peut se faire en Philosophie).

-4^{ème} étape : l'annonce du plan.

Annoncer clairement le plan à l'affirmative.

2/ Développement.

Le développement doit être assez synthétique, car il ne s'agit pas d'une dissertation. Il consiste à répondre aux questions de manière argumentative (et non pas descriptive).

Il comporte des titres apparents (I/, II/, éventuellement III/ s'il y a trois questions). Les titres reprennent les questions à l'affirmative.

Un titre n'est pas une phrase : il ne contient pas de verbe conjugué.

Le titre représente l'idée force du développement qu'il contient.

Il faut ensuite rédiger, et mettre en place vos arguments dans l'ordre prédéfini au brouillon.

Il est conseillé d'aller à la ligne à chaque étape de votre argumentation.

3/ Conclusion (facultative).

Parfois, la note nécessite une conclusion, pour ne pas terminer de manière trop abrupte.

Si vous faites une conclusion, elle doit être extrêmement courte (une ou deux phrases). Elle consiste à faire un bilan (positif / négatif), à donner une orientation, ou une ouverture sur un sujet connexe.

Il est conseillé de sauter une ligne entre l'introduction, le développement et la conclusion.

Enfin, il est absolument impératif de se relire pour corriger les fautes de Français (**5 minutes environ**).

En respectant le timing indiqué, il vous reste une marge de sécurité de **10 minutes**.

Thème 4 : le financement des activités économiques.

Chapitre 1.

Les modalités de financement des activités économiques.

Savoirs :

Identifier et comparer les divers modes de financement des activités économiques.

Analyser les différentes fonctions du marché financier.

Objectifs :

Comprendre la logique du financement, ses enjeux.

Identifier les différents modes de financement.

Pour se développer, les activités économiques ont besoin d'être financées car elles nécessitent des investissements.

1/ Les problématiques du financement.

L'entrepreneur, l'investisseur et le gestionnaire peuvent être bien sûr la même personne. On peut avoir à la fois les idées, l'argent pour les réaliser, et les compétences pour mettre en œuvre la production. Mais ce cas de figure est de plus en plus rare !

Pour se développer, les entreprises ont besoin d'investir, donc elles ont besoin de ressources.

Document 1 : l'importance du financement pour l'entreprise.

Source : lesechos.fr

Financement de l'innovation : comment séduire les investisseurs, par Dominique Scalia, le 30/09/2016 (extraits).

(...)

Sans financement, une entreprise peut difficilement gérer son quotidien et préparer son futur. Les questions d'investissements, de [besoins en fonds de roulement](#) ou de [fonds propres](#) montrent l'importance de cette question. Le financement de l'innovation fait partie des

principales problématiques aujourd'hui des jeunes entreprises qui cherchent à se développer et de grandes entreprises qui veulent étendre leur influence sur elles. (...)

Il s'agit bien de tout l'enjeu lorsqu'on décide dans quelle entreprise ou projet investir. Au-delà du seul produit, il y a le porteur du projet, sa passion, sa motivation et son envie. Un investissement c'est avant tout une rencontre entre des êtres et une séduction pour créer une relation qui soit durable, mais aussi profitable. Tout autant que sa manière de vendre son projet, il faut aussi apprécier sa capacité à le porter pendant tout le processus et à entrer dans un dialogue constructif avec ses investisseurs.

Au-delà de l'humain, la viabilité du projet est bien sûr essentielle et devra s'appuyer sur des analyses de marché, selon qu'il soit en croissance, en décollage ou en pleine maturité. Avoir une idée est très positif, elle n'en doit pas moins être mise à l'épreuve du consommateur et de son potentiel marché. Les investisseurs sont également attentifs aujourd'hui à ce que les produits répondent à un besoin et ne créent pas leur propre besoin avec un effet de surconsommation. Des exceptions existent et existeront toujours, mais il s'agit là d'une vraie préoccupation.

Réussir à séduire des investisseurs sur ces différents critères peut permettre de débloquer du financement, denrée qui se raréfie particulièrement en France. De nombreux processus ont été mis en place pour soutenir l'innovation et encourager la création de jeunes pousses, toutefois l'étape la plus délicate est d'accélérer son développement pour sortir de ce statut de jeune pousse.

C'est à cette étape cruciale que les fonds disponibles sont les plus rares. On constate que de nombreuses entreprises échouent à ce stade, car elles sont sur des secteurs très capitalistiques générant d'importantes rentes. Tout l'enjeu est donc de pouvoir libérer les énergies pour développer des concepts créateurs d'emploi et générateurs de renouveau dans une économie qui hésite entre l'Ancien Monde et le nouveau.

Le document 1 montre bien que **l'investissement est nécessaire pour innover**. Il s'agit de répondre à un besoin, mais aussi de se distinguer des concurrents : l'innovation et donc l'investissement sont nécessaires pour générer du profit.

Le document insiste sur la rencontre entre l'entrepreneur et l'investisseur. La relation est plus humaine qu'il n'y paraît. Un investisseur doit être en **confiance** et pouvoir évaluer le risque. L'entrepreneur doit convaincre. Il faut un « dialogue constructif ». Au final, c'est bien un **intérêt commun** que les relie.

Le document met aussi le doigt sur la problématique de la recherche des ressources. Certains projets réclament des investissements plus lourds que d'autres. L'entrepreneur doit **bien évaluer les besoins de financement** du projet pour réussir. C'est une des grandes raisons de l'échec des entreprises. De l'autre côté, il doit y avoir **suffisamment d'investisseurs** et

suffisamment de ressources disponibles, ce qui n'est pas toujours le cas. C'est alors aux institutions financières et aux marchés financiers de faciliter ces échanges.

2/ Les différentes modalités de financement.

Le financement de l'activité économique peut être interne à l'entreprise ou externe à l'entreprise.

Document 2 : Start-up africaines : cette si épineuse question du financement

Source : afrique.lepoint.fr

Les start-up font rêver. De plus en plus de jeunes diplômés se disent prêts à enfile le costume d'entrepreneur. En Afrique, les jeunes ont les mêmes rêves. Et des opportunités à saisir. L'outil numérique permet de répondre à des besoins spécifiques sur le continent et de trouver des solutions adaptées. « Cela offre la possibilité à de jeunes entrepreneurs et entrepreneuses d'avoir un projet professionnel et ne peut que servir l'emploi pour le continent », se réjouit Valérie-Noëlle Kodjo Diop, responsable innovation à la Société générale, lors du rendez-vous Inspir'Talks sur la fintech africaine qui s'est tenu au siège du Patronat français fin 21 juin. (...)

Financements

Les chiffres sont grisants. En 2017, 124 start-up africaines dans le secteur des [nouvelles technologies](#) ont levé 560 millions de dollars en capital, détaille Tidjane Deme associé du fonds de capital-risque Partech Africa. Soit, une hausse de 53 % par rapport à 2016, et un montant multiplié par 14 depuis 2012. Le nombre d'entreprises bénéficiaires est passé de 74 à 124 sur la même période. (...)

Le moment critique

Le plus difficile reste le démarrage. Pour qu'une start-up puisse éclore, il faut bien passer de l'étape de l'idée à celui de la concrétisation et de la validation par le marché. « Là où l'argent manque dans le marché, c'est entre zéro et 350 000 euros », reconnaît Valérie-Noëlle Kodjo Diop. Ce cap est difficile à passer. Après avoir demandé de l'argent à son entourage, quelles sont les solutions ? « Les options de financement alternatives telles que le crowdfunding, les business angels et les fonds de capital-risque et de capital-amorçage restent encore limitées et ne concernent que très peu de projets », avance Christine Ha chef de projet à l'AFD, dans la revue de Proparco. De fait, l'accès aux financements reste une difficulté majeure : 87 % des porteurs de projets en Afrique jugent cet accès très difficile. « L'offre de capital-investissement en Afrique se positionne en effet principalement sur le capital-développement, ciblant majoritairement des PME établies », poursuit-elle.

« Il est important d'identifier le bon véhicule de financement, notamment par rapport au stade de développement. Clairement, frapper à la porte d'une banque n'est pas une solution. Elle ne dispose pas d'outils adaptés. Au démarrage, la demande auprès d'un fonds d'investissement est souvent peu fructueuse. Ces derniers financent peu de projets uniquement “sur papier”. Ils interviennent souvent lorsque le projet est déjà lancé, que l'entreprise existe », détaille Omar Cissé, PDG d'Intouch. Mais Valérie-Noëlle Kodjo Diop reste confiante : « Un projet qui a du sens trouvera toujours de l'argent. »

Le document 2 rappelle à quel point le démarrage d'une nouvelle activité est difficile. En effet, lorsqu'une entreprise existe déjà, et qu'elle a ses propres ressources, elle peut investir sur ses fonds propres.

L'entreprise vend des biens ou des services, ce qui constitue son **chiffre d'affaires** (montant des ventes). Les produits de ces ventes lui permettent de payer toutes ses charges (locaux, matériels, salaires, charges sociales, approvisionnement en matières premières, en marchandises, impôts...). Une fois payées toutes ces charges, il peut rester un **bénéfice** plus ou moins important.

Ces bénéfices peuvent être distribués aux propriétaires du capital (actionnaires par exemple). Une partie peut aussi être mise en réserve en prévision d'une dépense future. Mais, pour ce qui nous occupe, **ces bénéfices peuvent aussi être réinvestis dans l'activité** pour réaliser des investissements : acquisition de locaux, de matériels, de véhicules et le développement des activités en général comme la conquête d'un nouveau marché, la conception d'un nouveau produit...

Ces investissements sont réalisés à partir des fonds propres de l'entreprise. C'est donc une **ressource interne** qu'on appelle **autofinancement**.

Mais que se passe-t-il lorsque ces ressources ne suffisent pas, ou, comme dans le document, lorsqu'on crée une nouvelle entreprise et que les apports des associés ne suffisent pas à financer l'activité ? Le seul moyen est de recourir à un **financement externe** à l'entreprise.

Le document évoque quelques modes de financements externes qui ont de plus en plus de succès comme :

-Le **crowdfunding** ou financement participatif : il s'agit littéralement de faire appel à la foule (crowd) pour financer (fonder) une activité, une entreprise. Il faut donc faire appel au plus grand nombre, à tous les volontaires prêts à placer de l'argent. Le crowdfunding ne se limite pas aux prêts, il y a aussi des dons (mécénat) qui se font par ce biais (c'est le cas de plus en plus d'associations caritatives) ou des parrainages (sponsoring).

-Le **business angel** : c'est l'investisseur providentiel, un « ange des affaires ». Souvent, il s'agit d'hommes ou de femmes d'affaires, ayant réussi, et qui soutiennent financièrement des

projets personnellement ou par le biais de leur « fondation », ou d'associations de business angels.

-Les **fonds de capital-risque** ou de **capital-amorçage** : il s'agit de sociétés d'investissement qui acceptent de financer des projets qui n'ont pas pu être financés de manière plus classique (les emprunts bancaires par exemple). Elles acceptent de financer les projets parce qu'elles estiment qu'à terme la rentabilité peut être intéressante, même si elle est aléatoire. Ces sociétés financent de nombreux projets pour diluer les risques, les gains devant être supérieurs aux pertes pour qu'elles continuent de fonctionner.

Au-delà de ces solutions externes particulières, il y a deux voies principales de financement externe.

Document 3 : Alticap lève 4 M€ pour financer sa croissance externe et ses activités cloud

Source : channelnews.fr

Deux ans après une première levée de fonds de 500.000 euros auprès de Normandie Capital Investissement, l'intégrateur de logiciels de gestion normand vient de lever 4 millions d'euros supplémentaires, moitié en fonds propres via l'entrée de BNP Paribas Développement et Normandie Participations au capital, et moitié en emprunt bancaire via la BPI, BNP Paribas et le CIC. Objectif affiché de ce deuxième tour de table : financer la croissance. Le groupe ambitionne en effet de doubler de taille en quatre ans pour atteindre les 30 M€ de chiffre d'affaires en 2021. *« Sur notre marché, qui est arrivé à maturité, nous sommes confrontés à une problématique de taille critique, expose Eric Le Goff, président d'Alticap. Pour être perçu par les éditeurs comme un acteur significatif, nous devons atteindre rapidement cette taille critique ».*

La moitié des 4 M€ levés sera affectée à la croissance externe. Présent dans le grand Ouest (avec des agences à Caen, Nantes, Bordeaux, Le Havre, Rouen, Rennes, Laval et Angers), le groupe cherche désormais à se déployer dans d'autres régions, notamment en région parisienne, dans l'agglomération lyonnaise, voire dans l'Est. Alticap s'intéresse ainsi à des sociétés exerçant le même métier, notamment des partenaires Sage ou Cegid, implantées dans ces régions.

L'autre moitié des fonds est destinée à financer ses activités SaaS, hébergement et infogérance. Des activités qui enregistrent de fortes croissances mais sur lesquelles Alticap doit gérer les problématiques bien connues de besoin en fonds de roulement, les coûts des projets étant étalés sur la durée des contrats (trois à cinq ans).

Lancée en 2012 pour héberger les applications Sage des clients sur des serveurs distants, l'activité hébergement et infogérance pèse actuellement 8% du chiffre d'affaires et progresse de 15% par an. Démarée en 2013 pour relayer les offres SaaS de SAP, puis de Cegid et Exact,

l'activité SaaS a progressé de 50% sur les douze derniers mois et pèse 7% du chiffre d'affaires. Si on ajoute l'activité télécoms (vente de liens Internet, installation de PABX) qui pèse 6% du chiffre d'affaires, les activités Cloud et hébergement dépassent déjà 20% des revenus. Eric Le Goff, directeur associé du groupe, estime que leur part pourrait atteindre 35% à 40% du chiffre d'affaires dès 2020.

Le document 3 montre qu'Alticap a diversifié ses modalités de financement pour financer sa croissance externe, c'est-à-dire pour racheter d'autres entreprises afin d'étendre son activité.

Le premier financement évoqué est le recours à un fonds d'investissement. Ces fonds d'investissement sont des intermédiaires financiers qui collectent l'épargne des ménages pour faire travailler cet argent en procédant à des investissements. Il s'agit bien d'un **financement externe indirect** ou « intermédié » car un organisme financier joue le rôle d'intermédiaire entre les épargnants et les entreprises en demande de financement.

Le second financement est dit **financement en fonds propres**, qui est une forme de financement interne. L'astuce utilisée ici est l'entrée d'un nouvel associé (la BNP) dans l'entreprise, **associé qui apporte de l'argent** en échange des parts sociales. Effectivement, lorsqu'on ne peut pas financer soi-même son entreprise, on part à la recherche d'un associé. C'est donc un financement interne.

Le troisième financement évoqué est l'emprunt bancaire. Il s'agit d'un **financement externe** car la banque n'entre pas dans le capital de l'entreprise : il s'agit d'un prêt donc l'entreprise garde son indépendance juridique. C'est aussi un financement **indirect** ou intermédié car la banque est bien un intermédiaire financier entre des prêteurs et des emprunteurs.

Enfin, il reste le **financement externe direct**. Il s'agit, entre autres, d'actions ou d'obligations émises par les entreprises sur **les marchés financiers**. Pour les actions, elles sont introduites puis échangées en Bourse (marché boursier). Pour les obligations, c'est le marché obligataire. Il y a d'autres actifs financiers à court terme qui sont échangés sur le marché monétaire (comme les célèbres « bons du Trésor » émis par le Trésor Public pour financer l'État).

Les **actions** sont des titres de propriété émis par les sociétés qui représentent une fraction de leur capital social. Par exemple, si une société a besoin de 2 millions d'€, elle va émettre 100 000 actions à 20€. Les investisseurs vont acheter ces actions et devenir actionnaires, c'est-à-dire propriétaires d'un (petit) morceau de l'entreprise, et ils auront droit à des **dividendes** (droit aux bénéfices) en proportion du nombre de parts qu'ils détiennent. Ils pourront aussi revendre leurs actions et faire une plus-value (si tout se passe bien...).

Les **obligations** sont des titres qui représentent la fraction d'un emprunt. Si une entreprise souhaite emprunter 1 000 000 d'€, elle va émettre 100 000 obligations à 10€. Les investisseurs, en achetant ces obligations, prêtent la somme correspondante. S'ils achètent 10

obligations, ils prêtent 100€ ($10 \times 10 = 100$). Ils seront rémunérés par des **intérêts**, comme n'importe quel prêteur. Leurs obligations prouvent qu'ils ont prêté l'argent.

Synthèse.

Les différentes modalités de financement.

Lexique.

Autofinancement : financement des activités d'une entreprise à partir de ses fonds propres (bénéfices).

Apport des associés : somme d'argent versée par les associés (ou actionnaires) en échange de parts sociales (ou actions) : les associés sont ainsi propriétaires de l'entreprise.

Augmentation de capital : les associés peuvent décider d'augmenter leurs apports ou de prendre de nouveaux associés, ou d'émettre des actions (pour les sociétés par actions).

Emprunt bancaire : contrat de prêt entre un organisme financier (banque) et une entreprise.

Action : titre qui représente une fraction du capital social d'une société par actions. L'action est une part sociale. On parle alors d'actionnaire plutôt que d'associé. Les actions ne sont pas forcément cotées en Bourse (ex : les actions d'une Société par Actions Simplifiée ne sont pas cotées).

Obligation : titre représentant la fraction d'un emprunt contracté par une entreprise.

Crowdfunding : solution de financement qui consiste à faire appel à un maximum de donateurs ou de prêteurs pour financer un projet. Il existe des plateformes de crowdfunding dédiées.

Intermédiaires financiers : organismes financiers qui mettent en relation les offreurs et les demandeurs de capitaux : banques, SICAV (Sociétés d'Investissement à Capital Variable), FCP (Fonds Communs de Placement), assureurs...

QCM.

Plusieurs réponses possibles.

1/ Parmi ces financements, lesquels sont interne :

- Le crowdfunding
- L'autofinancement
- Les actions
- Les emprunts bancaires
- Les augmentations de capital
- La prise d'associés
- Les obligations

2/ Parmi ces financements, lesquels sont externes et directs :

- Le crowdfunding
- L'autofinancement
- Les actions
- Les emprunts bancaires
- Les augmentations de capital
- La prise d'associés
- Les obligations

3/ Les business angels sont :

- Des investisseurs
- Des banques
- Des financements externes
- Des financements internes
- Des financements directs
- Des financements indirects

4/ Les actions sont :

- Des fractions d'un emprunt
- Des fractions du capital d'une société
- Des titres de propriété
- Cotées en Bourse
- Des parts sociales
- Du financement direct
- Du financement indirect

5/ Les obligations sont :

- Des fractions d'un emprunt
- Des fractions du capital d'une société
- Des titres de propriété
- Cotées en Bourse
- Des parts sociales
- Du financement direct
- Du financement indirect

6/ Les intermédiaires financiers sont nécessaires pour parler de financement externe indirect :

- Vrai
- Faux

7/ Qui sont des intermédiaires financiers ?

- La Bourse
- Une banque
- La fondation d'un business angel

Les OPCVM : Organismes de Placement Collectif de Valeurs Mobilières comme les SICAV et les FCP

Une plateforme de crowdfunding

8/ Un fonds de capital-amorçage :

Finance des activités risquées

Finance les débuts d'une activité

9/ Quand un associé entre dans le capital d'une société, c'est :

Une prise d'associé

Une augmentation de capital

10/ Un emprunt et un prêt sont synonymes :

Vrai

Faux

Chapitre 2.

L'organisation et le rôle du marché financier.

Savoirs :

Identifier et comparer les divers modes de financement des activités économiques.

Analyser les différentes fonctions du marché financier.

Objectifs :

Connaître l'organisation et le fonctionnement des marchés financiers.

Comprendre le rôle des marchés financiers.

Le marché des capitaux met en relation des offreurs de capitaux et des demandeurs de capitaux. Les offreurs de capitaux sont les épargnants, les investisseurs et les demandeurs sont les entreprises qui ont besoin de financement.

1/ L'organisation du marché financier.

Les marchés de capitaux comportent en réalité plusieurs marchés que nous avons évoqués précédemment.

Le marché à long terme concerne les actions et les obligations : c'est le **marché financier**.

Le marché à court terme concerne les titres de créance négociables à court ou moyen terme comme les billets de trésorerie, les bons du Trésor, les prêts interbancaires ou interentreprises (inférieurs à 1 voire 2 ans) : c'est le **marché monétaire**.

Ce qui nous occupe ici est le marché financier. Celui-ci est également subdivisé.

Document 1 : Bourse: Le marché est peu liquide et cher (rapport sur la stabilité financière)

Source : leboursier.ma

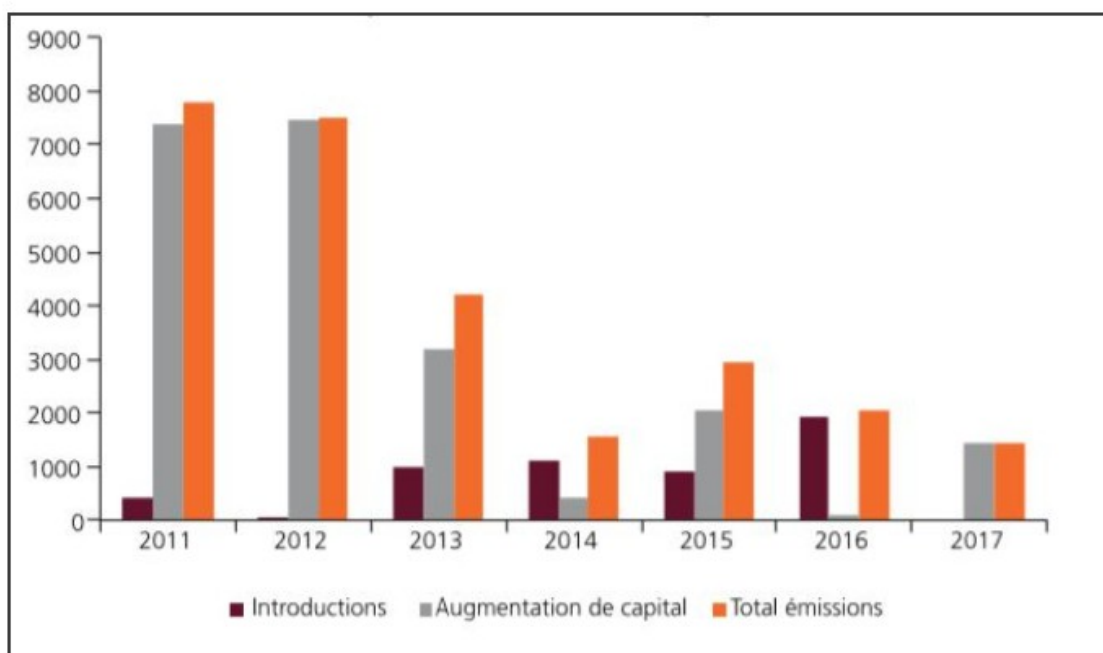
Bank Al-Maghrib (BAM), l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) et l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS) viennent de publier le rapport sur la stabilité financière au titre de l'exercice 2017.

Ce rapport dresse, entre autres, la situation du marché des capitaux. Celle-ci s'avère stable dans sa globalité, malgré le recul du volume des levées de capitaux en 2017, la faible liquidité du marché casablancaiset sa cherté par rapport à d'autres places.

Dans le détail, les levées de capitaux sur le marché boursier sont de plus en plus faibles.

Evolution des émissions sur le marché boursier (En MDH)

Evolution des émissions sur le marché boursier (En MDH)



Le marché primaire a été peu actif avec un volume de levées de capitaux de 1,4 milliard de DH, sous forme d'augmentations de capital, contre 2 milliards en 2016 et 7,8 milliards en 2011.

En face, le marché secondaire reste marqué par un déficit de liquidité en raison essentiellement d'un faible flottant, malgré l'augmentation de 31% des titres traités en bourse qui sont passés de 217 millions en 2016 à 284 millions de titres échangés en 2017.

Le document 1 nous montre une évolution de la Bourse du Maroc. Sur tous les marchés financiers, on distingue le marché primaire et le marché secondaire.

Le **marché primaire** représente les nouvelles actions ou les nouvelles obligations qui sont émises : ce sont des **actions et obligations qui entrent pour la première fois sur le marché**. Ce marché est très important pour les sociétés qui veulent être financées. Il ne faut pas manquer son entrée, en quelque sorte. Il est donc très important de bien évaluer ses besoins, et d'émettre des actions ou obligations à un prix suffisamment attractif pour que l'opération réussisse. Si le prix de l'action est fixé trop haut, les investisseurs ne les achèteront pas, et la levée de fonds sera un échec. De même, si les actions sont fixées à un prix trop élevé, que les investisseurs les achètent, et qu'ils se rendent compte qu'elles étaient trop élevées, ils risquent de faire une moins-value à la revente.

Ensuite, les actions ou les obligations peuvent être cédées à n'importe quel investisseur : c'est le **marché secondaire**. On pourrait assimiler ceci à un marché de l'occasion. À ce stade, on pourrait croire que les entreprises qui ont reçu les financements n'en tiennent pas compte. De fait, les cours des actions peuvent évoluer de façon « déconnectée » de la valeur réelle de l'entreprise. Pourtant, l'évolution du cours de l'action reste un indicateur très surveillé.

En premier lieu, les investisseurs, qui cherchent à faire une plus-value ou tout simplement à protéger leur investissement, suivent de très près l'évolution des cours. Mais les sociétés aussi. En effet, le nombre d'actions en circulation multiplié par leur valeur unitaire nous donne la **capitalisation boursière** de la société. Cette capitalisation boursière va refléter l'image plus ou moins solide de la société, l'image de son état de santé financière en quelque sorte.

2/ Le marché financier et son rôle économique.

Le premier rôle du marché financier est de faciliter la recherche de capitaux par les entreprises qui y ont accès (sociétés anonymes cotées en bourse, sociétés en commandites par actions) et de faciliter les placements des investisseurs.

Document 2 : Opera Limited fixe le prix de son appel public à l'épargne initial

Opera Limited (la « Société »), pionnière en fourniture de navigateurs Web innovants, et plus récemment, d'Opera News, une plateforme de découverte de contenu à intelligence artificielle, a annoncé aujourd'hui le prix de son appel public à l'épargne initial (IPO) de 9 600 000 American Depositary Shares (ADS), représentant chacune deux des actions ordinaires de la société, au prix de 12,00 USD par ADS au public. Les ADS devraient commencer à être négociées sur le NASDAQ Global Select Market sous le symbole « OPRA » le vendredi 27 juillet 2018.

La clôture de l'offre est prévue pour le 31 juillet 2018, sous réserve de l'exécution des conditions de clôture d'usage. En parallèle à l'IPO, la société complètera également un

placement privé de 60 millions USD de ses actions à certains investisseurs privés. En outre, Opera Limited a accordé aux placeurs une option de 30 jours pour l'achat de jusqu'à 1 440 000 ADS supplémentaires. China International Capital Corporation Hong Kong Securities Limited et Citigroup Global Markets Inc. agissent en qualité de co-syndicataires pour l'appel public à l'épargne proposé. Carnegie AS agit en qualité de co-manager pour l'appel public à l'épargne proposé. Une déclaration d'enregistrement sur Formulaire F-1 concernant cet appel public à l'épargne a été déposée auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) le 30 juin 2018 (...)

À propos d'Opera

Depuis sa création en 1996, la société Opera fait figure de pionnière dans la définition de l'avenir de l'Internet. En fournissant des navigateurs Web plus rapides et plus innovants, ainsi qu'Opera News, la plateforme de découverte de contenu à intelligence artificielle, Opera comptait plus de 320 millions d'utilisateurs actifs par mois au premier trimestre 2018. Opera a son siège à Oslo, en Norvège.

Le document 2 évoque un « appel public à l'épargne ». Cette ancienne appellation désigne aujourd'hui une **Offre au Public de Titres Financiers (OPTF)**. Les sociétés cotées peuvent accéder au marché financier et faire des « appels publics à l'épargne », c'est-à-dire **émettre des titres** : actions ou obligations.

Ce procédé, qui concerne peu d'entreprises (ce sont des grandes entreprises), est très pratique pour les deux parties : les sociétés qui demandent des capitaux et les investisseurs qui offrent des capitaux. Pour les sociétés, l'offre au public de titres financiers permet de **lever des sommes importantes rapidement**. Ce qui attire les investisseurs, c'est la **perspective de gains plus élevés que l'épargne traditionnelle**, même si, évidemment, l'acquisition d'actions ou d'obligations est risquée puisque l'investisseur peut perdre sa mise de départ, ce qu'on appelle le **risque de perte du capital**.

Ces actions ou obligations peuvent être revendues n'importe quand, à n'importe quel investisseur.

Document 3 : Le nouveau patron de Ferrari fait chuter le cours de l'action.

Source : franceracing.fr

Le nouveau Directeur Général de Ferrari, [Louis Carey Camilleri](#) a qualifié d'ambitieux les objectifs fixés par Sergio Marchionne. Cela a suffi à faire chuter l'action de 8% ce mercredi.

Les investisseurs et actionnaires ont du faire face au décès de Sergio Marchionne qui le voyaient rester en poste jusqu'en 2021. La disparition le 25 juillet de l'homme d'affaires a quelque peu déstabilisé la stratégie qu'il avait mis en place. Sergio Marchionne est l'homme qui a redressé Ferrari en triplant sa valeur depuis son arrivée en 2015.

Ferrari vacille ?

« Les objectifs (à 2022) sont ambitieux, mais nous ferons tout pour les atteindre » a déclaré Louis Carey Camilleri. Voilà la seule phrase qui a réussi à faire dévisser l'action de 8.35 % à la Bourse de Milan à 104,3 euros l'action. A New York c'est également un repli de 7,48 % pour une valeur de l'action à 122,70 dollars. Mais Louis Carey Camilleri répète que lui et Sergio Marchionne avaient les mêmes ambitions pour Ferrari.

Ce plan, Sergio Marchionne l'avait déjà présenté en septembre dernier, il prévoyait de doubler les cadences de production. Pour ce faire, ils ont recruté du personnel pour que les chaînes d'assemblage [puissent sortir 9 000 véhicules par an](#). A terme l'objectif fixé est d'atteindre d'ici 2022 un bénéfice net de 2 milliards d'euros.

La publication des résultats du dernier trimestre est encourageant, le bénéfice a bondi de 18,1 % à 160 millions d'euros. Le chiffre d'affaires a légèrement diminué à 906 millions d'euros alors qu'on attendait 932. Au total le Cheval Cabré aura livré 2 463 véhicules et les carnets de commandes sont encore pleins.

L'autre rôle du marché financier est de **valoriser les titres** après l'offre au public de titres financiers. Une fois fixée la valeur d'entrée d'une action par exemple, son cours évolue, à la hausse... ou à la baisse.

Ici, pour Ferrari, le cours de l'action chute de 8%, ce qui signifie que l'action a perdu 8% de sa valeur. Le marché financier réagit au moindre événement et comporte des anticipations qui nous paraissent saugrenues. En réalité, les investisseurs, qui ont pris un risque, ont peur de perdre leur mise de départ. L'action est moins demandée. Ceux qui pensaient revendre leurs actions à un certain prix ne trouvent pas preneur. Le prix (le cours) de l'action baisse jusqu'à ce que sa valeur représente un risque calculé, c'est-à-dire raisonnable pour les acquéreurs potentiels de cette action. C'est embêtant car ceux qui ont acheté les actions avant la baisse perdraient de l'argent s'ils les revendaient.

Bien évidemment, le rôle du marché financier est **d'aider à valoriser les titres**. Les bourses ont intérêt à ce que les actions **prennent de la valeur**. C'est, en réalité, l'intérêt de tout le monde : la société conserve une image solide, ce qui facilite les futurs appels publics à l'épargne et éloigne le risque d'OPA, et les investisseurs empochent des dividendes et réalisent une plus-value lors de la revente.

Document 4 : Le français Elis tente une OPA hostile en Grande-Bretagne.

Source : lemonde.fr

Le champion de la blanchisserie veut acheter Berendsen pour 2,4 milliards d'euros.

Qu'importe le Brexit. Elis, le roi français de la blanchisserie, est plus décidé que jamais à s'étendre au Royaume-Uni pour y [laver](#) et [repasser](#) le linge. Même s'il faut [passer](#) pour cela par une offre publique d'achat (OPA) hostile ! Après des semaines de pourparlers infructueux restés confidentiels, le groupe hexagonal a décidé, jeudi 18 mai, de [forcer](#) le destin en dévoilant un projet d'offre « non sollicitée » sur son rival britannique Berendsen. Il valorise la société cotée à Londres à 2,05 milliards de livres, soit 2,4 milliards d'euros. Le conseil de Berendsen a immédiatement rejeté cette proposition, qui, selon lui, « *sous-évalue très significativement* » le groupe.

Les dirigeants d'Elis, eux, voient dans ce mariage entre blanchisseurs l'occasion de presque [doubler](#) de taille et de [dominer](#) le marché. Elis, qui a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 1,7 milliard d'euros en 2016, afficherait, après la fusion, un volume d'activité de quelque 3 milliards d'euros. Le nouvel ensemble compterait plus de 440 sites et serait présent dans 28 pays.

L'histoire commence à l'automne 2016. Obligé de moderniser son parc vieillissant de machines à laver, Berendsen doit réviser à la baisse ses prévisions de bénéfices. Son action plonge à la City. Second « profit warning » en mars 2017, seconde chute en Bourse. Pour Elis, son grand rival français, l'occasion est trop belle. Berendsen devient une cible à sa portée.

Forte pression

Décidé à « créer un leader paneuropéen de la location et de l'entretien d'articles textiles et d'hygiène », le groupe français entame alors des manœuvres d'approche. Le 28 avril, il soumet à Berendsen une première proposition d'achat confidentielle. Elle valorise chaque action Berendsen à 11 livres, soit 31 % de plus que le cours de la société à cette date. Malgré cette prime, le conseil rejette l'offre le 12 mai et refuse d'engager des discussions.

Dès le 16 mai, le groupe français présente une offre améliorée de 7 %. Nouvel échec. En moins de vingt-quatre heures, le conseil d'administration de Berendsen rejette cette seconde offre. Elis choisit alors de passer en force et de [rendre](#) publique sa proposition d'OPA, afin que les actionnaires de Berendsen puissent [avoir](#) leur mot à [dire](#).

Une **OPA** est une **Offre Publique d'Achat**. Elle consiste, pour une société ou un groupe de sociétés, à **proposer aux actionnaires d'une autre société un rachat de leurs actions**. Si les actionnaires revendent massivement parce qu'ils estiment que l'offre est intéressante, la

société ou le groupe acquéreur entre au capital de la société ciblée par l'OPA et en prend le contrôle. C'est la **contrepartie de l'offre au public de titres financiers**.

Dans le document 4, il s'agit d'une **OPA hostile** : la société ciblée a refusé les offres « amicales » car elle estime que sa valeur est supérieure à ce qui est proposé. L'acquéreur potentiel (Elis) essaye donc de « passer en force ».

Toutes les OPA ne sont pas hostiles, et de nombreuses variantes sont possibles. Certaines OPA ont lieu à la demande des sociétés qui vont être rachetées ; ce sont des **OPA consenties** ou amicales. Ensuite, il peut s'agir d'un rachat en vue de retirer définitivement les titres de la Bourse (OPR : Offre Publique de Retrait), ou d'échange de titres comme le cas de LVMH lorsqu'il a lancé l'OPA sur Dior : il a été proposé aux détenteurs d'actions Christian Dior soit une contrepartie en argent, soit un échange contre des actions Hermès. On parle alors d'**Offre Publique d'Échange (OPE)**.

Synthèse.

Le marché des capitaux.

Lexique.

Marché financier : lieu où se rencontrent les investisseurs et les sociétés et sur lequel sont cotés certains titres (actions et obligations).

Marché primaire : marché sur lequel sont introduites (pour la première fois, donc) les actions et les obligations.

Marché secondaire : marché sur lequel s'échangent les actions et les obligations introduites sur le marché financier.

OPTF (Offre au Public de Titres Financiers) : avis par lequel une société émet des actions ou des obligations sur les marchés financiers. On parle aussi d'appel public à l'épargne.

Cours d'une action : évolution de la valeur (du prix) d'une action.

OPA : Offre Publique d'Achat : avis par lequel une société propose aux détenteurs d'actions d'une société de racheter leurs actions.

OPE : Offre Publique d'Échange : avis par lequel une société propose aux détenteurs d'actions d'une société de les échanger contre ses propres titres.

QCM.

Plusieurs réponses possibles.

1/ Les actions s'introduisent et s'échangent :

- Sur le marché monétaire
- Sur le marché des capitaux
- Sur le marché financier

2/ Le marché obligataire :

- Concerne les actions
- Concerne les obligations
- Appartient au marché des capitaux
- Appartient au marché monétaire
- Appartient au marché financier

3/ Les obligations s'échangent :

- Sur le marché monétaire
- Sur le marché des capitaux
- Sur le marché financier
- Sur le marché primaire
- Sur le marché secondaire

4/ Les actions sont introduites en Bourse, donc :

- Sur le marché monétaire
- Sur le marché des capitaux
- Sur le marché financier

Plus exactement sur le marché primaire

Plus exactement sur le marché secondaire

5/ Une offre au public de titres financiers :

Est une émission d'actions ou d'obligations

Est un rachat de société par une autre société

Est une proposition faite aux actionnaires de racheter leurs actions qu'ils détiennent sur une société

Est toujours hostile

Peut être amicale

6/ Une OPA est :

Est une émission d'actions ou d'obligations

Est une proposition faite aux actionnaires de racheter leurs actions qu'ils détiennent sur une société

Est une proposition faite aux actionnaires d'échanger leurs actions qu'ils détiennent sur une société

Est toujours hostile

Peut être amicale

7/ Une OPE est :

Est une émission d'actions ou d'obligations

Est une proposition faite aux actionnaires de racheter leurs actions qu'ils détiennent sur une société

Est une proposition faite aux actionnaires d'échanger leurs actions qu'ils détiennent sur une société

Est toujours hostile

Peut être amicale

8/ Une OPA consentie veut dire :

- Que la société ciblée est consentante pour que ces titres soient rachetés
- Que les titres de la société cibles vont être retirés du marché financier
- Que la société cible va changer de propriétaires
- Que la société a négocié avec la société qui va effectuer l'OPA

9/ Il est impossible de résister à une OPA hostile :

- Vrai
- Faux

10/ Un actionnaire :

- Est un associé
- Détient des parts sociales
- A droit à des intérêts
- Peut perdre sa mise de départ

Chapitre 3.

Les institutions financières et l'évolution du marché international.

Savoirs :

Caractériser et analyser le rôle des institutions financières dans le financement de l'économie.

Mettre en évidence les relations de complémentarité et d'interdépendance qui existent entre les institutions financières et le marché financier dans le financement de l'économie et de la croissance.

Identifier les effets attendus de la globalisation financière

Caractériser et repérer les principaux flux financiers internationaux.

Identifier les risques financiers au niveau mondial.

Objectifs :

Comprendre la transformation du marché des capitaux vers la globalisation.

Connaître les différentes institutions financières et leurs fonctions.

Analyser leurs rôles dans ce nouveau contexte.

La financiarisation de l'économie et la mondialisation ont amené une transformation profonde des relations financière entre les agents économiques. Le rôle des institutions financières dans ce nouveau contexte a évolué. De nouveaux enjeux sont aussi apparus, liés à la transformation de ces relations financières.

1. L'avènement de la globalisation financière.

La **globalisation financière** peut se définir comme l'ouverture des marchés des capitaux à l'international et l'avènement d'un marché unique, mondial, des capitaux. La globalisation financière a accompagné la mondialisation de l'économie. On parle aussi de mondialisation financière.

Document 1 : Loin d'être révolue, la globalisation change de rythme.

Source : latribune.fr

Entre le Brexit et l'élection de Donald Trump, l'idée que le protectionnisme allait faire son grand retour avait gagné les esprits à l'aube de l'année 2017, poussant des observateurs à annoncer la fin proche de la globalisation. L'éventualité, alors prise beaucoup plus au sérieux, d'une victoire du Front national en France n'arrangeait pas l'affaire.

Il faut dire que, à l'époque, les indicateurs donnaient des arguments à cette crainte. Le commerce mondial, freiné depuis la crise, enregistrait, entre début 2015 et l'automne 2016, l'une de ses plus mauvaises performances, avec des niveaux de croissance inférieurs à ceux du PIB mondial.

De la simple "phase de pause"...

Un an plus tard, force est de constater que la situation est loin d'être aussi alarmante. Les données disponibles pour 2017 montrent que les échanges de marchandises ont repris du poil de la bête en début d'année, le trafic de conteneurs ayant enregistré une croissance record de 5,2% en rythme annualisé pour le mois de février, selon l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Du reste, les projections attestent que 2017 devrait être un bon cru.

Les mauvaises performances enregistrées sur les deux années précédentes étaient en réalité « *une phase de pause* », résume l'économiste Sébastien Jean, directeur du Centre d'études prospectives et d'informations internationales (Cepii), dans *L'Économie mondiale 2018* (éd. La Découverte).

Sur le plan des échanges financiers, un ralentissement a également été observé depuis la crise, mais il concerne principalement les « *flux de capitaux volatils qui se sont considérablement réduits* », a pointé Anton Brender, chef économiste de Candriam Investors Group. Depuis 2008, les banques européennes notamment se sont désengagées à l'international, mais les flux de capitaux des autres pays développés et des émergents sont restés stables.

Il ne faut pas s'y tromper : certes, les échanges commerciaux ont reçu un coup de fouet et la croissance mondiale repart, mais la situation d'avant-crise ne reviendra pas. Pendant près de quinze ans jusqu'en 2008, la croissance du commerce mondial était deux fois plus rapide que celle du PIB, un rythme qualifié « *d'excessif* » par Sébastien Jean, dans une interview pour la revue audiovisuelle Xerfi Canal. Depuis 2011, leurs taux de croissance respectifs progressent au même rythme, signe d'un retour à une situation « *normale* », selon le directeur du Cepii. Une analyse partagée par Anton Brender, pour qui le commerce international « *se stabilise* » mais ne chute pas.

... À un cycle de transformation

Ce changement de tempo s'explique par plusieurs facteurs. D'abord, la croissance du commerce mondial était en partie dopée par l'expansion de l'économie chinoise, devenue, en 2009, le premier pays exportateur du monde. Aujourd'hui, le géant asiatique est en transition vers une économie fondée non plus sur les échanges commerciaux, mais sur la consommation intérieure. De 35% en 2007, ses exportations ne représentaient plus que 26% de son PIB en

2015. Lorsque les échanges de « *l'atelier du monde* » baissent, il est logique que cela se répercute sur le reste du monde.

Par ailleurs, dans les années 1990 et 2000, le développement des échanges commerciaux résultait en grande partie des délocalisations. Des sociétés des pays avancés ont implanté leur chaîne de production en Asie notamment, augmentant les flux d'investissement étrangers, et les produits fabriqués ont été exportés vers les pays développés, dopant les flux de marchandises. Ce processus est désormais arrivé à son terme, et cela explique « *la moitié du ralentissement* » du commerce mondial, selon Sébastien Jean. Néanmoins, ce coup de frein n'implique pas un retour en arrière, les relocalisations étant encore loin d'être la règle.

Quid de l'impact des mesures protectionnistes que pourraient mettre en place les États-Unis ? Candidat, Donald Trump promettait de taxer à 45% les produits *made in China*, mais le discours changeant du président laisse planer le doute sur la mise en place d'une telle mesure. En outre, les règles du jeu ont changé, l'Amérique ne veut plus assumer le *leadership* et les émergents se sont fait une place dans le concert des puissances économiques. L'Inde devrait ainsi devenir la cinquième économie mondiale en 2018, devant la France et le Royaume-Uni. La globalisation se transforme, mais ne semble pas près de se terminer

Le document 1 nous explique que malgré un ralentissement constaté ces dernières années, la mondialisation ne s'est pas arrêtée, il ne s'agit pas d'un revirement de politique économique, mais une transformation de la globalisation, notamment financière.

Le phénomène de globalisation est en perpétuelle évolution, et nous assisterions plutôt à une normalisation des échanges.

En réalité, la globalisation financière s'est fortement développée sous l'impulsion des évolutions dans les échanges économiques.

En premier lieu, **l'ouverture des économies** s'est généralisée. De quelques zones de libre-échange, nous sommes passés à un vaste marché-monde. La libre circulation des biens rendait nécessaire la **libre circulation des capitaux**.

Les agents économiques se sont très vite adaptés à ce marché-monde, et en ont exploité toutes les potentialités. On dit que les marchés ont été **décloisonnés**, ce qui a facilité la circulation des capitaux, les agents économiques ont largement profité de cette économie ouverte et de cette finance qui se globalisait.

Pour accompagner ce phénomène, les États ont **déréglementé leurs marchés**. De plus en plus d'États levaient les barrières à l'entrée sur leurs marchés nationaux, ouvraient leurs marchés à la concurrence. Et, par cohérence, pour financer ces activités, il fallait faciliter les flux de capitaux à l'international. Par exemple, de **plus en plus d'États acceptaient les investissements étrangers**. Les États continuent d'ailleurs activement à séduire les

investisseurs, ce mouvement ne s'est jamais arrêté, même s'il s'est un peu calmé pour des raisons conjoncturelles (crise financière, ralentissement de la croissance chinoise...).

Les marchés monétaires et financiers ont donc suivi le mouvement, et la **titrisation** des dettes et des créances s'est elle aussi développée, comme les actions et obligations. Surtout, c'est **l'accès direct des agents économiques à ces marchés** qui constitue l'élément fondamental. Les ménages, les États, les entreprises accèdent directement à ces marchés : les intermédiaires sont contournés ce qui accroît la circulation titres. On appelle ceci la **désintermédiation** (suppression des intermédiaires financiers comme les banques). Par exemple, si un État a besoin d'argent pour financer son déficit, il ne va plus à la banque, il emprunte directement sur les marchés (monétaire et financier).

La question qui peut se poser est pourquoi avoir choisi cette voie de la mondialisation et de la globalisation financière ?

Document 2 : le paradoxe de la mondialisation : interview de Nicolas Goetzmann.

Source : atlantico.fr

Nicolas Goetzmann : Le premier point à souligner est le paradoxe de la mondialisation. Les 20 dernières années ont été une période de croissance mondiale soutenue, qui a permis la sortie de l'extrême-pauvreté de près d'un milliard de personnes, ce qui est une avancée phénoménale. La mondialisation, en elle-même, ne peut donc être mise en cause en tant que méthode d'élévation générale des niveaux de vie. Le paradoxe est que cette mondialisation s'est diffusée de façon inégale, laissant les classes moyennes et populaires des pays développés sur le bas-côté. Or, ce sont ces mêmes classes moyennes, qui, par leur vote, sont en capacité de mettre fin à ce processus. La question n'est donc pas d'en finir avec la mondialisation, mais de trouver le remède à ce mal qui menace l'édifice, en permettant à ces populations de profiter des bienfaits de la mondialisation.

Concernant la remarque de Dani Rodrik, Il est effectivement possible de scinder la mondialisation en deux sous-parties, entre la libération des flux de biens et services, et celle des capitaux, c'est-à-dire la mondialisation financière. Si la première est, sans équivoque, positive, la libéralisation des flux financiers pose plus de questions. Ce que Rodrik dénonçait d'ailleurs déjà il y a près de 10 ans, en mettant en avant la source de risques qu'elle représentait. Parce qu'une finance mondialisée équivaut à transformer l'économie mondiale en une cordée d'alpinistes. Mais ce risque découle principalement du comportement de certains Etats qui jouent avec le feu, en faisant tout leur possible pour obtenir une balance courante toujours plus élevée, ce qui a pour effet de provoquer, par un effet de cascade, un déversement de capitaux permettant de "sur" financer d'autres pays, ce qui conduit à une situation instable. C'est le cas de l'Allemagne, par exemple, au cours des années 2000, et toujours aujourd'hui, qui abreuvait les pays du Sud de l'Europe de capitaux, comme l'Espagne, le Portugal et la Grèce. Le résultat est connu. L'ouverture aux flux de capitaux

n'est pas une mauvaise chose en soit, mais le manque de régulation au niveau international a fait de cette période une sorte de *far west* financier, où tous les excès ont été possibles. Le problème, sans doute, est que ces excès n'ont pas été payés par ceux qui en étaient à l'origine. En Europe notamment, où les classes moyennes, les classes ouvrières en ont payé le prix, ou, plus géographiquement, par les pays du Sud de l'Europe.

Le document 2 insiste sur les bienfaits de la mondialisation mais aussi sur les dérives de la globalisation financière. Mais l'un ne va pas sans l'autre. Il y a dans tout phénomène des effets positifs et des effets négatifs.

Au départ la mondialisation des échanges avaient donc pour but de **soutenir la croissance mondiale** et donc une augmentation du niveau de vie global. Il s'agissait donc de créer une synergie pour **booster la croissance des pays développés**, devenue molle, et **soutenir la croissance des pays en développement**. Ces pays en développement, en participant davantage aux échanges internationaux devaient accroître leurs richesses, développer leurs économies, devenir des pays émergents et se développer sur le modèle des pays occidentaux.

Pour accompagner ce projet, il faut que les finances suivent, d'où la globalisation financière puisque nous savons que l'un ne va pas sans l'autre. Une entreprise, comme une économie, a **besoin de financements pour se développer**.

L'auteur pointe du doigt la globalisation financière qui a des effets pervers.

2. Les risques liés à la globalisation financière.

Le document 2 fait la distinction entre la globalisation financière, qui en soi est positive, et la dérive qu'elle permet. Ainsi, **les États seraient obsédés par leur balance courante** et auraient profité de cette globalisation pour la souhaiter toujours plus excédentaire.

Il est vrai qu'elle doit être excédentaire, c'est mieux ! Cela indique que les liquidités sont bien là, et a priori que la balance commerciale est excédentaire elle aussi (exportations supérieures aux importations). Ceci permet aux États de se désendetter et de prêter aux États qui ont besoin de capitaux.

Bien entendu, il y a des gagnants et des perdants. Si les rapports sont trop déséquilibrés, pour faire simple, on se retrouve avec des pays toujours plus riches et des pays toujours plus pauvres. Aussi, on nous explique que l'Allemagne a su tirer parti de cette globalisation au détriment des pays du Sud de l'Europe. Détentrices des capitaux, l'Allemagne est hégémonique.

Les risques de la globalisation financière sont parfois décriés avec virulence.

Document 3 : Splendeur et décadence de la mondialisation

Source : contrepoints.org

Par Simone Wapler.

Le Conseil d'analyse économique prévoit une récession mondiale en cas de vraie guerre commerciale. Pendant ce temps, l'Europe discute de l'Union bancaire et la Banque centrale européenne fourbit ses armes administratives pour pouvoir geler les comptes des déposants en cas de nécessité.

LA MONDIALISATION MARCHANDE EN DANGER

Un graphique publié par *Les Échos* montre ce que donnerait l'application de l'augmentation des droits de douane récemment brandis par les uns et les autres.

En moyenne, ceux-ci sont de 3% aux États-Unis et en Europe. Le Conseil d'analyse économique imagine qu'ils passeraient en moyenne à 3,6% et calcule ce que cela donnerait en termes de chute du PIB.

Pour mémoire, si l'économie en France se contracte de 3,3% cela représente 1 250 € par Français.

Ces études valent ce qu'elles valent mais le bipède le plus obtus comprend qu'un contrat gagnant-gagnant consiste à acheter à d'autres au meilleur prix ce qu'ils font mieux que vous et de leur vendre au meilleur prix ce que vous faites mieux qu'eux. Toute barrière douanière pollue l'échange.

Les chemins des caravanes du passé évitaient les juridictions trop gourmandes et les octrois.

Évidemment, les producteurs locaux parfois en difficulté iront solliciter leur gouvernement, geindre à propos de concurrence déloyale et obtenir un privilège de protection pour éviter de se transformer et de passer à autre chose. C'est en principe pour éviter ce clientélisme et ce parasitisme que les « filets sociaux » et les assurances chômage ont été créés, permettant aux travailleurs de se retourner.

MAIS LA MONDIALISATION POLITIQUE REVIENT EN FORCE

Le ralentissement du commerce mondial et une récession économique seraient une catastrophe dans un monde surendetté.

Il apparaîtrait très vite que quantités de dettes – publiques et privées – ne pourraient être honorées.

Le système politique, bancaire et financier repose sur du crédit infini, adossé à rien et quasi-gratuit. Vous lisez maintenant tous les jours qu'il y a trop de dettes. Mais trop de dettes, c'est aussi trop de crédits.

Trop de crédits accordés à des gouvernements dispendieux.

Trop de crédits immobiliers, automobiles, de consommation, de prêts étudiants.

Trop de crédits d'investissements pour soutenir des entreprises insuffisamment rentables.

Une récession va multiplier les mauvais payeurs et ces crédits sont portés par des banques zombies.

[Ces banques zombies](#) ont en otage nos dépôts. Votre argent déposé en banque est un crédit que vous avez consenti à votre banque et une dette de cette dernière vis à vis de vous.

Il est donc urgent de « faire quelque chose » pour que la mondialisation financière reposant sur l'argent bidon puisse survivre si jamais les déposants avaient la mauvaise idée de vouloir leur argent, alarmés par une cascade de faillites.

Rassurez-vous, les fonctionnaires de la Banque centrale européenne, payés par vos impôts, s'emploient depuis un moment à éviter qu'une panique bancaire puisse se produire. Ils planchent là-dessus depuis la fin de l'année 2017, précisément.

La complexité des dizaines de milliers de pages de documents censés réguler l'activité financière et bancaire est effrayante et indigeste. On ne peut réguler une escroquerie : « votre argent en banque vous appartient et il est en permanence disponible » alors que la banque l'a prêté et prête même plus que les dépôts.

Cette réglementation absconse n'est connue que de quelques spécialistes qui organisent notre spoliation au grand jour mais dans l'indifférence. Tout ce qui transparait pour le moment est que l'Union européenne a repoussé l'échéance de l'union bancaire – initialement prévue en juillet – à novembre de cette année.

« Le pilier le plus controversé qui manque encore pour compléter l'union bancaire, le Système européen d'assurance des dépôts (SEAD), est resté en suspens puisque des pays comme l'Allemagne et les Pays-Bas s'opposent à l'idée de partager la protection des épargnants européens tant que certaines banques, en particulier en Italie, ne réduisent pas davantage leurs risques »...

Euractiv, le 2 juillet

Dans une tribune publiée dans *Les Échos*, Augustin Landier, économiste et professeur à HEC, plaide pour plus de ce que les gens refusent : le supranationalisme.

« Comment répondre au rejet de la globalisation ? Il faut améliorer la légitimation démocratique de l'échelon supranational en créant de véritables espaces de délibération. »

Il n'y a rien à « délibérer » quand les droits élémentaires de liberté et de propriété sont bafoués. Il n'y a aucune légitimité au pouvoir supranational de fonctionnaires ou d'élus qui ne sont pas exposés aux conséquences de leurs décisions.

Le document 3 met en avant les risques de la globalisation.

La première question est celle du politique. L'économie s'est mondialisée, la finance s'est mondialisée, donc il faut des **instances de régulation et de décision mondiales**. Malgré les velléités de protectionnisme (élévation des droits de douanes, taxations), ce mouvement est toujours en marche. L'auteur affirme que ces instances ne protégeront pas les peuples.

La deuxième question est celle du rôle des banques dans ce nouveau système. Effectivement, elles sont soit contournées puisque le principe du marché financier est de zapper les intermédiaires, soit elles accompagnent le mouvement, « joue avec l'argent des épargnants » pour « prêter à l'infini », ce qui crée des **risques de pertes pour ces derniers**.

La troisième question évoquée dans le document est la **finance déconnectée de l'économie**. On finance des activités non rentables, on prête à des agents économiques, et notamment à des ménages, qui n'ont pas la capacité de rembourser.

Tous ces effets négatifs ne s'arrangent pas avec les marchés financiers, il y a des risques à y recourir et ces risques ont des **conséquences très concrètes et négatives dans l'économie réelle** :

-Premier risque : le cours des actions est variable, les bourses peuvent clôturer à la baisse, ce qui a des **conséquences sur les revenus** des épargnants,

-Deuxième risque : le non-remboursement des prêteurs, ce qui conduit à la **perte du capital**, à la **banqueroute**, aux **faillites**, non seulement des prêteurs mais aussi des emprunteurs (notamment les États : cas du Portugal, de la Grèce).

-Troisième risque : que les épargnants ou les investisseurs ne récupèrent pas a contrepartie en argent de leurs titres (actions, obligations), c'est un risque qui pèse sur la **liquidité des titres**.

-Quatrième risque, largement évoqué dans les deux documents précédents : un risque de **crise financière** et donc **globale** puisque la finance est mondiale, c'est le cas de la crise de 2008, qui se transmet ensuite à l'économie réelle, puis aux peuples. Ces crises peuvent être **spéculatives** (comme en 2008).

-Cinquième risque, celui que nous vivons actuellement, qui est une **reprise difficile** puisque tous les investisseurs et les États sont échaudés par la crise. Il n'y a plus d'économie nationale suffisamment dynamique pour tirer la croissance mondiale.

Face à cette situation, le rôle des institutions financière est, ou devrait être, primordial.

3. Les institutions financières et leur rôle.

Des institutions financières internationales ont accompagné le mouvement de globalisation financière, toujours dans l'objectif de soutenir la croissance mondiale et de sortir les pays en développement de la pauvreté et leur permettre de se développer.

Document 4 : Le Fonds monétaire international (FMI), un pompier pyromane ?

Source : lenational.org

À l'origine des Institutions de Bretton Woods : FMI et Banque mondiale

Juillet 1944 ! La Seconde Guerre mondiale n'est pas terminée. La Conférence de Bretton Woods réunit aux États-Unis les représentants des États et gouvernements alliés contre les puissances de l'Axe (Allemagne, Italie, Japon). Les principaux protagonistes en furent John Maynard Keynes pour le Royaume-Uni, et Harry White pour les États-Unis d'Amérique. Le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, aujourd'hui largement discrédités, en sont issus.

Ces deux institutions dites de « Bretton Woods » ont été créées dans une économie d'après-guerre pour compenser les déficits momentanés des balances de paiements des pays membres à l'exception du bloc de l'Est. Elles avaient initialement pour fonctions statutaires de stabiliser les taux de change pour éviter le retour des désordres monétaires des années 1930 et de financer la reconstruction à la suite de la guerre.

Problématique générale des effets sociaux des PAS

Les problèmes des pays en développement sont difficiles. Le FMI est souvent sollicité dans les pires situations quand il y a crise. Dans de telles circonstances, l'institution propose aux pays endettés ayant des difficultés financières et donc à qui plus personne ne veut prêter sans garantie,- à l'exemple de la République d'Haïti qualifié de « pays failli »,- d'apporter sa garantie afin de lui permettre l'accès aux capitaux internationaux. Mais à une condition : la mise en place, dans ces pays, d'un Plan d'Ajustement Structurel ou PAS dont le but est de dégager des ressources financières pour le remboursement des prêts.

La « médecine amère » du FMI

Les PAS ont été élaborés par la Banque Mondiale (BM) et le Fonds monétaire international (FMI) au début des années 1980 avec un double objectif : (i) le premier, aider les Pays en Voie de Développement (PVD) à retrouver une situation économique plus saine ; (ii) le second,- souvent moins exprimé, mais qui était sans doute le plus urgent,- visait à assurer la survie du système bancaire international mis en péril par des placements inconsidérés.

Quand les crises frappent, le FMI prescrit des solutions « standard », mais archaïques et inadaptées, sans tenir compte des effets qu'elles auraient sur les habitants des pays auxquels il est fait injonction de les appliquer. (...)

Dans le nouveau contexte de globalisation financière, les Institutions financières internationales (IFI) sont devenues des instruments contribuant à imposer, souvent avec la complicité tacite ou résignée des États nationaux, des politiques du Consensus de Washington de maîtrise des dépenses publiques et de réduction du rôle de l'État, de privatisations et de libéralisation du commerce, de déréglementation des marchés. En liaison étroite avec les Clubs de Paris et de Londres qui sont des rouages importants de l'ordre financier international, elles se sont muées, au fil des décennies, en des instruments à travers lesquels le capitalisme transnational impose aux pays dépendants et endettés, des préceptes d'organisation que recouvre le terme « ajustement structurel. » (...)

Depuis le début des années quatre-vingt-dix, de nouvelles versions des programmes d'ajustement structurel des années quatre-vingt ont vu le jour. Aujourd'hui, l'appellation « ajustement structurel » a tendance à passer de mode. De nouvelles terminologies sont apparues, comme les « Cadres Stratégiques de Lutte contre la Pauvreté » (CLSP). Mais, in fine, les conditionnalités imposées par le FMI et la Banque Mondiale sont toujours présentes et leurs effets sont renforcés par la mondialisation croissante. Or, la mondialisation, dans ses formes actuelles, exacerbe les conflits. Elle affaiblit la régulation publique et la capacité de correction des déséquilibres. Dans un monde globalement de plus en plus riche, la pauvreté augmente. Les inégalités prennent des proportions insoupçonnables. Les discriminations sont la règle. Dès lors, sur quels leviers s'appuyer pour imposer une économie au service des hommes et non du seul profit ? (...)

Michelet Michel, M. Sc.

Tout est en effet parti des accords de Bretton Woods, qui est le point de départ de la stratégie de mondialisation et de globalisation financière. Toutefois, ce mouvement de mondialisation aurait sans doute eu lieu, même sans ces accords.

Ce sont deux institutions internationales qui sont mises en place : le FMI (Fonds Monétaire International) et la Banque Mondiale.

Le rôle de ces institutions est la coopération entre les États, de favoriser la croissance mondiale et l'aide aux pays en développement, notamment une aide financière. L'auteur du document parle de potion amère puisqu'en échange, le FMI et la Banque Mondiale dicte leur conduite aux États. Ceci n'a pas changé, c'est l'idée **d'austérité budgétaire** qui est accusée d'étouffer les économies au lieu de les développer, et de les maintenir dans un état de dépendance. On **aggrave donc les effets de la crise**.

L'OMC (Organisation Mondiale du Commerce), créée en 1995 à la suite du GATT a pour rôle de faciliter les échanges internationaux. Le principe est ici de créer un cadre de négociation entre les États pour supprimer les tarifs douaniers.

Ces institutions financières sont en réalité débordées par le phénomène de la mondialisation, et maîtrisent mal ses effets. De quoi douter de la dérèglementation et du rôle de régulation de ces institutions. Il suffirait pourtant simplement que des politiques de relance soient proposées si la situation le permet, et que les politiques d'austérité ne soient proposées que si elles sont vraiment adaptées. Il faut savoir sortir de la doxa.

Au niveau régional, des instances sont également présentes, notamment au niveau européen. La BCE (Banque Centrale Européenne) gère l'euro, définit la politique monétaire au niveau européen, et a pour objectif la **stabilité des prix, c'est-à-dire la lutte contre l'inflation** qui est la condition exigée par l'Allemagne. C'est cette condition, qui entraîne là aussi les mesures d'austérité, qui est la plus critiquée aujourd'hui. En effet, certaines économies, pour des raisons structurelles, ne sont pas faites pour supporter une telle rigueur.

Récemment, la BCE a eu une autre fonction.

Document 5 : La BCE : superviseur bancaire unique européen

Source : lafinancepourtous.com

Face à la crise des dettes souveraines du début des années 2010, les dirigeants européens ont décidé lors du Conseil européen d'octobre 2012, de réaliser une Union bancaire européenne dont le premier pilier serait constitué par la mise en place d'un mécanisme de surveillance unique (MSU) des banques de la zone euro.

La responsabilité de la mise en œuvre du MSU est confiée à la BCE, qui voit ainsi son champ de compétence s'élargir au-delà de sa mission de définition de la politique monétaire de la zone euro.

En pratique, les délibérations du Conseil des Gouverneurs (ordres du jour et réunions) sur les questions de supervision seront strictement séparées de celles sur la politique monétaire.

Depuis novembre 2014, la supervision de la BCE s'exerce de deux manières :

En direct, avec l'aide des autorités nationales de supervision, pour les établissements jugés « significatifs ». Ces derniers se définissent comme ceux dont le total d'actifs dépasse 30 milliards d'euros ou dont le poids dans le PIB du pays est supérieur à 20 % ou qui appartiennent à un groupe ayant reçu une aide financière du FESF ou du MES. En outre, pour chaque Etat membre, au moins 3 établissements de crédit relèvent de la supervision directe de la BCE, même s'ils ne répondent pas aux critères retenus. De même, toute entité revêtant une importance notable pour l'économie nationale ;

Par l'intermédiaire des autorités nationales de supervision, mais sous le contrôle de la BCE et dans le respect du cadre qu'elle aura défini, pour les établissements jugés « moins significatifs ».

La BCE supervise directement 128 grandes banques européennes jugées significatives, dont 13 groupes bancaires français représentant 95% du système bancaire national (en termes de total de bilan).

Il s'agit des cinq grands groupes bancaires (BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale, BPCE, Crédit Mutuel) ainsi que de la Banque Centrale de Compensation LCH. Clearnet, la Banque PSA Finance, HSBC France, La Banque Postale, la RCI Banque, la BPI, la Caisse de Refinancement de l'Habitat et la Société de Financement Local.

Ce rôle de superviseur de la BCE renforce encore son contrôle et son emprise. L'objectif est louable puisque des questions de sécurité (au sens lutte contre les risques financiers) sont invoquées.

Il faut bien comprendre que les **banques centrales nationales de la zone euro sont en réseau et soumises à la BCE**. Elles n'ont plus de marges de manœuvre car nous avons transféré la souveraineté monétaires au système européen.

Le document évoque d'autres institutions. Le FESF, le Fonds Européen de Stabilité Financière et le MES, Mécanisme Européen de Stabilité ont pour objectifs la stabilité des économies, c'est-à-dire qu'ils surveillent l'endettement et gère les crises.

Il y a aussi des institutions de régulation qui surveille les différents marchés. L'ABE (Autorité Bancaire Européenne) qui surveille les banques, l'AEVM (l'Autorité Européenne de Valeurs Mobilières) qui surveille les marchés financiers, etc.

Au niveau national, des autorités ayant le même rôle existent : l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) régule les marchés financiers avec le Haut Conseil de Stabilité Financière, l'ACPR (Banque de France) contrôle les secteurs des banques et des assurances, etc.

Rappelons simplement, comme nous l'avons vu en première année que la Banque Centrale Européenne fixe le taux directeur. Ce taux directeur permet aux banques de disposer d'une base de calcul du taux d'intérêt lorsqu'elles prêtent de l'argent aux agents économiques (ménages, entreprises), que ceci est assimilable à de la création monétaire. C'est le **rôle classique des banques et des intermédiaires financiers**.

Ce que changent les marchés financiers et la suppression des intermédiaires financiers, c'est que le taux directeur ne fait plus forcément référence. Comme on emprunte directement sur le marché, **c'est le taux du marché qui compte**. Les institutions financières peuvent difficilement revenir sur ce mouvement de globalisation qu'elles ont accompagné.

Un des problèmes du marché financier, difficile à résoudre lui aussi, est que tout le monde est susceptible d'accéder aux marchés financiers en se passant d'intermédiaires, mais tout le monde n'est pas bien informé. Il y a ce qu'on appelle une **asymétrie d'information**. Des investisseurs peuvent ne pas savoir évaluer un risque et investir trop facilement par exemple.

C'est à ces nouvelles problématiques et à ces nouveaux enjeux que les institutions financières doivent s'adapter.

Synthèse.

Les étapes de la globalisation financière.

Lexique.

Globalisation financière : internationalisation des marchés des capitaux conduisant à une libre circulation des capitaux au niveau mondial.

Titrisation : transformation des créances détenues par les agents économiques en titres négociables (échangeables) sur les marchés financiers.

Instances de régulation : institutions chargées de surveiller, contrôler, et paradoxalement régler certains marchés.

Spéculation : opération financière visant à réaliser des plus-values dès que la fluctuation du cours d'un titre (ou d'un bien, par exemple dans la spéculation immobilière) est favorable.

Liquidité d'un titre : facilité de revente d'un titre qui permet d'en récupérer la contrepartie en argent.

Politique d'austérité (ou de rigueur) : politique économique qui repose sur la baisse des dépenses (et donc des investissements) publiques et l'augmentation des recettes fiscales (augmentation d'impôts).

QCM.

Plusieurs réponses possibles.

1/ Le décloisonnement du marché financier :

☒ Signifie que les règles de fonctionnement des marchés ont été assouplies

☒ Signifie que les marchés n'ont plus de frontières

☒ Signifie que les intermédiaires financiers pour y accéder ne sont plus la règle

☒ Permet la libre circulation des capitaux

☒ Permet de baisser les droits de douanes

2/ La dérèglementation des marchés :

☒ Signifie que les règles de fonctionnement des marchés ont été assouplies

☒ Signifie que les marchés n'ont plus de frontières

☒ Signifie que les intermédiaires financiers pour y accéder ne sont plus la règle

☒ Permet la libre circulation des capitaux

☒ Permet de baisser les droits de douanes

3/ La désintermédiation :

☒ Signifie que les règles de fonctionnement des marchés ont été assouplies

☒ Signifie que les marchés n'ont plus de frontières

☒ Signifie que les intermédiaires financiers pour y accéder ne sont plus la règle

☒ Permet la libre circulation des capitaux

☒ Permet de baisser les droits de douanes

4/ Les objectifs de la BCE sont :

☒ De prêter de l'argent aux pays en voie de développement

☒ De lutter contre l'inflation

☒ De gérer l'euro

☒ De gérer le FMI

☒ D'assister les économies du monde entier pour les développer

5/ Les objectifs de la Banque Mondiale sont :

☒ D'organiser la suppression des tarifs douaniers au niveau mondial

- ☒ De prêter de l'argent aux pays en voie de développement
- ☒ De gérer le FMI
- ☒ D'assister les économies du monde entier pour les développer

6/ La non-liquidité d'un titre :

- ☒ Est une mesure d'austérité
- ☒ Est un risque financier
- ☒ Peut être causée par une crise financière
- ☒ Peut être causée par l'asymétrie d'information sur les marchés

7/ Un investisseur risque une baisse de ses revenus si :

- ☒ S'il n'est pas remboursé
- ☒ Si le taux d'intérêt baisse
- ☒ Le cours de son action diminue
- ☒ S'il fait une moins-value à la revente de son action

8/ Un investisseur risque une perte de son capital :

- ☒ S'il n'est pas remboursé
- ☒ Si le taux d'intérêt baisse
- ☒ Le cours de son action diminue
- ☒ S'il fait une moins-value à la revente de son action

9/ Un taux directeur :

- ☒ Est fixé par le marché
- ☒ Est fixé par une banque centrale

10/ Au niveau national, en France, l'institution chargée de réguler les marchés financiers est :

☒ Le FMI

☒ La BCE

☒ L'AMF

☒ La Banque de France

Application sur le thème 4.

Note : le financement de l'économie durable.

Dans une note, en vous aidant des annexes, de vos connaissances, et si besoin de la méthodologie de la note en début de cet ouvrage, répondez aux questions suivantes :

1/ En quoi le financement de l'économie durable est une urgence ?

2/ Quelles sont les solutions pour mettre en œuvre un financement de l'économie durable ?

Annexe 1.

Source : femina.ch

Economie durable: comment investir dans des sociétés respectueuses, le 16/10/2016 (extraits).

(...)

Le business sans conscience, une philosophie bientôt bonne pour la casse. Depuis le milieu des années 2000, de plus en plus de sociétés et d'organisations ont émis le souhait d'être rentables, sans sacrifier aux notions de respect de l'individu et de l'[environnement](#). Cette préoccupation, appelée responsabilité sociale des entreprises (RSE), est devenue une composante essentielle de l'esprit de plusieurs acteurs économiques mondiaux, parmi lesquels Microsoft, Alphabet (Google) ou Nestlé. Résultat: selon la fondation US SIF, l'investissement durable et responsable s'est hissé au-dessus des 6500 milliards de dollars aux Etats-Unis en 2014. Un chiffre qui a doublé en l'espace de quatre ans...

Réduire les impacts

Mais concrètement, c'est quoi, la RSE? Si aucune définition définitive ne fait encore consensus, le but est clair: il s'agit de gouverner une entreprise avec un haut degré d'éthique. Respect scrupuleux des droits des salariés et de ceux des parties prenantes externes telles que les fournisseurs, volonté de réduire au minimum [l'impact sur la planète](#). Certaines sociétés luttent également contre toute forme de corruption.

Des outils, mis en œuvre au cours de ces dernières années, permettent en outre de vérifier l'efficacité d'une entreprise. Le standard SA800 évalue ainsi les conditions de travail des employés, tandis que la norme ISO14001 mesure les retombées d'une activité donnée sur l'environnement. Deux volets réunis en 2010 sous l'appellation ISO26000, une norme délivrant les lignes directrices à suivre pour les sociétés volontaires.

Un pari sur le long terme

Certes, mais de telles listes de contraintes n'ont-elles pas tendance à brider la rentabilité? Au contraire: les entreprises suivant scrupuleusement ces principes présentent des performances supérieures sur le long terme. Le Secrétariat d'Etat à l'économie lui-même souligne, sur son site, qu'«une mise en œuvre systématique et à large échelle de la RSE (...) concourt à relever des défis de société. Elle peut simultanément avoir des effets positifs sur la compétitivité des entreprises.»

En effet, clients et actionnaires sont devenus attentifs à l'image positive véhiculée par une entreprise. [Apple](#) est d'ailleurs l'un des cas d'école. Longtemps critiquée pour ses pratiques discutables dans plusieurs de ses usines asiatiques, la firme de Cupertino publie désormais un rapport annuel détaillé et sans compromis sur ses actions en termes de responsabilité sociale. Elle est même la seule société à faire mener des audits indépendants à large échelle. Et ça semble payer: l'action de la Pomme gravite à des altitudes historiques...

(...)

Annexe 2.

Source : leseco.ma

Climat, le financement, crucial ! Par Aboubacar Yacouba, le 19/10/2016.

En prélude à la COP22, l'OCP a parrainé la présentation du livre «Climat : un défi pour la finance». À cette occasion, les deux co-auteurs ont fait le déplacement à Casablanca afin de détailler les enjeux relatifs au financement climatique.

La COP22 est placée sous le signe de l'action. Il s'agira d'élaborer, à travers des négociations entre les parties prenantes, une feuille de route avec des objectifs clairs et précis en vue de concrétiser les engagements pris dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Autant dire que c'est un rendez-vous tout aussi décisif puisque c'est à partir de Marrakech que seront également identifiés les mécanismes permettant de répartir les fonds alloués dans le cadre de l'engagement international souscrit par les pays développés et les institutions

financières internationales. Le climat, c'est aussi et surtout une question de financement avec des milliards annoncés, une manne qui va certainement induire une réorientation de l'économie et des marchés financiers. C'est le cas de le dire: le climat est aussi une affaire de gros sous, d'où l'importance stratégique d'en saisir les opportunités en cette heure où le financement vert prend son envol. C'est ce qui a été mis en exergue dans le livre «Climat, un défi pour la finance», écrit par Pierre Ducret et Maria Scolan, deux experts français en matière d'économie du climat et de finance verte.

Économie du climat

L'ouvrage, préfacé par Pascal Canfin, directeur général de WWF France et ancien ministre français en charge du Développement, a été présenté, lundi dernier à Casablanca, événement parrainé par l'OCP, partenaire de la COP 22. Les deux auteurs ont profité de l'occasion pour présenter les grandes lignes de leur ouvrage mais pas seulement, puisque les échanges ont par la suite porté sur les tendances actuelles du marché ainsi que sur les perspectives. Après la COP 21, la finance est plus que jamais au cœur des négociations sur le climat, et maintenir le réchauffement en deçà de 2 °C nécessite une réorientation massive des investissements. Il faut, selon les auteurs, cesser de financer les secteurs fortement émetteurs de carbone afin de privilégier les activités «vertes» et soutenir de nouveaux modèles économiques.

(...)

Annexe 3.

Source : leconomiste.com

Climat: Des solutions pour financer autrement. Par Safall FALL, le 18/10/2016 (extraits).

(...)

Les financements innovants seront au cœur de la COP22. Le mot d'ordre a été donné, hier lundi 17 octobre, aux Entretiens de Rabat. L'événement est co-organisé par la Chambre française de commerce et d'industrie (CFCIM) et les Entretiens de Royaumont, autour de la thématique très actuelle du Green en tant que levier de croissance au Maroc. La problématique du financement du climat est en effet largement revenue dans les échanges. Tout ne sera finalement qu'une question d'audace décisionnelle, tant au niveau des entreprises que des institutions. Tout se jouera, aussi, dans la capacité des différents acteurs à «prendre en compte la réalité d'aujourd'hui et d'anticiper demain», résume François Fillon, ancien Premier ministre du gouvernement Sarkozy. Pour le responsable politique, le paradigme climat n'est pas en négation avec la compétitivité des entreprises et la croissance des économies. D'où l'urgence, pour une réussite partagée de la mise en œuvre de l'accord de Paris, de trouver des solutions de rupture de mobilisation des flux financiers. Pour Abdelâadim Lhafi, commissaire général de la COP22, ce sera justement l'un des impératifs qu'il faudra adresser lors du sommet de Marrakech. «Les 100 milliards d'euros/an promis sont, en fait, une projection sur les flux financiers mobilisables à partir de 2020. La crainte est

qu'une bonne partie de ces fonds aille vers des projets à haute rentabilité, laissant en rade d'autres initiatives dans les pays qui en ont le plus besoin».

La dégradation des sols, par exemple, est une de ces problématiques à financer dans les pays du Sud. Là, le débat est tranché: une importance capitale sera donc accordée au financement de l'adaptation.

Si le financement reste le nerf de la guerre, il n'en sera pas uniquement question à Marrakech en novembre prochain. Le renforcement et la formation des capacités humaines et institutionnelles et le transfert des savoir-faire seront aussi parmi les gros enjeux de la rencontre de Marrakech. Ce sera essentiel à la réalisation des INDC, en termes de traductions opérationnelles, et pour la mise en place des politiques domestiques applicables. «Il faudra disposer de compétences nécessaires pour concevoir et présenter des projets éligibles», explique Lhafi. Il est essentiel de lier l'accord de Paris aux objectifs de développement durable. L'idée est de disposer d'une approche globale, avec des déclinaisons territoriales et sectorielles. A quelques jours de Marrakech, la barre fatidique des 55 Etats représentant 55% des émissions a été récemment franchie avec la ratification de l'UE. Ce qui permet une entrée en vigueur anticipée de l'accord de Paris. «Il faut continuer à stimuler les ratifications et à consolider cet engagement de Paris pour ne laisser personne en dehors du système», insiste le commissaire général. Mais «il ne faut pas oublier que tout reste à faire», nuance Nicolas Hulot, président de la fondation éponyme. Pour le militant du climat, la communauté internationale devra être «très exigeante» à Marrakech pour que les engagements climatiques poussent à revisiter en profondeur certains fondamentaux.

Annexe 4.

Source : lemonde.fr

Comment financer la transition énergétique dans les territoires ? Par [Laetitia Van Eeckhout](#), le 11/10/2016 (extraits).

La ministre de l'[environnement](#), Ségolène Royal, n'a de cesse d'appeler la [France](#) à [être](#) exemplaire en matière de climat. Tout en fixant des objectifs ambitieux, la loi de transition énergétique de 2015 a clairement renforcé le rôle des acteurs territoriaux. Sauf qu'à l'heure où leurs [finances](#) locales fondent comme [neige](#) au soleil avec la baisse des dotations de l'Etat, les collectivités se demandent comment elles vont [pouvoir financer](#) leur plan [climat](#).

Et si l'on utilisait une partie des revenus de la taxe carbone prélevée sur les consommations d'énergie fossile pour [soutenir](#) la transition énergétique dans les territoires ? Défendue par quatre grands réseaux de collectivités (Association des régions de France, Assemblée des communautés de France ou AdCF, France urbaine, Amorce), et par le Réseau Action Climat, cette idée fait l'objet de trois amendements identiques au [projet](#) de loi de finances, déposés vendredi 7 octobre et portés respectivement par les députés Eric Alauzet ([EELV](#)), Bertrand Pancher ([UDI](#)) et Michel Heinrich ([Les Républicains](#)).

Depuis 2014, une composante carbone, dite « contribution climat-énergie », est prélevée sur les taxes appliquées aux énergies fossiles, les taxes intérieures sur la [consommation](#) des produits énergétiques. Cette composante carbone est appelée à [augmenter](#) chaque année, selon une trajectoire fixée dans la loi de finance de 2016. Il ne serait pas anormal, estiment les auteurs de ces amendements, qu'une partie de ces fonds reviennent aux collectivités pour les [aider](#) à [remplir](#) leurs nouvelles responsabilités en matière de [politique](#) énergétique.

Nouvelles compétences

En effet, depuis la loi sur la transition énergétique et celle portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), toutes les intercommunalités de plus de 20 000 habitants ont désormais l'obligation d'élaborer un plan climat-air-énergie territorial (PCAET). Et les régions doivent quant à elles [réaliser](#) un schéma régional d'aménagement, de [développement durable](#) et d'égalité du territoire (Sraddet). Or, ces nouvelles compétences ne se sont accompagnées d'aucun financement spécifique. Pour [combler](#) ce manque, sur les 5,5 milliards d'euros que devrait [générer](#) la contribution climat-énergie en 2017, un milliard pourrait ainsi être affecté aux collectivités sous forme de dotation additionnelle, proposent les élus.

Cette dotation d'un milliard d'euros représenterait 15 euros par habitant et par an. Et elle pourrait être répartie à raison de 10 euros par habitant pour les intercommunalités et de 5 euros par habitant pour les régions. « Une collectivité dépense 1 à 2 € par habitant pour [élaborer](#) un plan climat, 10 € pour le [mettre](#) en œuvre sur son patrimoine et ses services, 100 à 300 € pour le mettre en œuvre sur l'ensemble de son territoire », souligne Nicolas Garnier, délégué général d'Amorce, réseau de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités en matière de [politique](#) énergie-climat. Avec ce mécanisme, une intercommunalité de 20 000 habitants recevrait 200 000 € par an. Une somme non négligeable, à l'heure de la diète budgétaire des collectivités locales.

Aujourd'hui, le soutien des pouvoirs publics à l'action des collectivités passe essentiellement par des appels à projets. Ces subventions, non [pérennes](#), ne permettent toutefois de financer que des dépenses d'investissements, alors que l'animation des plans climat et des schémas d'aménagement durable nécessite aussi des dépenses d'ingénierie et de fonctionnement sur le terrain. Et encore, « elles reviennent aux plans les plus innovants », observe Camille Alle, chargée de mission énergie, déchets, finances et fiscalité à l'AdCF. « Or, quid des collectivités qui ne sont pas à ce niveau d'ambition ?, interpelle-t-elle. Pour toutes celle-là, le manque de moyens pèse et en tout cas ne les engagera pas à élaborer un plan ambitieux à la hauteur des enjeux. »

Effet de levier

« Il faut un élément déclencheur de l'action et cet élément doit être pérenne, si l'on souhaite que toutes les collectivités s'engagent dans une démarche climat durable, appuie Jean-Patrick Masson, vice président du Grand Dijon et représentant de France urbaine, née de la fusion de l'Association des maires de grandes [villes](#) de France et de l'Association des communautés

urbaines de France. Cette dotation peut [avoir](#) un effet de levier, car en renforçant les [recettes](#) des collectivités, elle permettra d'accroître leurs possibilités d'emprunts. »

Affecter une partie des recettes liées à la hausse de la contribution énergie n'aurait pas grande incidence sur le budget de l'Etat, soulignent les promoteurs de cette mesure. « La montée en puissance de la contribution carbone rapporte entre 1 et 1,5 milliard de plus chaque année, de manière cumulée », explique Ronan Dantec, sénateur de Loire-Atlantique et [conseiller](#) de [Nantes](#) Métropole. « Il s'agit d'une vraie décision de politique nationale qui révélera ou non la volonté du gouvernement de mettre en œuvre la transition énergétique dans les territoires, insiste Nicolas Garnier. C'est maintenant qu'il faut [agir](#). D'autant que les prix des énergies fossiles sont bas, favorisant le retour à des solutions de mobilité et de chauffage moins durables. »

Thème 5 : la politique économique dans un cadre européen.

Chapitre 4.

L'appréciation de la situation économique.

Savoirs :

Exploiter une note de conjoncture.

Analyser une situation économique donnée en distinguant les éléments conjoncturels des éléments structurels.

Comparer et interpréter des situations conjoncturelles nationales dans l'espace européen.

Objectifs :

Qualifier une situation économique.

Anticiper les comportements des agents économiques face à la situation économique.

L'économie occupe une place centrale dans nos sociétés. Parce que les agents savent que la situation économique peut avoir des conséquences économiques et sociales très concrètes pour eux, ils s'informent et s'inquiètent de l'évolution à court terme comme à long terme de la situation économique sur leur marché, sur leur territoire, et au niveau national.

1. La situation économique.

La notion de situation économique est assez large. Elle peut se définir comme **l'état dans lequel se trouve l'économie** sur une période donnée, à différentes échelles (régionale, nationale, mondiale...).

On retrouve ainsi ce terme dans de nombreux articles de presse. Pourtant, il ne désigne pas toujours la même chose.

Document 1 : La Maison-Blanche promet une "meilleure situation économique" aux Palestiniens

Source : i24news.tv

otre plan offrira une "meilleure situation" aux Palestiniens (Maison-Blanche)

Le plan de paix israélo-palestinien préparé par l'administration Trump sera "le plus détaillé de tous les temps" et inclura une "composante économique importante", ont déclaré mercredi des hauts responsables de la Maison-Blanche lors d'un point presse.

Malgré l'opposition virulente du président de l'Autorité palestinienne Mahmoud Abbas, le bureau du président américain espère, selon ces sources, qu'après une lecture de la feuille de route avant sa publication, les Palestiniens seront en mesure de présenter des "propositions concrètes" afin d'aller de l'avant dans le processus de paix.

Les responsables ont affirmé que le programme en vue d'un accord entre Israël et les Palestiniens dirigé par le gendre et conseiller spécial de Donald Trump, Jared Kushner, comprendra une série de projets visant à améliorer la situation économique de la population palestinienne en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

Lors d'une interview accordée au journal palestinien Al Quds en juin, Kushner, en première ligne sur ce dossier, avait annoncé qu'il souhaitait [promouvoir le secteur de la technologie et faire en sorte que les Palestiniens bénéficient de leur proximité avec Israël et de son économie avancée.](#)

Les responsables de la Maison-Blanche ont en outre indiqué que lors de leur tournée au Moyen-orient, Kushner accompagné de l'émissaire spécial Jason Greenblatt ont demandé aux différents dirigeants d'élaborer un scénario "convenable pour eux et acceptable pour l'autre".

Mercredi, la Maison-Blanche n'était toujours pas en mesure de définir une date de publication de la feuille de route américaine, et s'est simplement contentée de redire que le plan de paix sera annoncé au "moment opportun".

Dans ce document, on parle de la situation économique en Palestine. Les États-Unis auraient un « plan », une « série de projets », basés sur le secteur de la technologie. La notion de plan, comme l'idée d'une série de projets, renvoient à la planification, c'est-à-dire à un temps plutôt long. On souhaite ici améliorer la situation économique de la Palestine à **long terme**.

De même « promouvoir le secteur de la technologie » indique qu'on espère modifier la structure de l'économie palestinienne et en faire un motif de collaboration avec Israël. Nous sommes donc dans le **structurel**, donc le long terme.

Mais la notion de situation économique ne renvoie pas nécessairement à cette réalité.

Document 2 : La Banque d'Angleterre relève ses taux en dépit des incertitudes du Brexit

Source : lemonde.fr

Bonne nouvelle pour les épargnants et les retraités britanniques, mauvaise pour les consommateurs, en particulier les familles modestes dépendant du crédit : la Banque d'Angleterre (BoE) a décidé, jeudi 2 août, de relever de 0,25 % son taux directeur pour le porter à 0,75 %, son plus haut niveau depuis la crise financière de 2008. Cette hausse, modérée et attendue, mais contestée, traduit à la fois un relatif optimisme sur la situation économique en dépit des incertitudes du Brexit, et une volonté de contenir l'inflation. Celle-ci se nourrit de la dépréciation de la livre sterling enregistrée depuis le référendum sur le divorce avec l'Union européenne (UE) de juin 2016. Depuis dix ans, les taux n'avaient jamais augmenté, sauf de 0,25 % en novembre 2017. Au Royaume-Uni, 3,7 millions d'emprunteurs remboursent des prêts à taux variable. Le surplus de 0,25 % renchérit le moyen de 4 % qui leur est aujourd'hui appliqué.

La livre sterling, après avoir réagi positivement à cette annonce de la BoE, a terminé en baisse, jeudi, tant par rapport à l'euro qu'au dollar. La décision de la banque centrale survient au lendemain du communiqué de la Réserve fédérale américaine (Fed), qui a laissé les taux d'intérêt inchangés tout en induisant la probabilité d'une prochaine hausse du coût du crédit en raison de la « forte » croissance américaine. Londres comme Washington semblent vouloir signifier aux acteurs économiques la fin progressive de l'argent bon marché.

Dans le document 2, nous ne sommes plus dans le long terme, ni dans le structurel. Bien évidemment, le Brexit implique un changement de structure : c'est une sortie du marché commun, de l'économie européenne au sens institutionnel. Mais en relevant les taux d'intérêt, la Banque centrale ne cherche pas à faire du structurel, mais du **conjoncturel**, c'est donc une politique de **court terme**. L'objectif est ici d'améliorer la conjoncture le temps du Brexit.

La situation économique peut donc s'analyser à court terme ou à long terme. À court terme, on analyse la **conjoncture économique**. À long terme, on analyse les **structures économiques**.

Quelque soit l'analyse, elle se fait au moyen d'indicateurs.

Document 3 : note de conjoncture de juin 2018.

Source : insee.fr



NOTE DE CONJONCTURE

JUIN 2018

SOUS EMBARGO JUSQU'AU 19 JUIN À 18H00

CIEL VOILÉ EN EUROPE

Prévisions pour le 2e semestre 2018



+ 1,7 %

Croissance prévue en 2018 en France
(après + 2,3 % en 2017)



8,8 %

Taux de chômage attendu fin 2018
(- 0,2 point par rapport à fin 2017)



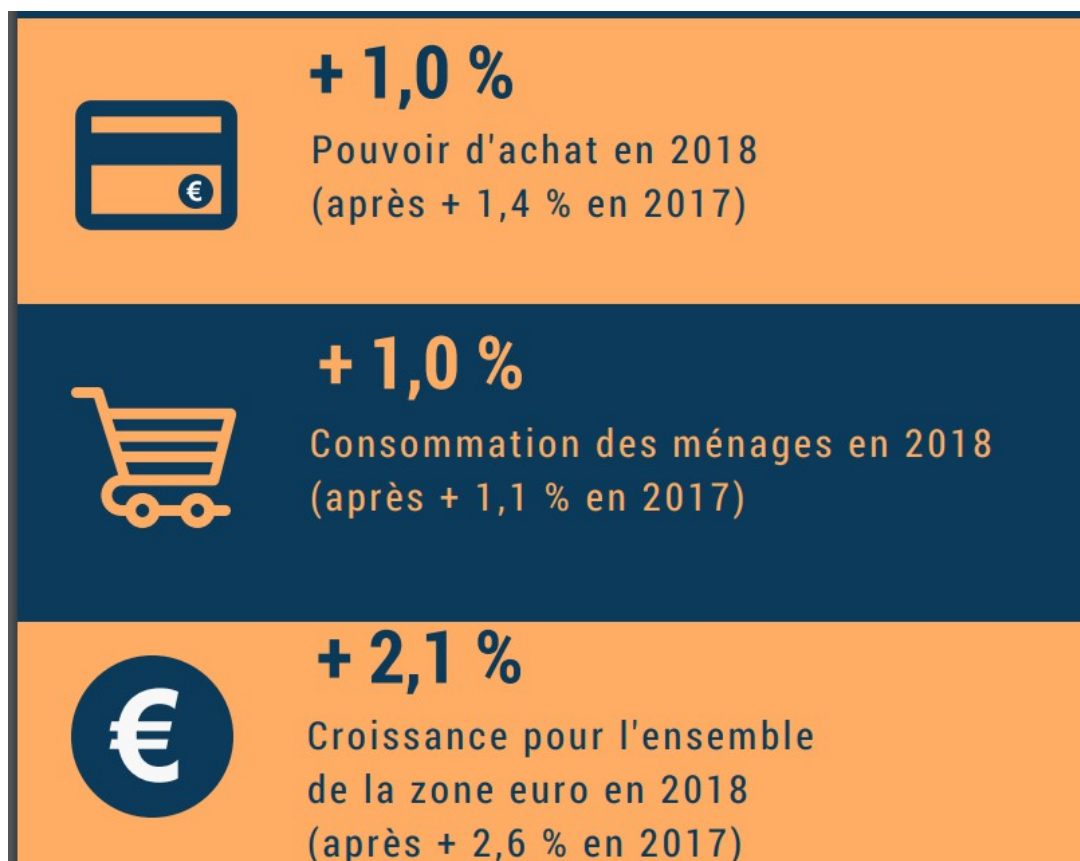
+ 183 000

Créations d'emploi au total en 2018
(+340 000 en 2017)



+ 3,1 %

Investissement des entreprises en 2018
(après + 4,4 % en 2017)



Beaucoup d'institutions mesurent à l'aide d'indicateurs, la situation économique : INSEE, OCDE, Banques centrales, FMI...

Ici il s'agit d'une note de conjoncture (ici nous n'avons que les chiffres clés), qui est établie par l'INSEE tous les 3 mois. En France, on se rapporte généralement au **trimestre** pour analyser finement la **conjoncture** afin de rendre un **bilan annuel de conjoncture**. Lorsque l'analyse porte sur une évolution sur **plusieurs années**, on considère qu'on se situe sur du long terme, et on cherche alors à mettre en évidence des **problématiques structurelles**.

Par exemple, le taux de chômage autour de 8 ou 10% en France est structurel. Qu'il soit passé en un an à 12% avant de revenir deux ans plus tard à 9% relève d'évolutions conjoncturelles.

Pour faire une analyse qui tienne la route, il faut des indicateurs clés. Les plus fréquemment observés sont le taux de croissance (évolution du PIB), la consommation des ménages, l'investissement des entreprises, le taux de chômage, le pouvoir d'achat, le déficit et la dette de l'État.

L'idéal, pour analyser la situation économique est de voir l'**évolution** de ces chiffres, qui permet de comparer les périodes les unes par rapport aux autres. Les notes de conjoncture de l'INSEE comportent un rappel des chiffres du dernier trimestre.

Dans cette note, on peut voir que le PIB est en augmentation, mais cette croissance est faible et inférieure à la moyenne de la zone euro. On considère qu'en dessous de 3%, c'est faible. Une croissance molle ne permet hélas pas de réduire le chômage : ceci se voit dans les créations d'emplois, très faibles aussi. En outre, on remarquera que le résultat de la croissance est inférieur aux prévisions. C'est une mauvaise nouvelle d'autant plus que le gouvernement construit son budget avec des prévisions de recettes basées sur le taux de croissance. Si les résultats sont inférieurs aux prévisions, il y aura moins de recettes. Les budgets de l'État devront être revus, et il faudra financer le déficit, ou faire des économies sur les dépenses, ou les deux. L'impact est donc important.

Nous pouvons poursuivre un peu cette analyse. Pourquoi le taux de croissance est aussi faible ? On remarque que les moteurs de la croissance ralentissent. La consommation des ménages d'abord qui baisse, certainement parce que le pouvoir d'achat a très peu augmenté (1% sur 1 an ! Et ce sont des prévisions...), et l'investissement des entreprises aussi. C'est vraiment dommage pour l'investissement car le chiffre précédent de 4,4% était encourageant.

Or tout est lié ! S'il n'y a pas assez de consommation et que l'investissement est trop faible, on produit peu ou moins, donc on crée peu voire moins de richesses (PIB faible voire en baisse) et les recettes pour l'État baissent... C'est un cercle vicieux.

2. L'appréciation par les agents de la situation économique.

La situation économique est prise en considération par les agents économiques : ménages, entreprises, État. Même s'ils ne sont pas touchés directement par le contexte économique, notamment pour le cas des ménages, ils anticipent les effets de la situation économique et prennent des décisions économiques qui peuvent avoir une grande influence.

Document 4 : Crise : le comportement des consommateurs a changé depuis 2008.

Source : franvetvinfo.fr

La crise financière de 2008 a modifié le regard des Français sur leur richesse. C'est ce que révèle ce 24 juin le journal Les Echos. D'après un sondage, les Français jugent qu'une personne est [considérée comme riche](#) à partir de 5 000 euros de revenu mensuel contre 6 000 euros en 2011.

Faire des choix

La crise a également modifié le comportement des consommateurs. Face à la faible hausse du pouvoir d'achat, les ménages ont dû faire des arbitrages entre les dépenses. Première concernée : l'alimentation. Désormais, les Français se tournent vers les magasins hard-discount, moins chers pour les produits de première nécessité. Les dépenses d'habits et de chaussures ont quant à elles baissé de 7% depuis 2008. Les loisirs ont également pâti de la mauvaise conjoncture économique : les dépenses pour les voyages, les hôtels et les restaurants ont considérablement diminué. Enfin, les Français achètent moins de voitures neuves et privilégient les voitures d'occasion.

Tous les ménages ne sont pas touchés par la crise. Pourtant, on observe une évolution globale des comportements des ménages en réaction à la crise économique.

Le document 4 explique que la crise a pour effet de **changer le mode de consommation** des ménages. Ils font plus attention à leurs dépenses, choisissent des produits moins chers, ont recouru au marché de l'occasion pour les véhicules...

Plus précisément, les ménages qui souffrent des effets de la crise doivent **arbitrer leurs dépenses**, et ceux qui ne sont pas touchés **anticipent une éventuelle baisse de leur pouvoir d'achat**, par précaution. Ce comportement aura plutôt tendance à nourrir la crise plutôt qu'à favoriser une reprise économique, mais c'est ainsi !

Les ménages réagissent aussi avec leur épargne.

Document 5 : Face à la crise, les ménages changent de priorités

Source : lefigaro.fr

Les Français reconstituent leur bas de laine et se désendettent.

Comment les ménages font-ils face à la crise ? Dans bien des cas, ils ont revu leurs priorités, et les familles se serrent les coudes. La solidarité familiale joue un rôle de plus en plus important. «La volonté d'aider financièrement ses enfants ou petits-enfants ou d'assurer une meilleure protection de ses proches en cas de décès ou d'accident s'est renforcée», note le dernier Observatoire Caisse d'épargne. Cette préoccupation est très marquée chez les parents de jeunes enfants ou d'adolescents, mais aussi chez les seniors. Inquiets pour leurs enfants et l'avenir de leurs petits-enfants, ces derniers se sentent «investis d'une responsabilité» qui les incite en particulier à se constituer «une épargne de précaution à court terme» pour faire face aux coups durs. (...)

Leur priorité aujourd'hui ? Épargner davantage, «afin de se protéger face à l'avenir et de pouvoir faire face au quotidien». (...)

Crise oblige, les Français, qui, au cours de ces dernières années, ont largement eu recours à l'emprunt (surtout immobilier), vont maintenant se désendetter. Certains rembourseront une partie de leur emprunt par anticipation et, surtout, la majorité d'entre eux auront moins recours au crédit.

Dans le document 5, les ménages choisissent, face à la crise, d'épargner davantage et de se désendetter.

Cette réaction est curieuse au premier abord. On pourrait penser que les ménages, s'ils subissent les effets de la crise, comme une baisse de leurs revenus ou une perte d'emploi, vont puiser dans leur épargne et éventuellement s'endetter puisqu'ils ont moins de ressources.

C'est l'inverse qui s'est produit, ce qui montre bien que les ménages **apprécient la situation économique, indépendamment de leur situation personnelle**, et anticipent par précaution les effets hypothétiques de la crise sur leur ménage

Ce que montre également le document, c'est qu'en cas de situation économique dégradée, une partie du revenu n'est pas consommé et redirigé vers l'épargne et le désendettement. C'est une autre forme **d'arbitrage**, non pas dans les dépenses, mais **entre consommation et épargne**. Là encore, ce genre de décision a un effet macroéconomique. Les entreprises notamment vont à leur tour anticiper pour leur activité, ces comportements des ménages.

Les entreprises sont sensibles comme les ménages à la situation économiques, notamment pour leurs décisions d'investissement.

Document 6 : Europe : un déficit d'investissement encore marqué.

Source : latribune.fr

La crise a lourdement pesé sur les investissements en Europe. [Selon les derniers chiffres diffusés par Eurostat ce lundi 14 mai](#), les investissements (formation brute de capital fixe, FCBF) ont reculé dans 24 pays sur 28 sur la période 2007/2017. Les politiques d'austérité menées dans le contexte de la crise économique ont ainsi eu des conséquences sur la croissance du Vieux continent.

Face à ce constat, le Fonds monétaire international (FMI) a exhorté lundi Berlin à stimuler de manière *"plus énergique"* la dépense publique dans un pays économiquement très performant mais qui reste sourd aux critiques récurrentes concernant son sous-investissement. *"Plus de volonté politique est nécessaire pour améliorer de manière décisive l'investissement intérieur, ce qui pourrait aussi aider à rééquilibrer la balance extérieure"*, formule l'institution dans son rapport annuel sur l'Allemagne.

Les investissements ont décliné en moyenne à l'échelle de l'UE de 2,3 points et de 2,7 points dans la zone euro. Ils représentaient 20,1% du PIB européen en 2017 contre 22,4% il y a 10 ans. Ces chiffres masquent évidemment des divergences sensibles entre les différents pays. Sur la dernière décennie, les plus grandes baisses ont été enregistrées en Lettonie (19,9% en 2017 contre 36,4% en 2007 ou 16,5 points), Grèce (13,4 points), Estonie (12,9 points), Roumanie (12,5 points) ou l'Espagne (10,4 points).

À l'inverse, des variations à la hausse ont été recensées dans seulement trois pays. Il s'agit de la Suède (de 23,9% du PIB en 2007 à 24,9%), de l'Autriche (+0,6 point) et de l'Allemagne (+0,2 point). En Belgique, les investissements ont été relativement stables (0,1 point). Quant à la France, elle a connu une baisse de 0,7 point sur cette période.

Ces résultats dessinent une Europe à plusieurs vitesses où seulement quelques pays ont réussi à investir durant ces années tandis que la très grande majorité continuaient de s'enfoncer dans la crise économique qui a frappé l'ensemble des pays européens avec des niveaux d'intensité disparates. (...)

Le document 6 montre comment les entreprises réagissent à la situation économique.

Les entreprises craignent avec la crise de **ne pas vendre toute leur production**. De plus, les **capitaux ne sont pas toujours suffisants** pour investir. Les banques peuvent être trop frileuses, comme les investisseurs. La crise de 2008 étant avant tout une crise financière, il n'était pas évident pour elles de rendre attractifs leurs projets d'investissement.

Le document montre aussi les **réactions des États**. Il ne faut pas oublier que l'État est aussi un entrepreneur (entreprises publiques), donc un employeur, et aussi un investisseur (par exemple, en France, l'État est actionnaire d'Orange, l'opérateur de téléphonie). Les États de la zone euro ont donc mené des **politiques d'austérité**, sous l'impulsion de la Banque Centrale Européenne. Le but était d'anticiper les effets de la crise, à savoir le déficit budgétaire, en contractant les dépenses publiques. Ces politiques ont empêché la reprise de l'activité.

Les États anticipent aussi les effets de la situation économique avec leur fiscalité.

Document 7 : France Stratégie nage en plein délire pour taxer les propriétaires immobiliers.

Source : challenges.fr

Nationaliser en partie les biens [immobiliers](#) des particuliers pour renflouer l'Etat, il fallait y penser. France Stratégie, le think tank rattaché à Matignon, n'a jamais été un grand fan de la pierre. Mais [dans sa dernière note](#), l'organisme s'est "surpassé". France Stratégie a ainsi réfléchi à trois grandes options pour résorber les dettes publiques en zone euro "si un choc

économique externe devait survenir". Autrement dit, en cas de nouvelle crise d'ampleur. Parmi lesquelles, tout simplement, la spoliation du foncier de tous les propriétaires de résidences d'habitation.

En termes particulièrement feutrés, France Stratégie propose sans sourciller de "rééquilibrer comptablement le bilan patrimonial de l'Etat, par la voie d'un transfert d'actifs depuis le bilan des agents économiques privés résidents". Le think tank associe ce processus d'expropriation digne des grandes heures de l'URSS à un simple "impôt exceptionnel sur le capital". En réalité, "l'État décrète qu'il devient copropriétaire de tous les terrains construits résidentiels, à hauteur d'une fraction fixée de leur valeur, et que ce nouveau droit de propriété est désormais inaccessible".

Chaque propriétaire, qui aurait ainsi perdu cette partie de son droit de propriété, sans aucune contrepartie financière il faut le souligner, devrait en outre verser chaque année une rémunération à l'Etat au titre de "la rente immobilière associée à la copossession du terrain", correspondant en fait à une taxe pour avoir le droit d'occuper le sol. Pour les propriétaires qui auraient du mal à s'acquitter de la nouvelle douloureuse, les auteurs de la note ont pensé à tout. Le montant dû serait cumulé d'année en année et l'Etat se paierait au moment de la revente du bien ou lors d'un héritage.

Il n'a pas échappé à France Stratégie que cette mesure, outre qu'elle est anticonstitutionnelle, aurait des conséquences en cascade. Elle va par exemple diminuer mécaniquement la valeur des biens immobiliers à la vente. Les "[fiscalités](#) s'appliqueraient à des montants imposables (valeur du patrimoine, revenus locatifs) désormais diminués", indique l'organisme. Aucun chiffre ne vient cependant vérifier que l'Etat a plus à gagner qu'à perdre avec cette proposition. (...)

Ce n'est pas la première fois que France Stratégie s'attaque à l'immobilier et aux petits propriétaires. [En décembre dernier](#), le think tank de Matignon proposait déjà de calculer les loyers implicites (ou fictifs) "dont bénéficient les propriétaires occupants". (...) En tout cas, le rapport a été jugé "farfelu" du côté du Premier ministre Edouard Philippe. "France Stratégie a pris l'habitude de publier des idées irréalistes, sans aucune impulsion politique", a déploré auprès de l'AFP un proche du Premier ministre (...)

Le document 7 parle d'une idée de réforme fiscale, qui n'aboutira probablement pas puisqu'elle pose des problèmes juridiques et ses effets économiques sont plus qu'aléatoires. Il n'empêche que le point de départ de cette réflexion est la **situation économique qui fait craindre un déficit public**. L'État cherche donc à prendre des **décisions fiscales** pour l'éviter. En effet, dans ce cas de figure, il y a deux solutions : réduire les dépenses publiques et/ou augmenter les impôts. Le cercle de réflexion a privilégié la deuxième voie, la taxation des propriétaires. À son tour, cette réforme aurait des conséquences macroéconomiques

évidentes : baisse de la valeur des biens immobiliers, baisse des taxes, baisse de pouvoir d'achat pour les ménages propriétaires de leur logement...

La façon dont les agents économiques apprécient la situation économique leur fait donc prendre des décisions économiques qui, à leur tour, vont influencer les décisions des autres agents, et en bout de course l'économie, que ce soit à l'échelle régionale, nationale ou mondiale.

Synthèse.

La situation économique et les décisions des agents économiques.

Lexique.

Situation économique : état de l'économie sur une période donnée, à un niveau donné (local, national, international).

Conjoncture économique : situation économique à court terme (ex. à 1 an).

Éléments structurels de la situation économique : éléments durables de la situation économique que l'on retrouve quelque soit la période analysée. Par exemple, un taux de chômage élevé.

Note de conjoncture : bilan de la situation économique sur un court terme (trimestre, année), mais elle peut comporter des aspects structurels (sur les éléments qui sont les plus stables).

Arbitrage (de la part des ménages) : décision d'un ménage qui hiérarchise différemment ses dépenses, ou qui change sa priorité entre la consommation et l'épargne.

QCM.

Plusieurs réponses possibles.

1/ Une analyse de la situation économique sur une année est :

Une analyse à court terme

Une analyse à long terme

2/ Une analyse de la situation économique à court terme est :

- Une analyse des structures économiques
- Une analyse de la conjoncture économique

3/ Le bilan trimestriel de la situation économique effectué par l'INSEE s'appelle :

- Une note de situation
- Une note de structure
- Une note de conjoncture

4/ L'État peut réagir à une situation économique :

- Par une politique de rigueur (ou d'austérité)
- Par une politique de relance

5/ Une situation économique révèle généralement :

- Un déséquilibre entre l'offre et la demande sur les marchés
- Une baisse du taux de chômage
- Un gain de pouvoir d'achat
- Une baisse de l'investissement

6/ Les ménages réagissent à une situation économique :

- En baissant ou en augmentant les impôts
- En augmentant ou en baissant leur consommation
- En augmentant ou en baissant leur épargne
- En augmentant ou en baissant leur production, donc leurs investissements
- En travaillant plus ou moins
- En arbitrants leurs dépenses

7/ Les entreprises réagissent à une situation économique :

- En baissant ou en augmentant les impôts
- En augmentant ou en baissant leur consommation
- En augmentant ou en baissant leur épargne
- En augmentant ou en baissant leur production, donc leurs investissements
- En travaillant plus ou moins
- En arbitrant leurs dépenses

8/ L'État réagit à une situation économique :

- En baissant ou en augmentant les impôts
- En augmentant ou en baissant leur consommation
- En augmentant ou en baissant leur épargne
- En augmentant ou en baissant leur production, donc leurs investissements
- En travaillant plus ou moins
- En arbitrant leurs dépenses

9/ Une politique d'austérité vise à :

- Augmenter la dépense publique
- Durcir les taux d'intérêts directeurs
- Baisser la dépense publique
- Augmenter la pression fiscale
- Baisser les taux d'intérêts directeurs

10/ Le déficit public :

- Est nécessaire en cas de crise

☞ Doit être maîtrisé en cas de crise

Chapitre 5.

La mise en œuvre des politiques économiques.

Savoirs :

Interpréter les mécanismes à l'œuvre dans les politiques économiques.

Repérer les limites des politiques économiques nationales.

Analyser les conséquences de mesures de politique économique sur la situation économique.

Identifier les effets d'une politique annoncée sur l'activité de l'entreprise.

Objectifs :

Connaître les différents types de politiques économiques et leurs ressorts.

Appréhender la mise en œuvre et les limites des différentes politiques économiques.

Analyser les effets d'une politique économique sur la situation économique et sur les agents économiques.

Face à une situation économique, nous avons vu que les États, soucieux de leur économie, pouvaient intervenir. Ces politiques économiques peuvent aller dans des sens très différents, en utilisant tous les moyens dont disposent les États. Ces politiques ont toutefois des limites et des conséquences qui peuvent faire douter de leur efficacité.

1. Les différents types de politique économique.

Une politique économique est un ensemble de **décisions** et de **moyens** mis en œuvre par les **pouvoirs publics pour orienter l'économie** et résoudre les déséquilibres économiques. Les **grands équilibres économiques** concernent : la **croissance** (taux de croissance, c'est-à-dire le taux de variation du PIB), les **prix** (inflation maîtrisée), y compris les salaires, **l'emploi** (taux de chômage), et le **commerce extérieur** (exportations – importations).

Il peut s'agir de politiques à court terme ou à long terme.

Document 1 : La Grèce reçoit 15 milliards d'euros, dernier décaissement de l'aide de la zone euro.

Source : challenges.fr

La Grèce a reçu lundi un versement de 15 milliards d'euros, dernière tranche de l'aide accordée par ses créanciers de la zone euro pour couvrir ses besoins en financements, a annoncé le patron du Mécanisme européen de stabilité (MES) Klaus Regling. Le décaissement avait été approuvé par les ministres des Finances de la zone euro lors d'une réunion à Luxembourg le 22 juin.

Cette cinquième et dernière tranche de l'aide financière du MES en faveur de la Grèce prévoit l'affectation de 9,5 milliards d'euros à la réserve de trésorerie de la Grèce et de 5,5 milliards d'euros au service de la dette, a précisé M. Regling dans son communiqué. Après le décaissement, la réserve de trésorerie atteindra environ 24 milliards d'euros, a-t-il précisé. "Cette somme couvrirait environ 22 mois des besoins de financement de la Grèce après la fin du programme le 20 août", a-t-il souligné. (...)

Fin du programme

"L'engagement et le travail acharné du peuple grec portent aujourd'hui leurs fruits. La dernière série de réformes achevées par la Grèce comprenait des actions importantes dans le domaine de la politique fiscale, de la lutte contre l'évasion fiscale, des réformes des recettes publiques et la résolution des prêts non performants", a précisé le directeur général du MES.

"La fin du programme d'aide le 20 août sera une étape importante pour le pays. La Grèce devra maintenant prouver à ses partenaires et aux marchés qu'elle s'est engagée à ne pas inverser les réformes passées et à poursuivre les politiques économiques et budgétaires durables nécessaires à long terme pour devenir une économie robuste qui crée de la croissance et des emplois", a-t-il averti. (...)

Le document 1 fait état de la dernière tranche de l'aide accordée par l'Europe à la Grèce. Cette aide a été déclenchée suite aux conséquences de la crise de 2008 qui ont frappé la Grèce. La Grèce était déjà fortement endettée, et elle risquait le défaut de paiements (incapacité à rembourser ses dettes). Une telle situation pouvait fragiliser l'euro.

Mais en échange des prêts accordés par l'Europe et le FMI, la Grèce s'est engagée à mener des réformes : baisse des dépenses publiques, réforme de la fiscalité, lutte contre la corruption, l'évasion fiscale, recul de l'âge de la retraite... Il s'agit d'une **politique d'austérité (ou de rigueur)**. Les objectifs de cette politique sont à la fois sur le court terme et sur le long terme.

Réduire le budget de l'État, réduire les aides sociales, les pensions de retraite... ont un effet presque immédiat puisque le budget de l'État est adopté tous les ans. Il y a ici des **éléments conjoncturels à court terme**.

Mais d'autres réformes contenues dans ce plan sont **structurelles** : les réformes fiscales comme les créations de taxes, réformer les régimes de retraite (et non pas simplement baisser les pensions pendant quelques temps) ou l'instauration des règles de concurrence (arrêt des monopoles, des abus de position dominante...) relèvent d'une **politique structurelle à long terme**.

Document 2 : Faire Face À La Prochaine Crise : Une Vision Conjoncturelle De La Baisse Des Dépenses Publiques.

Source : forbes.fr

La [France](#) demeure un pays où la dépense publique joue un rôle prédominant. Le montant des dépenses publiques de la France a ainsi atteint 56,4 % du PIB en 2017, soit le ratio le plus élevé de l'[Union européenne](#). Au-delà des effets de périmètre – liés à ce que recouvrent les dépenses publiques, notamment dans la santé ou la retraite, qui peuvent différer entre les pays – qui peuvent conduire à relativiser, dans une certaine mesure, cette affirmation, force est de constater que ce niveau élevé de dépenses publiques soulève des questions essentielles.

Il traduit tout d'abord des choix fondamentaux de notre société, en termes notamment de redistribution et de socialisation de certains risques et de certaines dépenses (retraites, éducation, chômage, santé,...). Les conséquences de ces choix, faits au cours des décennies précédentes, apparaissent aujourd'hui discutées, en particulier lorsque se pose la question du financement de ces dépenses publiques et du consentement à l'[impôt](#) et aux prélèvements obligatoires qui en découlent.

Il interroge également sur l'efficacité des politiques publiques mises en œuvre. À ce titre, au vu des sommes engagées, les comparaisons internationales sont peu favorables à la France, qui doit pouvoir améliorer l'utilisation des deniers publics.

Enfin, de telles dépenses interrogent quant à la soutenabilité du système, à ses capacités de résilience et aux moyens dont dispose la puissance publique pour faire face à un choc conjoncturel. Ce dernier point, aujourd'hui essentiel, légitime une réflexion sur l'ensemble du système.

La dépense publique et la [crise de 2007](#)

Le corollaire d'un niveau élevé de dépenses publiques non couvertes par des recettes suffisantes est la persistance du déficit public. Après neuf ans au-dessus de trois points de PIB (dont -7,2 % du PIB en 2009, lors de la mise en œuvre des mesures permettant de faire face à la crise), le déficit est ainsi revenu en 2017 à son niveau de 2007 (-2,6 % du PIB). La dette publique, qui était légèrement supérieure à 60 % du PIB en 2007, a augmenté de plus de trente points de PIB pour atteindre 96,8 % du PIB en 2017.

La dépense publique et la politique budgétaire ont ainsi largement été mobilisées dans les premiers temps de la crise de 2007 afin d'en limiter les effets négatifs. Par la suite, la Banque Centrale Européenne (BCE) est également intervenue pour permettre de soutenir l'activité économique et ainsi atténuer les effets du choc récessif qui a affecté la zone euro. L'utilisation des politiques budgétaires a par la suite été limitée, face à la crise des dettes souveraines de la zone euro et la mise en œuvre de politiques davantage tournées vers l'austérité.

Tribune d'Adrien Tenne, BSI Economics.

Le document 2 rappelle l'importance des politiques conjoncturelles, c'est-à-dire à court terme. Ces politiques ont pour but de contrer les effets d'une crise économique. Or, la notion de **crise économique** ne s'applique qu'à une **situation transitoire**. Dans un cycle économique, la crise représente une récession économique, avec de moins en moins de création de richesses, de moins en moins de création d'emplois, une baisse de l'investissement et/ou de la consommation. Elle est suivie d'une dépression, qui peut s'analyser comme le « creux de la vague » avant la reprise.

Le but d'une politique économique conjoncturelle est donc d'amortir le choc de la dépression et de favoriser la reprise, ni plus, ni moins. Cette politique **n'est donc pas appelée à perdurer**.

Or, pour sortir de la crise, il y a essentiellement trois théories :

-Première théorie (celle du mouvement physiocratique notamment) : l'activité économique est censée reprendre naturellement car la crise et la dépression agissent comme un contrecoup à des grands déséquilibres observés sur les marchés. Une fois les déséquilibres corrigés, l'économie repart. Le problème vient hélas du fait que ce contrecoup peut être d'une violence économique et sociale inouïe, ce qui peut provoquer des désordres (y compris politiques).

-Deuxième théorie : une politique de relance, de type keynésienne (J.M. Keynes), qui consiste à soutenir la consommation et l'investissement.

-Troisième théorie, plutôt d'inspiration classique (École classique), une politique de rigueur ou d'austérité, visant à limiter les dépenses de l'État puisqu'en situation de crise il y a moins de recettes fiscales, et à éviter l'inflation qui peut causer la disparition de la monnaie. Cette théorie est parfaitement adaptée aux crises causées par la **surchauffe de l'économie**. En effet, une trop forte croissance est en-soi un déséquilibre économique qui a tendance à faire

augmenter fortement les prix et les salaires c'est-à-dire une **inflation galopante** (80%, 100% !) qui dévalue la monnaie.

Dans le document 2, il est constaté qu'une politique de rigueur, qui devrait être conjoncturelle et donc liée à une crise, est menée par les États européens, mais **par anticipation d'une éventuelle crise** (autrement dit en dehors de toute crise présente). Il y a confusion entre une crise économique et la situation durable de « croissance molle » que nous vivons. Cependant le raisonnement se tient : une politique de rigueur permet de constituer des marges budgétaires en cas de besoin, pour amortir une crise. Il s'agit de **politiques économiques préventives censées assurer aux agents économiques plus de sécurité économique et plus de stabilité**.

Ces politiques conjoncturelles reposent sur des moyens budgétaires et des moyens monétaires.

La **politique budgétaire** renvoie au budget de l'État c'est-à-dire aux mesures relatives aux recettes fiscales et aux dépenses publiques. L'État est en effet considéré comme un agent économique particulier. Ses décisions économiques sont d'une ampleur telle qu'elles peuvent créer un effet de levier sur l'économie. Par exemple, en augmentant les commandes publiques, on soutient la production des entreprises qui sont les fournisseurs de l'État ou des entreprises publiques, donc on préserve l'emploi dans ces entreprises, donc le pouvoir d'achat, donc la consommation des ménages.

La **politique monétaire** renvoie aux pouvoirs des banques centrales qui fixent les taux directeurs (sur lesquels sont basés les taux d'intérêts pratiqués dans les banques traditionnelles) et qui, frappant monnaie, disposent de liquidités à injecter directement sur le marché monétaire, ce qui permet aux agents économiques de financer leurs activités à court terme. Par exemple, pour lutter contre une surchauffe de l'économie, on peut remonter les taux directeurs, ce qui freine la consommation (l'épargne devient plus intéressante car mieux rémunérée), et l'investissement (le coût du crédit augmente, donc les entreprises investissent moins). De quoi calmer l'économie !

Les politiques structurelles sont d'une toute autre nature.

Document 3 : Les réformes menées par Xi Jinping s'intensifient dans la nouvelle ère.

Source : french.china.org.cn

Près de 40 ans après que la Chine a mis en œuvre sa politique de réforme et d'ouverture, le pays ne cesse d'avancer à pleine vitesse et d'atteindre des objectifs toujours plus grands.

Lors du 19e Congrès national du Parti communiste chinois (PCC) tenu en octobre, le président chinois Xi Jinping, qui est également secrétaire général du Comité central du PCC et président de la Commission militaire centrale, a présenté de nouvelles initiatives pour approfondir la réforme dans tous les domaines. (...)

Lors de sa première tournée d'inspection après le congrès du Parti, qu'il a effectuée dans la province du Jiangsu, M. Xi a publié des instructions sur la réforme des entreprises publiques, la restructuration économique dans les régions en perte de ressources naturelles et sur la revitalisation rurale. (...)

Des changements profonds

Parallèlement, une réforme à grande échelle des institutions du Parti et de l'Etat a été déployée. En moins de trois mois, le pays a créé et restructuré 25 institutions du Parti et du gouvernement. Plusieurs domaines prometteurs ont été choisis pour servir de pilotes afin de faire avancer la réforme et l'ouverture. (...)

Lors d'une réunion du comité central tenue en juillet pour approfondir la réforme globale, Xiongan s'est vu octroyer de plus grands pouvoirs pour prendre les initiatives et mener des réformes dans les domaines du développement innovant, de la gouvernance urbaine et du service public. De la zone de libre-échange pilote de Hainan dans le sud à la Nouvelle Zone de Xiongan dans le nord, la Chine a ouvert ses portes de plus en plus largement en déployant de nouvelles mesures de réforme dans tout le pays. Les réformes formulées sur la base de zones pilotes de libre-échange ont été copiées et promues ailleurs dans le pays.

Une ouverture plus large

La Chine se prépare également à sa première Foire internationale des importations de Chine (CIIE), qui se tiendra à Shanghai en novembre.

Un mécanisme de résolution des différends commerciaux et d'investissement le long de l'initiative de « La Ceinture et la Route » a été mis en place.

Allant des services aux personnes âgées à l'assurance médicale, de l'éducation à l'emploi, du développement économique aux causes sociales, la Chine a mis en place une série de mesures de réforme ciblées afin de répondre aux besoins de la population pour une vie meilleure. (...)

Le document 3 fait référence à la politique économique chinoise. La Chine est un État communiste, mais l'économie a été en partie libéralisée, même si de grandes entreprises d'État sont toujours présentes. Cette politique d'ouverture se confirme et les mesures qui ont été annoncées relèvent d'une **politique structurelle** c'est-à-dire à long terme. Elle vise, comme toutes les politiques économiques structurelles, à réformer le cadre juridique, économique, financier dans lesquels se font les échanges.

Parmi les exemples les plus emblématiques d'une politique structurelle, on peut relever :

- La réforme des institutions qui encadrent ou régulent le marché (dans le document, un nouveau mécanisme de règlement des conflits par exemple)
- Les restructurations économiques : aménagement des territoires, reconversion économique des territoires, soutien à certains secteurs (comme l'innovation dans le document)
- L'organisation des échanges, vers plus de concurrence par exemple : en Chine il s'agirait de créer des zones de libre-échange
- Les réformes sociales, éducatives, du marché du travail...

Toutes ces théories ont tout simplement pour but d'améliorer les performances économiques et la vie quotidienne. Mais, si elles fonctionnent en théorie, sont-elles vraiment efficaces ?

2. L'efficacité des politiques économiques.

La question de l'efficacité des politiques économiques se pose **surtout pour les politiques conjoncturelles**. En effet, celles-ci doivent être rapidement efficaces, et il y a urgence, puisqu'il s'agit de sortir d'une mauvaise passe (crise et dépression).

Les politiques structurelles concernent des grandes réformes, qui, au fur et à mesure de leur mise en œuvre, peuvent être plus facilement rectifiées sur certains points précis. Comme elles s'étalent sur un temps long, les ajustements sont plus faciles, et on peut les améliorer sans les abandonner complètement.

Les politiques conjoncturelles comportent des mesures opposées, selon la voie choisie : la relance ou l'austérité.

En théorie, elles comportent toutes les deux des limites.

Pour les politiques d'austérité, l'augmentation des impôts et taxes provoquent une **baisse de pouvoir d'achat, donc de la consommation**. De même, si le travail est fortement imposé, il peut **décourager les ménages de travailler**. Arthur Laffer a aussi démontré qu'au-delà d'un certain taux d'imposition, **les rentrées fiscales diminuent**. En effet, trop d'impôt peut provoquer une fuite des capitaux, une évasion fiscale, ou pourquoi pas de la fraude fiscale.

La baisse des dépenses publiques peut faire tomber une partie de la population dans la **misère**. Par exemple, on constate que certains retraités renoncent à certains soins médicaux. Les conséquences sont ici surtout **sociales**, mais ont un retentissement économique, toujours le même, une baisse de la consommation.

L'austérité monétaire, avec ces taux d'intérêt élevés **décourage** quant à elle **les investissements** des entreprises.

Pour les politiques de relance, la limite est **d'obérer les capacités d'endettement des États** à cause du déficit budgétaire. L'État ne pourrait alors plus se financer, rembourser sa dette, et c'est la banqueroute. De même, en creusant son déficit, il aspire les capitaux disponibles sur les marchés pour les entreprises, et ces dernières peuvent ne pas trouver de financement pour investir : c'est un **effet d'éviction**.

En injectant des liquidités sur le marché monétaire, on peut aussi **faire perdre de la valeur à la monnaie**, ce qui **dégrade le commerce extérieur** et peut aussi provoquer de **l'inflation** : la monnaie s'en trouve dévaluée.

Mais la question des limites est relative. C'est surtout l'efficacité, c'est-à-dire l'atteinte des objectifs fixés, qui est importante. Quelle est la capacité de ces politiques à relancer la machine économique ?

Document 4 : Portugal : un redressement économique et social qui prend Bruxelles à contre-pied.

Source : information.tv5monde.com

Il y a un an, en juillet 2016, la Commission européenne entamait une procédure pour "déficit excessif" contre le gouvernement de Lisbonne. Le Portugal risquait une amende, selon Bruxelles, puisque il était censé ramener son déficit à 2,5 % de son PIB en 2015 au lieu des 4,4 % annoncés. La procédure a été abandonnée un mois plus tard. Étonnement, la France n'était pas soumise à la même pression, alors qu'elle n'avait pas — elle non plus — tenu ses engagements : 3,4% de déficit au lieu des 3% requis. Depuis, le phénomène s'est radicalement inversé : le Portugal a réduit son déficit à 2,1% en 2016 et devrait le ramener à 1,5% cette année. La France, elle, a abaissé péniblement son déficit à 3,3% en 2016 et table sur 3,2% cette année quand elle s'est engagée à atteindre... 2,8%. L'Espagne est encore à 4,5%.

Mais l'économie portugaise n'a pas réussi à réduire ses déficits par la baisse des dépenses publiques, des réformes structurelles du travail visant à "assouplir" les droits des salariés, ou en abaissant les protections sociales, comme le préconise la Commission européenne. C'est même l'inverse qui a été pratiquée au Portugal depuis un an et demi. Un choix qui explique certainement l'irritation très nettement affichée par Bruxelles au printemps 2016, lors des annonces de Lisbonne.

Ni austérité, ni populisme : le Portugal suit sa voie

Les choix économiques et sociaux de ce gouvernement se sont portés sur une politique clairement anti-austéraitre et antinomique avec celle pratiquée par le gouvernement

précédent, (...) qui avait gelé le salaire minimum et les pensions de retraites, augmenté les impôts, et réduit les aides publiques. Ce qui n'avait pas permis de réduire le déficit budgétaire ni le chômage significativement, mais avait fait exploser la précarité et la pauvreté dans le pays.

Le gouvernement du nouveau premier ministre, António Costa, depuis 2 ans, a donc appliqué des réformes qui avaient été déclarées dans son programme (...)

Le salaire minimum a été augmenté en 2016 puis de nouveau en 2017, en échange de baisses de cotisations pour les employeurs, de 23% à 22%. Ces deux augmentations du SMIC portugais ont passé le salaire minimum de 505€ à 557 €. Puis des mesures économiques à vocation sociale — mais aussi de relance du pouvoir d'achat — ont été prises : augmentation des retraites et des allocations familiales, renforcements du droit du travail, baisses des impôts pour les salariés les plus modestes, arrêt des privatisations de services et d'infrastructures publics, programme de lutte contre la précarité. Il est aussi prévu de supprimer les coupes dans les revenus des fonctionnaires et de ramener leur temps de travail à 35 heures par semaine. Sur le plan purement économique, la stratégie portugaise n'a pas été non plus en accord avec les demandes de la Commission, et se sont pourtant avérées payantes.

Le chômage se situait à 14,4% en 2014, après une année noire à plus de 16% en 2013, puis s'était stabilisé en 2015 — mais toujours à un niveau élevé — à 12,2%. En 2016, une nouvelle décline l'a fait parvenir à 11,1%, et en 2017, le chômage est à 8,8% au deuxième trimestre, ce qui laisse envisager, selon les spécialistes, un taux pour de 9,4% pour l'année entière. Un chômage potentiellement inférieur à celui de la France. Les projections actuelles des instituts tablent sur un chômage portugais à 7% en 2019, le plus bas depuis 2004.

Le virage actuel des politiques économiques du pays n'est pas étranger à cette nette amélioration des créations d'emplois sur deux années consécutives avec pour conséquence la progression de la croissance du PIB, évaluée pour 2017 à 2,5%, contre 1,9% pour la zone euro et seulement 1,5% pour la France. [Le commissaire européen aux Affaires économiques Pierre Moscovici a confirmé ces bons résultats en juillet à Lisbonne](#), indiquant que "*la réduction du déficit au Portugal est durable*" et que "*la croissance sera probablement supérieure à 2,5% en 2017*". Malgré tout, l'ancien ministre français de l'économie de François Hollande a tenu à dire au gouvernement portugais que "*sur le plan du marché du travail, il faudra veiller à mieux intégrer les chômeurs de longue durée.*"

Le ministre de l'économie du Portugal, Caldeira Cabral, explique cette reprise économique par plusieurs facteurs. Le premier est celui d'un renouveau d'industries orientées à l'export telles que l'automobile, les chaussures ou encore le textile qui avaient quasiment disparu du paysage. Les industriels, installés depuis des années dans les pays de l'Est pour la main d'œuvre très bon marché, sont en train de revenir vers le Portugal, à la recherche d'une meilleure qualité professionnelle tout en conservant des coûts salariaux avantageux. Les investissements sont effectivement en hausse depuis deux ans, particulièrement dans l'industrie automobile. Caldeira Cabral pense que la hausse des revenus joue aussi, en redonnant confiance aux investisseurs, aux entreprises, avec une demande interne qui augmente et une progression de la consommation vers des produits de meilleure qualité.

Cette politique de relance par la demande, confortée par une politique sociale du mieux-disant est dans le même temps tirée par une revitalisation du tourisme grâce — entre autres — à des projets immobiliers haut de gamme. Plutôt miser sur la qualité, donc que sur les prix bas. (...)

Le document 4 fait état de **l'échec des politiques d'austérité** prônées par Bruxelles pour résoudre les déséquilibres économiques causés par la crise de 2008 et la crise des dettes souveraines qui a suivi. Beaucoup de pays du Sud de l'Europe ont des économies dont les structures ne sont pas adaptées aux politiques d'austérité.

L'exemple du Portugal est surprenant. Il a mené une politique de relance, très keynésienne. L'économie est désormais dynamique et le déficit public s'est résorbé grâce à cette croissance qui est revenue. Les portugais avaient pourtant essayé les politiques d'austérité, mais sans succès.

Les théories économiques fonctionnent toujours sur le papier, mais elles doivent être appliquées à la bonne situation, au bon endroit, au bon moment.

En fonction de la situation économique d'abord : on n'imagine pas une politique de relance dans une économie en surchauffe, ou une politique d'austérité alors que l'économie est en panne. Mais la situation n'est pas toujours claire et les causes peuvent être mal identifiées. Par exemple, dans les années 1970, la France a connu la **stagflation**, un phénomène qui peut sembler incongru. En effet, l'inflation est généralement le marqueur d'une économie en surchauffe, ce qui n'était pas le cas, puisque la croissance stagnait, d'où le terme de stagflation. Dans ce cas, quelle politique appliquer ? Les solutions sont nécessairement mixtes : lutter contre l'inflation mais en même temps soutenir la croissance...

Ensuite, **toutes les politiques ne sont pas transposables d'un pays à l'autre**. L'Allemagne par exemple, est habituée à l'austérité, car la lutte contre l'inflation fait partie de ses gènes depuis la Seconde Guerre Mondiale. À l'opposé, l'économie grecque a toujours été fortement subventionnée.

Enfin, les politiques doivent être appliquées **au bon moment**, c'est-à-dire lorsque les économies ont réellement besoin d'un coup de pouce. Pourquoi s'infliger une cure d'austérité au-delà du raisonnable ? Nous savons que les États, en fonction de leur déficit, sont évalués par des agences de notation par exemple. Si la note reste très bonne, c'est que les marchés ne sont pas inquiets.

En conclusion, les politiques économiques sont absolument nécessaires pour accroître les performances économiques d'un territoire. Elles ont aussi toutes leurs avantages et leurs inconvénients. Leur efficacité quant à elle dépendra du fait que la politique économique

choisie est adaptée ou non à la situation dans laquelle on se trouve : à chaque maux et à chaque économie son remède.

Synthèse.

Les politiques économiques.

Lexique.

Politique économique : mesures prises par les États pour orienter ou redresser l'économie.

Politique conjoncturelle : politique à court terme pour contrer les effets d'une crise.

Politique structurelle : politique à long terme pour orienter l'économie et réformer son cadre.

Politique budgétaire : mesures permettant d'accroître ou de diminuer le budget de l'État.

Politique monétaire : mesures permettant d'adapter la quantité de monnaie (liquidités) en circulation.

QCM.

Plusieurs réponses possibles.

1/ Une politique conjoncturelle est une politique :

À court terme

À long terme

2/ Quels sont les « grands équilibres économiques » :

L'évolution des prix

Le commerce extérieur (balance des paiements, balance commerciale)

La croissance (PIB)

L'emploi (taux de chômage)

3/ Dans la théorie des cycles, la reprise fait suite à la crise :

Vrai

Faux

4/ Plus la croissance est forte et durable, meilleur c'est !

Vrai

Faux

5/ Une politique monétaire consiste :

À injecter des liquidités sur le marché

À creuser le déficit public

À baisser les dépenses publiques

À relever les taux directeurs

6/ Les risques d'une politique de relance sont :

L'inflation

Une cessation de paiements de l'État

Une fuite des capitaux

Un effet d'éviction sur le marché des capitaux

Une baisse de la consommation des ménages

Une baisse de l'investissement des entreprises

7/ Les risques d'une politique de rigueur sont :

L'inflation

Une cessation de paiements de l'État

Une fuite des capitaux

- Un effet d'éviction sur le marché des capitaux
- Une baisse de la consommation des ménages
- Une baisse de l'investissement des entreprises

8/ La stagflation :

- Est une période d'inflation
- Est une période de croissance
- Est une période de désinflation
- Est une période de stagnation de l'activité économique

9/ La politique imposée par l'Europe à la Grèce est une politique :

- De relance
- D'austérité

10/ La politique menée par le Portugal et qui a porté ses fruits est une politique :

- De relance
- D'austérité

Application sur le thème 5.

La politique chinoise.

Dans une note, à partir de vos connaissances et des annexes ci-dessous, répondez aux questions suivantes :

1/ Comment peut-on qualifier la politique économique de la Chine vis-à-vis de sa situation économique, et quels seraient les moyens mis en œuvre ?

2/ Quelle serait l'efficacité d'une telle politique ?

Annexe 1.

La Chine envisage une politique budgétaire plus vigoureuse.

Source : investir.lesechos.fr

PEKIN, 23 juillet 2018 (Reuters) - La [Chine](#) va adopter une politique budgétaire plus vigoureuse en réponse aux incertitudes externes, sans pour autant avoir recours à des mesures de relance fortes, a rapporté lundi la radio d'Etat, citant le gouvernement central.

Le ralentissement de la croissance économique a suscité un débat houleux parmi les économistes du gouvernement sur la question de savoir si la politique budgétaire devait jouer un plus grand rôle pour permettre d'atténuer l'impact de la guerre commerciale avec les [Etats-Unis](#).

"La politique budgétaire proactive deviendra plus active", a dit la radio, citant un communiqué publié à l'issue d'un conseil des ministres présidé par le Premier ministre [Li Keqiang](#).

La politique budgétaire va se focaliser sur la réduction de l'impôt sur les sociétés et rythme des émissions obligataires sera accéléré, a ajouté la radio.

Le gouvernement va accorder des réductions d'impôts de 65 milliards de yuans (8,17 milliards d'euros) en élargissant à toutes les entreprises des mesures jusqu'à présent réservées aux petites sociétés technologiques. Elles s'ajoutent à l'objectif d'un objectif d'une baisse des impôts et des commissions de 1.100 milliards de yuans cette année, a dit le gouvernement.

Les autorités maintiendront des liquidités abondantes et un financement social approprié dans le cadre de leur politique monétaire prudente, qui ne sera ni trop restrictive, ni trop souple, a-t-il ajouté.

La croissance économique chinoise a ralenti à 6,7% au deuxième trimestre, les efforts des autorités pour contenir l'endettement ayant freiné l'activité, tandis que la production industrielle a enregistré sa plus faible hausse en deux ans sur le seul mois de juin, sur fond d'escalade des tensions commerciales entre Washington et Pékin.

Le durcissement de la réglementation a entraîné une hausse des coûts d'emprunt des entreprises, ce qui a incité la banque centrale chinoise à réduire les taux de réserves obligatoires des banques à trois reprises cette année. Des abaissements supplémentaires devraient suivre.

En mars, le Premier ministre Li Keqiang a annoncé réduire l'objectif de déficit budgétaire annuel pour la première fois depuis 2012, de 3% en 2017 à 2,6% cette année.

Le ministère des Finances a toutefois dit que la politique budgétaire restait favorable à la croissance, compte tenu de la hausse des émissions obligataires prévues cette année. (Kevin

Yao et Fang Cheng, Catherine Mallebay-Vacqueur pour le service français, édité par Véronique Tison)

Annexe 2.

Chine: le FMI appelle à maintenir le cap sur le désendettement

Source : lefigaro.fr

Déchirée entre le désir de maintenir sa croissance et ses efforts de désendettement, la Chine doit résister à la tentation de laisser filer le crédit et accélérer au contraire ses douloureuses réformes structurelles, prévient vendredi le FMI. Le Fonds monétaire international pointe "le contraste" entre les objectifs affichés par Pékin --stabilisation de l'endettement, rôle décisif accordé au marché, ouverture accrues...-- et l'envolée "toujours insoutenable" du crédit, l'interventionnisme "invasif" de l'Etat ou encore les restrictions aux échanges et à l'investissement. "Si ces tensions ne sont pas résolues, elles peuvent menacer les objectifs (de croissance) des autorités" et pourraient encourager une "politique de relance dopée au crédit", comme après la crise financière de 2008, s'inquiète l'institution de Washington, dans un long rapport.

Une volte-face qui "intensifierait les vulnérabilités chinoises" et pourrait déboucher sur "un réajustement brutal" de la deuxième économie mondiale, souligne-t-elle. Cet avertissement intervient alors que Pékin a justement promis cette semaine, pour stimuler l'économie, "une politique budgétaire plus active" à coups de déductions fiscales et d'émissions obligataires pour financer des projet d'infrastructures. De quoi gonfler la dette et alarmer le Fonds: "une politique (de relance) fondée sur le dirigisme et gonflée au crédit ne ferait qu'entériner la mauvaise allocation des ressources et intensifier les risques", martèle le rapport. Certes, alors que le colossal endettement total chinois continue d'augmenter (hors secteur financier, il dépassera 260% du PIB cette année selon le FMI), Pékin s'est attaqué à la "finance de l'ombre" non régulée, bridant les dépenses des collectivités locales et durcissant le ton sur les produits d'investissement opaques.

Mais l'accroissement de la dette reste "excessif" et la croissance du géant asiatique était surtout portée l'an dernier par les exportations et les dépenses publiques, tempère le FMI. Désormais confrontée à un essoufflement économique, sur fond de durcissement du crédit, de conjoncture internationale morose et d'escalade des tensions commerciales avec les Etats-Unis, la Chine pourrait enregistrer une croissance de 6,6% en 2018 et 6,4% en 2019 (prévisions inchangées du FMI), soit un ralentissement marqué par rapport à 2017 (+6,9%). Or, les "objectifs quantitatifs de croissance" que se fixe le régime incitent à adopter une "politique de relance incompatible avec les nécessités de développement à long terme", déplore le FMI, appelant à intensifier les réformes structurelles et à "réduire l'emprise du secteur étatique dans certains domaines".

Annexe 3.

LES INVESTISSEMENTS CHINOIS EN AFRIQUE VUS PAR DAMBISA MOYO

Source : chine-magazine.com

L'économiste zambienne, Dambisa Moyo a évoqué lors d'une interview de Mehdi Hasan sur la chaîne d'Al Jazeera que « *plus de 300 millions de personnes ont été libérées de la pauvreté en 30 ans* » en Chine, via son modèle économique et politique.

Cette dernière a expliqué que les politiciens chinois « n'ont pas besoin de séduire les électeurs pour rester dans les fonctions politiques », leur laissant de vastes marges de manœuvres pour mettre en place leurs réformes économiques. Ainsi, la réforme structurelle du côté de l'offre a engagé la transition économique du pays depuis 2001. A cela s'ajoute d'importantes mesures conjoncturelles et structurelles, tant dans l'administration, l'économie que la réforme sociale (retraite, ...)

Pour Dambisa Moyo, il n'y a donc pas de ralentissement économique, comme relayé par les médias occidentaux, car « *on assiste simplement au virage d'un modèle économique reposant sur l'investissement étranger vers un autre bâti autour de la consommation intérieure. Il faudra beaucoup de ressources naturelles pour fabriquer tous ces produits de consommation* ». D'ailleurs, celles-ci viennent en grande partie du continent africain.

L'économiste a souligné que la Chine avait joué un rôle extrêmement important sur le continent: « *Nous avons fait venir la Chine, il y a eu des investissements importants ... nous sommes en mesure de commercer avec les Chinois, pour le meilleur ou pour le pire* ».

D'ailleurs, elle expliquait en 2012, dans son livre « *Winner Take All: China's Race for Resources and What It Means for the World* », que « la Chine a élaboré une stratégie en trois points » pour s'alimenter en ressources.

« D'abord, elle se rapproche des mal-aimés. Tous ces États que l'Occident a l'habitude d'ignorer : le Pérou, le Kazakhstan, l'Afrique subsaharienne... Elle leur fait une offre qu'ils ne peuvent refuser : des emplois et des infrastructures en échange de l'accès à leurs ressources. Ensuite, le gouvernement développe une position de monopsonie. C'est l'équivalent d'un monopole pour un acheteur. Walmart est un monopsonie. Le gouvernement aussi, lorsqu'il est question d'équipement militaire. Un monopsonie possède un tel poids qu'il peut fixer les prix à sa guise. Dernier pilier de la stratégie chinoise : payer les ressources plus cher que ce qu'elles valent sur le marché. Les Occidentaux croient que les Chinois ignorent comment évaluer la valeur des actifs. Pas du tout, ils voient simplement plus large et plus loin. La valeur que le gouvernement chinois attribue aux ressources naturelles comprend le développement économique qu'elles entraîneront ainsi que la réduction de la pauvreté ».

Ainsi, la Chine énormément investit en Afrique pour accéder à ses ressources, suscitant de vives critiques. Or pour l'économiste zambienne, « *les détracteurs de la présence chinoise en Afrique sont ignorants. C'est la presse occidentale qui décrie ces investissements. Les presses*

africaine et sud-américaine voient la situation d'un oeil plus nuancé. L'Afrique tire beaucoup de cette relation ».

Cette dernière a assuré « on ne peut exclure la Chine de certaines transactions, parce que c'est la Chine. Il faut une vraie raison, et il faut la nommer ». D'autant plus qu'il est « plus difficile d'aller de l'avant avec certaines décisions d'envergure dans un État démocratique. Mais la démocratie n'est pas un mauvais système. On pourrait toutefois le rendre plus efficace ».

A contrario, la question des Droits de l'Homme en Chine est toujours en suspend d'après Les Affaires, qui assure que la « dictature chinoise demeure une question délicate ». Pourtant, « j'entends plusieurs dirigeants d'État et d'entreprise critiquer l'absence de démocratie en Chine, mais je ne vois personne refuser l'argent chinois. Brandir ainsi la question de la démocratie nous éloigne du véritable problème. Qu'est-ce qui dérange vraiment : l'absence de démocratie ou le manque de transparence ? À mon avis, il est plus important de s'attaquer au manque de transparence de l'État chinois », a souligné Dambisa Moyo.

Thème 6 : la gouvernance de l'économie mondiale.

Chapitre 6.

La régulation du marché mondial des biens et services.

Savoirs :

Identifier les instruments de régulation du commerce mondial.

Identifier et analyser les limites de l'OMC dans la gouvernance de l'économie mondiale.

Analyser un litige commercial et son règlement par l'ORD.

Objectifs :

Comprendre la nécessité d'une organisation mondiale du commerce, ses enjeux.

Connaître les institutions et les procédures de régulation du commerce international.

La libéralisation du commerce mondial a rendu nécessaires l'émergence d'institutions spécialisées et de règles pour organiser les échanges internationaux. Dans le cadre de l'OMC, les États ont mis en place un droit international qui régit le commerce mondial.

1. Les institutions du commerce mondial.

Les échanges internationaux, et partant la mondialisation, ne sont pas des faits nouveaux : ils ont toujours existé. Les Routes de l'Antiquité en sont la preuve : épices, soie, encens venaient d'Inde, de Chine, d'Égypte, d'Arabie...

Avec les États-nations et l'âge des marchés nationaux, les tarifs douaniers étaient pourtant la règle. En plus de freiner les échanges, les relations inégalitaires dans les échanges commerciaux et l'exploitation des ressources par le colonialisme empêchaient le développement économique de régions entières du monde.

Le **GATT** (*General Agreement on Tariffs and Trade*) de 1947 est un traité multilatéral qui a libéralisé le commerce international : la liberté de commercer, la baisse et l'harmonisation des droits de douane et la coopération entre les pays se sont mis en place. Des **rounds** permettent aux États de se rencontrer régulièrement, de négocier, de progresser dans cette voie.

Tous les pays ont théoriquement intérêt aux échanges internationaux dans un tel cadre. Pourtant le libre-échange total n'existe pas.

Document 1 : Les enjeux des accords de libre-échange.

Source : lesechos.fr

Selon la théorie économique, il n'y a aucun doute quant aux bienfaits des échanges commerciaux. (...) Ce n'est toutefois pas un hasard si les critiques se font de plus en plus nombreuses de la part du grand public et si le soutien de la classe politique est moins présent, mais les débats n'abordent pas les questions essentielles et peinent à aboutir à des propositions concrètes.

Les vertus du commerce

Dans un monde de libre-échange et selon la théorie économique, les échanges commerciaux permettent à un pays de se spécialiser dans la production de biens et de services pour lesquels il dispose d'un avantage comparatif. Les autres besoins sont couverts par le biais des échanges. Parallèlement, il profite également aux consommateurs, car la concurrence entre les producteurs mondiaux se traduit par un choix plus large et une meilleure qualité pour un prix donné. En réalité, rares ont été les moments dans l'histoire où un pays s'est montré véritablement ouvert aux échanges mondiaux, les droits de douane en sont la preuve.

Les gouvernements ont souvent eu [recours](#) à des taxes douanières sur les échanges pour financer les dépenses publiques, protéger une industrie de la concurrence internationale (et parfois déloyale) ou maintenir un niveau minimum de production locale dans certains secteurs stratégiques. Cela se traduit par des prix plus élevés et une baisse de la consommation ; les producteurs étatiques sont ainsi protégés, mais les consommateurs lésés.

Les accords commerciaux quant à eux doivent donc stimuler les bienfaits du commerce tout en limitant le risque de pratiques commerciales déloyales. Il s'agit là précisément de la finalité des deux grands principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) : réciprocité et non-discrimination.

Le document 1 met en évidence une problématique. Les États financent une partie de leurs dépenses en taxant les importations. Cette habitude est difficile à perdre car, bien évidemment, il est difficile, surtout dans les États les plus pauvres, de trouver des ressources de substitution.

Il y a un consensus sur le fait que les échanges internationaux sont bénéfiques aux pays qui y participent puisque **leurs productions trouvent ainsi des débouchés** qu'il n'auraient pas eu avec leur seule demande interne. La **demande mondiale** est donc une véritable opportunité.

La tentation est donc grande pour un État de profiter de ce vaste marché-monde et des droits de douane allégés pour exporter, et d'adopter pour les importations des **mesures protectionnistes**, en taxant les importations par exemple.

Les mesures protectionnistes sont diverses et variées. On peut opérer les regroupements suivants :

-Les **droits de douane**

-Les **contingents d'importation** (pratique des quotas)

-Les **normes** de toute sorte qui peuvent freiner les importateurs : normes de sécurité, normes de qualité, normes sanitaires, sociales...

-Les **subventions** à l'exportation

La seule solution est donc une **gouvernance mondiale**, ce que l'OMC (Organisation du Commerce International) tente d'incarner.

Document 2 : Une Organisation Mondiale du Commerce, à quoi ça sert ?

Source : information.tv5monde.fr

La Russie est devenue le 22 août 2012 le 156e membre de l'Organisation Mondiale du Commerce après 18 ans d'attente. Son adhésion met en lumière les enjeux de cette institution internationale. Décryptage de Patrick Messerlin, docteur en sciences économiques et professeur à Science Po Paris.

Existe-t-il des inconvénients à intégrer l'OMC ?

Je n'en vois pas beaucoup. Dans une certaine mesure, rien n'est obligatoire. Les pays ont négocié. Ils ne sont pas arrivés avec des obligations.

Si vous ouvrez votre économie en entrant à l'OMC comme l'a fait la Chine [en 2001, ndlr], toute une série de secteurs vont probablement disparaître ou se réduire. Dans le cas de la Chine, c'est l'agriculture. Mais d'autres secteurs vont croître. En Europe, on est obsédé parce que disparaît. Mais si vous voulez croître quelque part, il faut que du capital quitte un secteur pour aller vers un autre plus prometteur.

L'exemple de la Chine ou de la Corée du Sud sont les meilleurs. Ce sont des pays qui produisaient beaucoup de textile mais qui n'en produisent presque plus. A la place, ils produisent de l'électronique...

La Russie vient d'entrer à l'Organisation Mondiale du Commerce après 18 longues années de négociations ? Pourquoi son adhésion a-t-elle pris autant de temps ?

Patrick Messerlin : Deux raisons. La première c'était la détermination des Russes. Ils n'étaient pas très enthousiastes à l'idée d'adhérer à l'OMC. Ils voyaient bien les autres pays y compris la Chine adhérer à l'OMC. Mais ils ont mis beaucoup de temps à se convaincre que l'adhésion pouvait être intéressante pour eux.

Deuxièmement, quand vous adhérez, vous passez un examen. On exige de vous un certain nombre de conditions. Le candidat est bien sûr en situation d'infériorité. On a imposé des conditions à la Russie qui sont moins difficiles que celles que l'on a imposé à la Chine. Mais représentent tout de même pour les Russes, s'ils appliquent les conditions, un réel changement de leur politique commerciale qui n'était pas du tout ouvert contrairement à la Chine.

Quelles sont ces conditions imposées aux pays qui souhaitent devenir membre de l'OMC ?

On discute déjà les droits de douanes pour pousser vers une certaine libéralisation du pays. Ensuite, on va demander de consolider les droits de douanes. C'est-à-dire que la Russie par exemple ne va plus pouvoir remonter les droits de douanes le jour où ça lui plait. Les trois dernières années les Russes étaient devenus les plus beaux sportifs en la matière. Ils remontaient les droits de douane allègrement pour les rabaisser six mois plus tard. Ils n'avaient pas du tout cette notion de plafond, d'une discipline que l'on ne peut pas déplacer. Et ça c'est très important dans l'OMC.

Et en plus du droit de douane, il y a aussi le choix des marchés publics, les services que vous allez ouvrir, les règles des investissements que vous avez chez vous. Est-ce qu'elles sont discriminatoires ou non-discriminatoires ? Tout ceci est repassé en revue lors de discussions entre l'État qui veut adhérer et les États membres. (...)

Ces négociations bilatérales pourraient se faire hors de l'OMC, quels sont donc les avantages des pays à faire partie de cette institution ?

D'abord c'est non discriminatoire. A la fin de ce processus, la Russie s'est ouverte de la même façon à tous les pays du monde. Ça ne veut pas dire que c'est le même droit de douane pour tous les produits. Mais tout le monde a le même droit de douane pour chaque produit. Pour chaque type d'investissement tous les partenaires ont les mêmes règles. (...)

Que se passe-t-il si la Russie ne respecte pas ses engagements ?

En Russie, c'est la loi du jour et du lendemain. A partir de maintenant, le gouvernement va devoir respecter ses engagements dans ses relations commerciales. S'il ne les respecte pas, il devra aller devant un Organe que l'on appelle à un "règlement des différends", une sorte de cour de justice de l'OMC où un pays peut porter plainte contre un autre.

Un gros rapport est ensuite livré qui donnera raison à l'un ou l'autre. Celui qui est considéré en tort doit se mettre en conformité dans un certain délai. S'il ne le fait pas, il doit payer des

compensations. S'il ne les paye pas, le pays ayant porté plainte a le droit de faire des représailles.

L'OMC, issue des accords de Marrakech (1994), s'est mise en place en 1995 à la suite du GATT. Elle permet de fixer des règles et donne un cadre aux négociations : les **rounds**, ces cycles de négociation, se poursuivent donc.

L'OMC repose sur certains principes :

-**Le principe de non-discrimination** : on ne peut pas traiter différemment deux partenaires commerciaux. Il implique aussi le **principe du multilatéralisme** : on s'adresse et on négocie avec tous les partenaires.

-**Le principe de réciprocité** : si mon partenaire respecte les règles fixées par l'OMC, je dois aussi les respecter.

Les règles du commerce international sont très nombreuses : elles dépendent de traités internationaux variés, en fonction des marchés. Dans le cadre de l'OMC, on peut retenir quelques règles fondamentales tout de même :

-**Le maintien des droits de douane fixes** : ce qui est interdit est de traiter différemment ses partenaires commerciaux. Ces droits de douane sont néanmoins appelés à diminuer (voir : clause de la nation la plus favorisée).

-**L'interdiction de la pratique des quotas** : les droits de douane sont les seuls moyens de protection tolérés, on ne peut pas restreindre en quantité les importations (sauf mesure de sauvegarde).

-**L'interdiction de la vente à perte**, comme en France et en Europe, on ne peut pas conquérir des marchés à l'international en vendant à des prix inférieurs aux coûts de production car c'est assimilé à de la concurrence déloyale.

-**La clause de la nation la plus favorisée** : il est prévu d'appliquer à un partenaire les mêmes règles qu'au partenaire bénéficiant du régime le plus avantageux. C'est un alignement sur les règles qu'on applique au partenaire privilégié.

-**Les mesures de sauvegarde** : par exception, on peut restreindre ou suspendre, pour un temps court, certaines importations pour protéger, voire sauver une production nationale.

Le document 2 explique comment un pays adhère à l'OMC : il y a une **procédure à respecter avec des négociations**. Le pays doit s'engager à respecter ces règles fondamentales. Pour la

Russie, ce n'était pas facile. En effet, ouvrir l'ensemble de ses marchés à l'international signifie une **mise en concurrence mondiale**, et il est certain que des branches de production vont disparaître. Mais d'autres vont se développer.

Par la suite, des instances de contrôle inspectent les pratiques commerciales des États membres pour voir si les règles sont respectées. En cas de litige, une **juridiction** est chargée de régler le conflit : c'est l'**ORD (Organe de Règlement des Différends)**. Le pays contrevenant peut alors être condamné à verser des **compensations** à son partenaire.

Enfin, en vertu du principe de réciprocité, si le pays ne rentre pas dans le rang, le partenaire peut appliquer des **mesures de rétorsion**. Par exemple une restriction aux importations, des droits de douane...

2. Les obstacles à la gouvernance mondiale.

Bien que nécessaire, la gouvernance mondiale se heurte à certains obstacles. En premier lieu, l'OMC est vivement critiquée.

Document 3 : L'OMC à quoi ça sert ?

Source : courrierinternational.com

L'OMC, à la fois gendarme du commerce international et forum de négociations, se trouve aujourd'hui contrainte d'arbitrer un nombre grandissant de conflits. Ainsi, la Chine et les Etats-Unis s'affrontent sur l'industrie de l'énergie solaire, Pékin étant accusé de subventionner massivement ce secteur [la Chine a également porté plainte contre l'Union européenne]. Parallèlement, certaines multinationales reviennent sur leur politique d'externalisation. Selon Simon Evenett, professeur de commerce et développement à l'université de Saint-Gall, en Suisse, ce mouvement de relocalisation s'explique d'abord par la flambée du coût du pétrole. (...) Mais les coûts liés au transport ont tellement augmenté que chaque kilomètre séparant les différents sites d'une chaîne de production pèse lourdement sur les résultats d'une entreprise.

Deuxième explication, "la prise de conscience des problèmes" liés à l'externalisation. Les questions de propriété intellectuelle, de qualité du produit, ainsi que la manière dont le personnel est traité dans des usines lointaines sont autant de complications qui diminuent l'attrait financier de ce genre d'opérations. Résultat : beaucoup de grandes entreprises ne voient plus tellement l'intérêt de faire pression sur les acteurs politiques pour obtenir un assouplissement des règles du commerce mondial. (...)

Lancé en 2001, au lendemain des attentats du World Trade Centre, le cycle de Doha devait aboutir à un nouveau règlement exhaustif offrant aux pays en développement un accès plus

équitable au marché international. Mais, durant l'été 2008, les négociations menées à Genève ont lamentablement échoué, notamment parce que leur objectif était trop ambitieux : la démarche reposait sur un "engagement unique" en vue d'un accord global intégrant le commerce des produits agricoles, des biens et des services. (...)

Heiner Flassbeck, professeur d'économie à l'université de Hambourg et encore récemment directeur des études économiques à la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced), estime lui aussi que la mentalité de l'OMC est dépassée. Quand l'organisation parle de libre-échange, elle ne pense qu'aux subventions publiques et aux taxes à l'exportation. "Les conditions nécessaires au libre-échange ne sont pas réunies, déplore-t-il. Il y a une terrible distorsion des échanges commerciaux, fondés eux-mêmes sur une terrible distorsion du cours des devises et des marchés financiers. (...)

Sujets tabous

D'après lui, il y a des sujets dont l'OMC "ne veut tout bonnement pas parler" : elle refuse ainsi de se demander si les taux de change sont équitables ou si la mondialisation est bénéfique pour les pauvres. Pourtant, même le Fonds monétaire international (FMI) s'interroge aujourd'hui sur les conséquences de l'austérité et lance l'idée d'un encadrement des mouvements de capitaux qui limiterait les flux d'investissement transfrontaliers dans les économies fragiles. "Les pays développés ne veulent pas ouvrir ces débats", assène Heiner Flassbeck. Mais, si elle refuse de s'emparer de ces sujets, l'OMC risque de perdre sa raison d'être. "Si les pays en développement ne sont pas traités sur un pied d'égalité, si leurs inquiétudes ne sont pas écoutées, pourquoi accepteraient-ils d'ouvrir davantage leurs marchés ?" (...) Depuis le gel du cycle de Doha, les grandes puissances commerciales font tout pour court-circuiter l'OMC en signant des accords bilatéraux et régionaux. Cela permet notamment aux Etats-Unis ou à l'Union européenne d'obtenir de leurs partenaires plus faibles davantage de concessions que dans le cadre de l'OMC, où les Etats peuvent former des alliances [chaque pays a une voix et les décisions se prennent par consensus]. "L'OMC devrait être le système commercial mondial qui encadre toutes ces évolutions", insiste Ricardo Meléndez-Ortiz. Or elle n'a aucun pouvoir de contrôle sur ces accords conclus en ordre dispersé. (...)

Une **gouvernance mondiale** au niveau économique devrait permettre de régler les dysfonctionnements liés aux échanges internationaux, réguler et mieux contrôler les pratiques commerciales. Mais ceci n'est pas évident car **les États sont souverains**. Juridiquement, ils peuvent très bien dénoncer un traité, ou dénoncer certaines clauses à un traité.

La plus grande limite à l'OMC que l'on repère dans le document 2 est que l'OMC n'est pas un passage obligatoire **malgré la règle du multilatéralisme** que les États sont censés respecter. Il y a des **accords bilatéraux ou multilatéraux** qui sont négociés sur le commerce **en dehors de l'OMC**. Il y a aussi des coopérations au niveau régional qui vont bien plus loin

que ce que propose l'OMC, avec des **zones de libre-échange plus intégrées**. L'exemple le plus poussé est bien sûr **l'Union Européenne**.

L'Europe pose problème parce que c'est une union économique, donc un marché commun intérieur et une union douanière. On retrouve donc les mêmes difficultés qu'avec un État traditionnel puisqu'on retrouve des taxes aux frontières de l'Europe. En plus, les organisations régionales forment un niveau de négociation, de réglementation et de régulation supplémentaire entre les États et l'OMC. Tout ceci complique la gouvernance mondiale.

Enfin, le document 3 évoque des « sujets tabous ». Sur le fond l'OMC aurait la compétence pour organiser des négociations sur des thèmes qui concernent fortement le domaine économique comme les normes environnementales, les normes sur le travail, la propriété industrielle, la santé (produits dangereux, crises sanitaires)... Mais il existe des organisations concurrentes : l'OIT, l'OMS... De plus certaines organisations régionales, comme l'Europe, interviennent fortement dans certains secteurs. L'exemple le plus frappant pour l'Europe est l'agriculture qui est très protégée. Finalement, les règles de l'OMC s'appliquent peu au domaine agricole européen.

Dans ces conditions, il est donc parfois difficile de faire progresser le commerce mondial et de le réguler.

Plus grave, certains auteurs doutent du fait que l'OMC, comme le GATT, aient été un quelconque déterminant aux échanges internationaux.

Document 4 : Gouvernance mondiale : mais que fait donc l'OMC ?

Source : alternatives-economiques.fr

L'économiste américain Andrew K. Rose, de l'université de Berkeley, vient de publier un article qui provoque beaucoup de remous : il y montre que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) n'a absolument aucune influence sur le commerce international. Pas plus que n'en avait son prédécesseur, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (Gatt). Le résultat est d'autant plus provoquant que la libéralisation du commerce international (baisse des tarifs douaniers et des barrières non tarifaires) est présentée par presque tous les économistes comme l'une des raisons essentielles de sa formidable progression au cours des cinquante dernières années (+ 6 % par an en moyenne), les exportations mondiales étant vingt-deux fois plus élevées en 2000 qu'en 1950.

Pour en arriver à cette conclusion, Andrew Rose cherche à expliquer les déterminants du commerce entre les pays. Il part d'une approche - celle des " modèles gravitaires ", traditionnelle maintenant chez les économistes - qui tient compte de la distance entre les pays et de la taille de leur économie. Il y ajoute d'autres variables explicatives, de type culturel (langue commune ou pas), géographique (pays enclavés ou pas) et historique (un pays a

colonisé l'autre ou pas). Ce genre d'analyse permet d'expliquer pratiquement 70 % du commerce bilatéral entre les pays. Le problème est d'arriver à comprendre les 30 % restants.

Tests négatifs

D'où l'idée de tester l'appartenance au Gatt, puis à l'OMC, comme l'un des facteurs explicatifs résiduels possibles. Il serait quand même étonnant que le fait que le régime commercial entre deux pays soit plus ou moins libre ou protectionniste n'ait pas une influence évidente sur leurs échanges. Résultat : rien. (...)

Il n'est pourtant pas le premier à être arrivé à cette conclusion. Il y a d'abord eu les travaux d'Arthur Lewis et de Charles Kindleberger : ils montraient que les politiques protectionnistes expliquaient peu le ralentissement des échanges dans les années 30 (une analyse que partageait même l'économiste néoclassique américain et partisan du libre-échange Frank Taussig). De même, la spécialiste d'économie politique internationale Susan Strange montrait, il y a plus de quinze ans, la difficulté de passer de la corrélation à la causalité dans la concomitance entre la progression du commerce mondial et les politiques de libéralisation postérieures à la Seconde Guerre mondiale.

Pour elle, le facteur explicatif principal est financier. Dans les années 30, la chute du commerce international s'explique surtout à ses yeux par le fait que les banques de Londres et de New York ont considérablement freiné la distribution de crédits, en particulier aux non-résidents. De même, l'explosion des échanges d'après-guerre s'explique surtout par le fait que les Etats-Unis ont injecté de larges doses de pouvoir d'achat dans l'économie mondiale.

Les normes commerciales les plus favorables n'ont d'impact sur le commerce que dans la mesure où le système financier les soutient. Et il n'y a aucune corrélation entre l'existence de normes et la croissance du commerce. Les échanges agricoles mondiaux ont progressé dans le cadre de politiques agricoles protectionnistes et les échanges internationaux de services financiers se sont accrus bien avant leur libéralisation récente. Les travaux d'Andrew Rose n'en sont qu'une confirmation supplémentaire.

Le document 4 fait état de nombreux travaux dans lesquels on ne retrouve pas comme déterminant des échanges internationaux une quelconque forme de gouvernance mondiale.

De fait, si les besoins sont réels, les échanges se feront naturellement. Si les besoins n'existent pas, pourquoi échanger ? Même dans des conditions favorables !

L'erreur viendrait donc du fait que nous aurions imputé à la baisse des échanges l'absence de gouvernance mondiale, dans les années 1930 ou après la Seconde Guerre Mondiale. Alors que l'explication effectivement la plus évidente est que la croissance mondiale et les échanges ont été boostés par certaines économies (Royaume-Uni, États-Unis). Et, encore une fois, les

négociations peuvent se faire entre les pays directement, sans besoin de passer par une institution tierce.

Les objectifs d'une gouvernance mondiale de l'économie sont donc louables et légitimes. L'OMC est certainement un facilitateur. Mais le procédé n'est pas parfait, et il doit faire face à des mécanismes concurrents, tout aussi performants.

Synthèse.

Quelques règles et principes de l'OMC.

Lexique.

Gouvernance mondiale : institutions, règles et mécanismes permettant d'assurer le bon fonctionnement, ici, des échanges internationaux.

Protectionnisme : ensemble de mesures destinées à protéger la production nationale.

Zone de libre échange : région dans laquelle il n'existe plus d'entraves à la libre circulation des biens et des services.

Union douanière : région dans laquelle la politique commerciale est commune aux États qui la compose, avec des droits de douane communs.

Rounds : cycles de négociation entre les États membres de l'OMC.

QCM.

Plusieurs réponses possibles.

1/ L'OMC a été mise en place :

☒ En 1947

☒ En 1995

2/ Parmi les mesures protectionnistes, on peut trouver :

- ☒ La suppression des droits de douane
- ☒ Des normes sanitaires
- ☒ Des quotas d'importation
- ☒ La clause de la nation la plus favorisée
- ☒ Des subventions à l'exportation

3/ Les principes de l'OMC sont :

- ☒ La sauvegarde
- ☒ Le multilatéralisme
- ☒ Le bilatéralisme
- ☒ La non-discrimination
- ☒ La réciprocité
- ☒ La loyauté

4/ Les règles de l'OMC sont :

- ☒ Le maintien des tarifs douaniers
- ☒ La suppression des tarifs douaniers
- ☒ Le maintien des quotas
- ☒ La suppression des quotas
- ☒ La clause de la nation la plus favorisée

5/ Si un pays ne respecte pas ses engagements :

- ☒ Son partenaire peut entamer un recours devant l'ORD
- ☒ Il peut être condamné à verser des compensations
- ☒ Le partenaire peut mettre en œuvre la clause de la nation la plus favorisée
- ☒ Le partenaire peut prendre des mesures de rétorsion

6/ L'Europe est :

Une zone de libre-échange

Une union douanière

Une union économique

7/ C'est l'OMC en tant qu'institution qui adopte les règles du commerce international :

Vrai

Faux

8/ L'OMC prime sur l'Union Européenne :

Vrai

Faux

9/ Pour toutes les situations, l'Union Européenne représente ses États membres à l'OMC :

Vrai

Faux

10/ La plupart des négociations entre l'Union Européenne et ses partenaires se font dans les règles de l'OMC.

Vrai

Faux

Correction.

QCM.

1/ L'OMC a été mise en place en 1995.

2/ Les normes, les quotas d'importation et les subventions à l'exportation sont des mesures protectionnistes.

3/ Les principes sont : le multilatéralisme, la non-discrimination, la réciprocité et la loyauté.

4/ Les règles sont le maintien des tarifs douaniers, la suppression des quotas, la clause de la nation la plus favorisée.

5/ Le partenaire lésé peut saisir l'ORD, demander des compensations et prendre des mesures de rétorsion.

6/ C'est une union économique. Donc on peut cocher toutes les réponses. En fait le premier degré d'intégration est la zone de libre-échange, le deuxième est l'Union douanière, le troisième est le marché commun, le quatrième est l'union économique (Union Européenne), le cinquième est l'union économique et monétaire (zone euro à l'intérieur de l'Union Européenne).

7/ Faux : ce sont les traités négociés et adoptés par les délégations de chaque États membres signataires.

8/ Plutôt faux : a priori, les règles vont dans le même sens, mais les règles de l'UE, notamment les règlements européens, s'appliquent directement, comme une loi nationale, dans tous les États membres de l'UE, ce qui n'est pas vrai pour l'OMC. L'intégration est beaucoup plus poussée dans l'UE.

9/ Faux : pas dans toutes les situations. L'UE dispose d'un siège à l'OMC et joue les intermédiaires mais un problème peut concerner spécifiquement un État membre de l'UE. Dans ce cas l'UE ne le représente pas.

10/ Vrai, d'autant plus que beaucoup de principes et de règles vont dans le même sens.

Chapitre 7.

La coopération internationale : une offre de biens publics mondiaux.

Savoirs :

Caractériser un bien public mondial.

Analyser les modes de gestion associés à ces biens et leurs impacts sur l'activité économique.

Analyser les actions mises en œuvre par les organisations économiques internationales.

Objectifs :

Comprendre la notion de bien public mondial.

Connaître les modes de gestion des biens publics mondiaux et leurs limites.

Certains biens sont par nature mondiaux et les États ne sont pas les mieux placés pour les gérer. La coopération internationale s'avère donc nécessaire, même si ses capacités restent limitées.

1. La notion de bien public mondial.

Paul Samuelson a défini ce qu'on pouvait entendre par bien public (*The Pure Theory of public Expenditure*, 1954).

Au niveau national, un bien public est un bien qui répond à deux conditions :

-La **non-rivalité** : le fait qu'un individu le consomme ne prive pas un autre individu de le consommer. On donne souvent l'exemple de l'éclairage public dont tout le monde bénéficie en même temps, sans rivalité aucune.

-La **non-exclusion** : la consommation du bien est collective, personne ne peut s'approprier à titre privé ce bien et donc personne ne peut être exclu de sa consommation. Pour l'éclairage public par exemple, même quelqu'un qui n'a pas payé sa facture d'électricité, ou quelqu'un qui ne paierait aucun impôt, pourrait en profiter. On appelle ceux-ci les « **passagers clandestins** » : ils profitent des biens publics sans payer.

Mais il y a des **biens publics mondiaux**. Un bien public mondial est aussi non-rival et non-exclusif, mais il est aussi global, c'est-à-dire qu'il ne connaît pas les frontières. L'air ou la lumière naturelle par exemple sont des biens publics mondiaux.

C'est Charles P. Kindleberger qui, dans son article *International Public Goods without International Government* (1986), précise ce qu'est un bien public mondial. Il est considéré comme « **l'ensemble des biens accessibles à tous les États qui n'ont pas nécessairement un intérêt individuel à les produire** ». Il donne les exemples d'un système monétaire international, des changes fixes, l'existence d'un prêteur international... Ces biens auraient un caractère universel, même s'ils sont produits par un pays ou un groupe de pays, ce qui a été le cas avec le FMI, le GATT...

Avec la mondialisation des échanges, la notion de bien public mondial s'est étendue.

Document 1 : Biens publics mondiaux, un enjeu d'avenir

Source : mondediplomatique.fr

De nombreux problèmes ne relèvent plus d'un simple contexte national, ni même d'un équilibre géostratégique, mais d'une véritable interconnexion des systèmes écologiques, économiques, scientifiques de la planète. C'est dans ce contexte qu'est née la notion de « bien public mondial ».

Les « biens publics » sont caractérisés, dans le langage des économistes, par la « non-exclusivité » (ils concernent potentiellement tout le monde, sans discrimination) et la « non-rivalité » (la jouissance d'un bien public par tel ou tel groupe n'en prive pas un autre groupe). On peut « penser » cette notion à l'échelle mondiale, où elle soulève des enjeux essentiels comme l'accès à l'éducation ou la santé, mais aussi la biodiversité, la réglementation internationale du transport aérien ou maritime, l'Internet, la couche d'ozone, etc.

Certains de ces biens sont des éléments naturels, qu'il convient de préserver dans leur richesse et leur beauté ; d'autres sont de purs artefacts humains, qu'il s'agit de développer. Tous ont en commun deux caractéristiques : d'abord, le marché et la concurrence provoquent plus souvent leur exploitation privative que leur protection, avec pour possible effet de conduire à l'épuisement de la ressource, ou à des restrictions d'accès artificielles. Les conséquences en sont parfois tragiques, comme l'illustrent ces médicaments qu'on saurait produire à bas coût sous forme de « génériques », mais que les brevets placent hors de portée des systèmes de soins de certains pays.

Levier de mobilisation

Seconde caractéristique : tandis que, pour les biens publics nationaux, l'Etat peut pallier ce problème en organisant – par la constitution de services publics ou par la force de la loi – leur préservation ou leur production publique, il n'existe pas toujours, à l'échelle de la planète,

d'organisation suffisamment intégrée pour arbitrer les différends entre nations et créer les conditions de production de ces biens lorsqu'ils sont par essence mondiaux. (...)

Le document 1 fait référence notamment aux éléments naturels comme le climat, la couche d'ozone, la biodiversité, ou l'eau, bref tous les **éléments naturels** étrangers à la notion d'État-nation.

Bien sûr un État peut avoir un mode de production durable, mais s'il est le seul, l'impact positif sur l'environnement sera très faible.

Il y a aussi des « artefacts ». Ici, on se rapproche davantage de la définition de Kindleberger. C'est le cas des **organisations internationales** qui ont une vocation universelle.

Enfin, la notion de bien public mondial est tellement extensive qu'on y classe aussi la **santé** ou l'**éducation**, qui sont des valeurs universelles et sources de croissance endogène.

Le document explique que comme ce sont des biens internationaux, un État ne peut pas agir seul, il faut une **coopération internationale** pour les **produire, pour les préserver ou pour les gérer**.

Les biens publics mondiaux traversent aussi les générations.

Document 2 : Rapport du Sénat.

Source : senat.fr

Kindleberger cite comme exemples de biens publics mondiaux l'existence d'un système monétaire stable, un régime commercial ouvert, des changes fixes, une monnaie d'échanges internationale, ou encore l'existence d'un prêteur international en dernier ressort. On pourrait ajouter, dans le domaine de l'environnement, la préservation de la couche d'ozone, ou la réduction des gaz à effet de serre.

Ces quelques exemples montrent le glissement qui s'est opéré par rapport aux biens publics traditionnels, type signalisation maritime ou éclairage public. Ces biens publics globaux correspondent à des objectifs publics complexes et généraux, qui ne peuvent être atteints qu'à la suite d'un long processus de négociation.

De plus, dans un récent article, Henri Bourguinat insiste avec raison sur le point suivant : la gestion des biens publics mondiaux suppose bien souvent de prendre en compte une importante dimension inter temporelle : « Qu'il soit question de l'effet de serre, des CFC3 ou

des grandes campagnes d'éradication de maladies endémiques comme la variole ou le sida, les dommages à combattre et les solutions à apporter dépendent de stocks s'accumulant en longue période. Pour le réchauffement climatique, par exemple, c'est parce que les gaz à effet de serre se sont accumulés par le passé que les flux nouveaux sont particulièrement dangereux. En sens inverse interviennent les stocks de capital (technique ou humain), les stocks biologiques ou génétiques, ou encore les réserves de crédibilité pour les systèmes monétaires. Les dommages ou les bénéfices se manifestant le plus souvent par accumulation lente et parfois irréversible, la gestion de ces biens publics est particulièrement délicate en raison de ces décalages temporels importants. En matière biologique, par exemple, la disparition actuelle d'une espèce peut très bien avoir une incidence future sur l'équilibre du biotope sans commune mesure avec son impact immédiat. La gestion de ces biens publics doit donc prendre en compte non seulement l'intérêt de la génération présente, mais aussi celui des générations futures. »

Le document 2 est intéressant pour ce qu'on appelle la **dimension inter-temporelle** des biens publics mondiaux. Les générations futures doivent elles aussi jouir de ces biens publics mondiaux, d'où la nécessité notamment de préserver l'environnement.

Mais il y a une forte incertitude sur ce qui pourrait manquer aux générations futures. Si l'on prend l'exemple de la biodiversité, on sait que de nombreuses molécules pour soigner les maladies existent dans la nature. Réduire la biodiversité, c'est faire perdre des chances aux générations futures.

Il faut donc adopter une conception la plus large possible des biens publics mondiaux. Mais la problématique de les gérer va encore se compliquer.

Enfin, le PNUD (Programme des Nations-Unies pour le Développement) a donné une classification des biens publics mondiaux :

- Les **biens publics naturels** comme le climat, la biodiversité...
- Les **biens publics mondiaux d'origine humaine** comme la connaissance et la recherche
- Les **résultats politiques globaux** qui seront toujours en cours de production comme la paix, la santé, la sécurité...

Nous assistons aussi à l'émergence d'une nouvelle notion : celle des biens communs mondiaux.

Document 3 : Biens publics mondiaux et biens communs mondiaux.

Source : etopia.be

Venons-en alors à la question principale qui nous occupe ici : devrions-nous opposer, ou à tout le moins différencier, les notions de biens publics et de biens communs ? On pourrait évidemment simplement opposer les deux définitions économiques traditionnelles exposées ci-dessus qui renvoient aux caractéristiques d'usage non-exclusif et non-rival. Il est toujours bon de rappeler que les deux notions s'attellent à des dilemmes économiques et sociologiques bien différents, mais il existe aussi en réalité une distinction plus idéologique, plus politique, entre les deux courants de pensée. D'une part, l'approche collaborative des biens communs mondiaux est aujourd'hui promue par les acteurs de la transition écologique, souvent à un niveau très local, comme un nouveau paradigme pour réinventer la prospérité. Elle s'étend à présent bien au-delà des seules ressources naturelles pour couvrir des nouvelles communautés de partage comme les logiciels libres, Wikipédia, les monnaies alternatives ou l'échange de semences. D'autre part, le concept de bien public mondial s'est imposé durant la dernière décennie comme le nouveau discours politique d'une série d'organisations internationales comme la Banque mondiale et l'OCDE. ATTAC compare aujourd'hui cette propagande à un « rouleau compresseur idéologique » et aux « béquilles du capital ». Mais que peuvent bien reprocher les altermondialistes aux biens publics mondiaux ? Les écrits du PNUD sont pourtant loin d'émaner de milieux exclusivement « néo-libéraux ». (...)

Le discours du PNUD se borne à constater que la production des biens publics mondiaux par les organisations internationales et la coopération intergouvernementale est une nécessité au vu des choix économiques rationnels des états qui agiront toujours de manière individualiste et utilitariste comme dans le dilemme du prisonnier. Les livres du PNUD n'avancent pas de modèle de production et/ou de gestion alternatif à la marchandisation et à la puissance publique du modèle capitaliste dominant. Finalement, le prisme des biens publics mondiaux nous impose une vision très étriquée de la vie en commun : soit l'individu, soit l'État, et, au niveau mondial, une gouvernance globale encore mal définie.

Au contraire, l'approche des biens communs propose un nouveau système social de coproduction et de cogouvernance qui rejette la dichotomie propriété/régulation publique de la théorie économique conventionnelle. Elle se détache radicalement de la culture de marchandisation et prône la non-appropriation des richesses partagées comme l'eau, les terres agricoles, les connaissances et les cultures. Plus fondamentalement encore, les adeptes des biens communs nous invitent à dépasser la grille de lecture économique traditionnelle des biens exposée ci-dessus pour redéfinir la prospérité sur base de critères alternatifs sociaux, écologiques, et mêmes philosophiques.

Le document 3 explique que les **biens communs mondiaux** sont une construction des protecteurs de l'environnement, des altermondialistes et de tous ceux qui prônent une

économie alternative. Cette notion est née en réaction à celle de biens publics mondiaux pour montrer que certains biens publics mondiaux **ne sont pas susceptibles d'appropriation, même collective** (c'est-à-dire par la puissance publique). Cette notion invite à revoir complètement notre modèle économique et notre modèle de développement.

Bien évidemment, cette notion interroge aussi la gestion de ces biens insusceptibles d'appropriation.

2. La gestion des biens publics mondiaux.

En l'absence d'un gouvernement mondial intégré, c'est aux organes de la gouvernance mondiale qu'incombe la tâche de gérer les biens publics mondiaux.

Document 4 : GESTION DES BIENS PUBLICS MONDIAUX : QUEL RÔLE POUR LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES ?

Source : ideas4developpement.org

Au lendemain de la Seconde guerre mondiale, les Nations unies se sont dotées de plusieurs institutions internationales en vue de reconstruire l'Europe, de protéger les économies et de maintenir la paix. Mais ces institutions, telles que la Banque mondiale, sont-elles aujourd'hui en mesure de gérer nos biens publics mondiaux ? Tant que les financements qu'elles allouent restent centrés sur une approche pays par pays et sans réforme de leur système de gouvernance, la réponse est non. Tel est le point de vue du célèbre économiste Ravi Kanbur, professeur à l'université de Cornell aux États-Unis. (...)

Comment le concept des biens publics mondiaux (BPM) s'inscrit-il dans ce contexte ? Ce concept n'existait pas au moment de la création de la Banque mondiale, ou bien revêtait un sens très général. Il n'était pas question des biens public mondiaux ni dans les idées, ni dans les écrits concernant la BIRD, tout au moins dans leur acception actuelle. La situation a évolué dans les années 1980 et 1990. Sur le front du climat, des preuves du réchauffement de la planète ont conduit à la convocation de grandes réunions des Nations unies, avec la Conférence des Parties (COP) après le Sommet de Rio en 1992. La crise de l'Asie de l'Est en 1997 a été un évènement majeur qui a démontré la forte interdépendance des milieux financiers mondiaux, ainsi que l'ampleur et la rapidité de la mondialisation. Les migrations transfrontalières et les flux de réfugiés sont une autre externalité économique qui a pris de plus en plus d'importance cette dernière décennie.

Pourquoi est-il difficile de mettre en œuvre le concept des biens publics mondiaux ? Si l'on regarde la Banque mondiale, il serait juste de dire qu'elle reste une institution axée sur les pays, en partie parce que son principal instrument financier est le prêt souverain aux pays individuels. Il a parfaitement fonctionné dans la période qui a suivi la Seconde Guerre

mondiale, mais deux évolutions le remettent en question aujourd'hui. Premièrement, la Banque mondiale ne joue plus un rôle aussi important qu'auparavant, même au niveau national. Au lendemain de la Seconde guerre mondiale, les flux en provenance de cette institution étaient (quasiment) la seule option possible. Depuis lors, en l'espace de 75 ans, de nouvelles institutions multilatérales sont apparues, principalement pour des raisons politiques : la Banque asiatique de développement (BAsD), la Banque interaméricaine de développement (BID) en Amérique latine, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) pour les économies en transition et, plus récemment, la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (AIIB) et la Nouvelle banque de développement (NDB). Cette évolution fait que la Banque mondiale n'est plus un acteur incontournable dans les pays à revenu intermédiaire. Dans les pays africains à faible revenu, également desservis par la Banque africaine de développement (BAD), la Banque mondiale demeure importante, mais son rôle financier est appelé à devenir de plus en plus limité. Deuxièmement, un nombre grandissant de questions transfrontalières ont émergé, exigeant de nouvelles approches de concertation et de collaboration pour faire face conjointement à certains problèmes. La Banque mondiale a mis au point quelques nouveaux instruments, mais le prêt souverain n'est pas conçu pour une approche multi-pays. C'est un argument capital pour soutenir les biens publics mondiaux. (...)

Le document 4 explique comment la Banque Mondiale s'est retrouvée chargée, presque malgré elle, de biens publics mondiaux tels que l'organe de prêteur international de dernier recours ou la stabilité financière. En réalité les organisations internationales sont pour la plupart **nées avant la naissance du concept de bien public mondial**. Ensuite, il y a beaucoup **d'organisations internationales alternatives**, si bien que la gestion d'un bien public mondial peut s'en trouver diluée, et par voie de conséquence soumise aux desiderata des États.

En effet, pour gérer les biens publics mondiaux, on retrouve ici toutes les organisations internationales, au premier rang desquelles l'ONU (Organisation des Nations-Unies), et à travers elle une multitude d'organisations à compétence spéciale comme l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce), le FMI (Fonds Monétaire International)... Mais d'autres organisations peuvent s'en soucier et même certains États, pris individuellement.

Quoiqu'il en soit, le but est de pouvoir **réglementer**, c'est-à-dire prendre des règles de droit pour interdire certains comportements ou au contraire les autoriser, de **réguler**, c'est-à-dire de contrôler et de corriger les dysfonctionnements, et de **sanctionner**, c'est-à-dire punir.

Ces différents **modes de gestion** nécessitent des négociations internationales, qui doivent être les plus larges possibles, d'où l'importance du **multilatéralisme**.

Enfin, il faut **trouver des financements**. Les États doivent contribuer à préserver les biens publics mondiaux. Cet aspect est aussi délicat parce que les États n'ont pas tous les mêmes moyens. Il faut donc trouver des modes de financement justes sinon les États seront récalcitrants.

Document 5 : PNUD: gérer différemment les biens publics mondiaux

Source : lesechos.fr

La thèse du Programme des Nations unies pour le développement est simple : les crises existant actuellement au niveau international (guerres, crises financières ou sociales, désastres écologiques...) sont le résultat d'une mauvaise répartition de ce qu'il qualifie de « *biens publics* » car consommables par tout un chacun sur la planète (santé, paix, cohésion sociale, stabilité financière, efficacité des marchés, environnement, culture...). Des biens qui, à l'évidence, dépassent largement les frontières du fait du processus de mondialisation. Pour le Programme des Nations unies pour le développement, ces « *biens publics* » souffrent soit d'une insuffisance de création à l'échelle mondiale, soit d'une sous-utilisation (comme les normes juridiques ou les droits de l'homme), soit d'une surexploitation (comme les ressources naturelles).

Pour compliquer les choses, les décideurs doivent de surcroît faire face, dans leur gestion, à un triple décalage qui les rendent « *impuissants vis-à-vis des marchés ou des problèmes mondiaux* », affirme le rapport du PNUD. Décalage en matière de juridiction, d'abord, entre les décisions nationales et les problèmes de portée mondiale, qui « *exige que l'on pense systématiquement au versant international de toute décision et rend souhaitable la création d'un département des affaires étrangères dans chaque ministère. C'est la fin de la diplomatie telle qu'on la connaît aujourd'hui* », explique Isabelle Grunberg, codirecteur du rapport.

Scinder l'APD en deux

Décalage en termes de participation, ensuite, car nombreux sont les responsables nationaux qui ne participent pas aux décisions internationales _ elles sont concentrées dans les mains des grandes puissances traditionnelles, relève le PNUD, qui propose l'élargissement du G7 en G16.

A une condition, toutefois : que tous soient préparés à prendre ces décisions au niveau international. De là l'idée de la création d'un « Fonds mondial de participation », qui « *financerait la formation d'un vivier d'experts et de négociateurs* » venant des pays en développement.

Décalage, enfin, entre le nécessaire « bien public commun » international et le désir de chaque Etat de satisfaire ses propres intérêts. Le moyen d'y remédier serait de scinder en deux l'aide publique au développement versée par les pays riches, estime le Pnud : une APD centrée sur

l'aide aux Etats-nations, et une autre, à « *vocation mondiale* », censée prévenir les grands déséquilibres internationaux.

Le document 5 insiste sur les problèmes de gestion des biens publics mondiaux : les États qui agissent prennent des décisions nationales, donc inapplicables globalement. En effet, la coopération internationale est nécessaire pour gérer les biens publics mondiaux. Mais certains États ne participent pas aux décisions internationales. Enfin, même si des décisions internationales sont prises, les États ne seront pas tous disposés à les appliquer. Les États sont effectivement en situation de **conflit d'intérêts** : préserver les biens publics mondiaux leur serait bien utile, surtout à l'avenir, mais à court terme ils ont des objectifs qui ne sont pas compatibles.

Pour régler le problème du financement, le PNUD avance une solution : scinder l'aide au développement versée par les pays riches. En effet, il faut une **ressource suffisante**, dont les **dépenses ne sont pas précisément fléchées** (c'est-à-dire déterminées à l'avance), et qui soit **juste**.

La gestion des biens publics mondiaux nécessite donc un renouveau permanent des institutions, et une adaptation des modes de gestion et de financement à une notion de biens publics mondiaux en perpétuelle extension.

Synthèse.

Prise en charge des biens publics mondiaux.

Lexique.

Bien public mondial : l'ensemble des biens accessibles à tous les États qui n'ont pas nécessairement un intérêt individuel à les produire (Kindleberger).

Dimension inter-temporelle des biens publics mondiaux : caractère intergénérationnel des biens publics mondiaux.

Biens publics naturels : biens publics mondiaux qui ne sont pas le fait de l'homme (par opposition à ceux qui ont une origine humaine).

Biens communs mondiaux : rejoint les biens publics naturels, pour montrer qu'ils ne sont pas susceptibles d'appropriation, même collective.

Modes de gestion : ici, c'est la façon dont on prend en charge les biens publics mondiaux.

QCM.

Plusieurs réponses possibles.

1/ Le fait qu'un individu consomme un bien public mondial ne prive pas un autre individu de la consommer, c'est :

La non-rivalité

La non-exclusion

2/ Parmi ces biens, lesquels sont des biens publics mondiaux :

Un savoir scientifique

Un véhicule terrestre à moteur

La santé

Un écosystème

Une rivière

L'eau

La stabilité monétaire

Une marque

3/ Les organisations internationales sont les seules à pouvoir gérer les biens publics mondiaux :

Vrai

Faux

4/ Un État est le mieux placé pour gérer un bien public mondial :

Vrai

Faux

5/ Biens publics mondiaux et biens communs mondiaux sont des synonymes :

Vrai

Faux

6/ Réglementer signifie :

Contrôler et corriger les dysfonctionnements

Punir

Élaborer des règles de droit

7/ Réguler signifie :

Contrôler et corriger les dysfonctionnements

Punir

Élaborer des règles de droit

8/ Sanctionner signifie :

Contrôler et corriger les dysfonctionnements

Punir

Élaborer des règles de droit

9/ Ce sont les États qui, concrètement appliquent les mesures de gestion décidées au niveau international :

Vrai

Faux

10/ Un financement juste de la gestion des biens publics mondiaux implique une plus forte participation des pays riches :

Vrai

Faux

Correction :

QCM.

1/ C'est la non-rivalité.

2/ Toutes les réponses sauf 2 : le véhicule terrestre à moteur et une marque. Ils sont tous les deux susceptibles d'appropriation et d'exploitation à titre privé.

3/ Faux. Les États peuvent aussi intervenir. L'État français protège le marais poitevin, c'est très bien. Par contre si l'État décidait un jour de ne plus le protéger, comment fait-on ? Le recours aux organisations internationales est donc utile.

4/ Faux. Les organisations internationales sont mieux placées.

5/ Faux. Tous les biens publics mondiaux ne sont pas naturels.

6/ Réglementer signifie élaborer des règles de droit.

7/ Réguler signifie contrôler et corriger les dysfonctionnements.

8/ Sanctionner signifie punir.

9/ Vrai car ils sont souverains sur leur territoire.

10/ Vrai.

Application sur le thème 6.

À l'aide de vos connaissances et des annexes, répondez aux questions suivantes :

1/ Montrez en quoi l'environnement est un bien public mondial et à quelle catégorie il appartient.

2/ Analysez les modes de gestion de l'environnement en tant que bien public mondial.

Annexe 1.

Source : Cahiers Français, n°355.

Le climat et l'environnement appartiennent à la catégorie des biens publics ou collectifs : leur consommation est non-rivale – la consommation d'une unité du bien par un individu n'empêche pas sa consommation par un autre individu – et non-exclusive (ou non-excludable) – dans l'état considéré, il n'est pas possible d'exclure une personne de la consommation du bien –. Ainsi, si un carré de chocolat ne peut être mangé simultanément par deux personnes, et peut être réservé aux individus décidés à en payer le prix, la qualité de l'air bénéficie à toutes les personnes d'une zone géographique, qu'ils fassent ou pas l'effort de la préserver. Tout le monde a donc intérêt à laisser les autres supporter le coût des politiques environnementales et à se comporter en passager clandestin (free rider). L'économie publique « standard » recommande donc la production du bien collectif par les pouvoirs publics. Dans le cas de l'environnement, cela renvoie à la problématique de la gouvernance mondiale : l'absence d'institution mondiale capable d'imposer le niveau optimal de l'environnement explique en partie le problème, d'où les débats actuels autour de la création d'une « ONU de l'environnement ». Le problème peut être analysé en termes de bien public ou d'externalité dans la mesure où le premier est une sous-catégorie de la seconde : en effet, la production d'un bien non-excludable engendre des externalités positives dont bénéficient les « passagers clandestins ».

Annexe 2.

Comment gérer les biens publics mondiaux ?

Source : lesechos.fr

Le mouvement de contestation de la mondialisation qui se retrouve dans le forum social a largement contribué à la dénonciation des échecs de la régulation mondiale. Ces échecs sont multiples : de l'instabilité financière à la dégradation de l'environnement, de l'accroissement des risques majeurs à l'incapacité à assurer aux citoyens de la planète l'accès minimum à la santé, à l'eau ou à l'éducation. Cet énoncé des défaillances ne fait plus l'objet de contestations, et rares sont ceux aujourd'hui qui défendent l'idée que la croissance économique et la généralisation des mécanismes de marché vont résoudre spontanément les problèmes. Le mouvement de contestation a donc gagné. Cette victoire s'est aussi traduite par l'évolution des concepts : l'émergence de la notion de biens publics mondiaux a répondu à ce questionnement.

Définie au sens strict de la théorie économique, ou prise dans un sens plus large, la notion de bien public mondial fonde la légitimité de l'intervention publique internationale. Elle la fonde du point de vue de la rationalité économique et du point de vue politique. Sans intervention, pas de production de bien public, sans coopération entre les nations, pas de solution à des problèmes de nature collective.

La notion de bien public renouvelle ainsi la légitimité de l'action collective internationale et la rationalité de la solidarité. Protéger les ressources marines, lutter contre le changement climatique ou les épidémies implique la régulation des marchés et l'encadrement des activités économiques. Cette régulation publique répond à la nature globale, interdépendante, des problèmes induits par la mondialisation.

En ce sens, la notion de bien public mondial est bien une pierre dans le jardin des néolibéraux et, derrière elle, peuvent se regrouper de nombreuses remises en question : Stiglitz, Sen ou Sachs, figures critiques du «mainstream» économique, ont illustré le débat sur les biens publics mondiaux en traitant de la connaissance et de l'information, de la santé ou de la justice.

C'est parce qu'elle permet une contestation de l'intérieur du système que la notion de bien public mondial a été adoptée par le mouvement altermondialiste. En revanche, le débat est ouvert sur ses conséquences. A travers la perception des problèmes collectifs se pose en effet la question de la gouvernance mondiale. C'est là que les contradictions qui traversent le mouvement altermondialiste s'expriment. Si la critique des institutions en place fait consensus, ce qui reste à construire oppose radicaux et réformistes. Car l'action collective internationale implique un renouvellement du cadre de référence. L'intervention publique internationale nécessaire va bien au-delà de l'action classique des Etats ou même des accords intergouvernementaux. Produire les biens publics mondiaux implique l'encadrement des marchés, et donc le recours à leur efficacité implique aussi la coordination des acteurs globaux et des entreprises transnationales. Certes, d'autres cadres sont possibles, fondés sur la construction d'un exécutif mondial appuyé sur une assemblée de nations renforcée et renouvelée. Mais, dans le même temps, la dynamique de sociétés civiles pousse aux actions décentralisées, aux initiatives qui bousculent le cadre traditionnel du système institutionnel.

Les réseaux associant entreprises, acteurs publics et ONG pour traiter d'un des problèmes posés par la mondialisation se multiplient dans des domaines très divers.

Les dynamiques de ces réponses à la mondialisation se situent pour une grande partie en dehors des règles communes élaborées dans le cadre des Nations unies ou des institutions économiques (institutions de Bretton Woods ou OMC). Il faut donc inventer de nouvelles règles, une nouvelle grammaire pour ces actions collectives. L'élaboration de ces règles, sauf à condamner ces initiatives, suppose de reconnaître la valeur de la coopération entre des acteurs de nature fondamentalement différente, l'intérêt du contrat entre eux. Les associations sont une composante majeure de ce contrat. Ce sont elles, comme acteur global, qui ont transformé l'agenda international, obligé à traiter des mines antipersonnel ou du prix des traitements du sida. Mais ces associations n'ont pas seulement un rôle d'interpellation, elles sont aussi acteurs du changement et donc impliquées dans la réforme du système.

Les ONG sont soutenues par le courant contestataire radical qui leur offre un espace public élargi. Mais elles sont aussi poussées à radicaliser leurs prises de position en exerçant leur fonction tribunitienne et parfois contredire leur fonction d'opérateur. Greenpeace, Oxfam, Médecins sans frontières, sont ainsi prises dans ces tensions, cherchant à influencer, y compris par l'approche contractuelle, les grandes entreprises, tout en assumant leur fonction

critique. L'équilibre à trouver entre radicalisme et réforme est donc un enjeu majeur pour que le mouvement associatif joue son rôle dans la gouvernance mondiale à construire.

Faut-il apprendre à chevaucher le tigre ou prôner sa destruction ? D'une manière ou d'une autre, les composantes du mouvement associatif auront à choisir et à être responsables _ c'est-à-dire cohérentes _ une fois ce choix tranché.

LAURENCE TUBIANA est directrice de l'Iddri

Corrections.

Chapitre 1.

QCM.

1/ Les financements internes sont l'autofinancement, les augmentations de capital et la prise d'associés.

2/ Les financements externes directs sont le crowdfunding, les actions et les obligations.

3/ Les business angels sont des investisseurs, des financements externes à l'entreprise, et des financements directs, sans intermédiaires financiers.

4/ Les actions sont des fractions du capital d'une société, des titres de propriété (on est propriétaire d'une partie de la société), des parts sociales (c'est juste que pour certaines sociétés on parle d'actions au lieu de parler de parts sociales), et un financement direct.

5/ Les obligations sont des fractions d'un emprunt et un financement externe direct. Elles peuvent être émises sur des marchés privés (donc pas forcément cotées).

6/ Vrai : on parle bien d'intermédiaires financiers (banques...).

7/ Les banques et les OPCVM sont des intermédiaires financiers. La Bourse est un lieu d'échange, comme la plateforme de crowdfunding. Enfin, une fondation, juridiquement, ne se distingue pas de la personne physique qui la détient. Parfois les associations s'appellent des fondations, c'est trompeur. Juridiquement, il s'agit bien d'associations et non de fondations.

8/ Un fonds de capital-amorçage finance les premières levées de fonds. C'est vrai qu'elles comportent toujours des risques... mais normalement on doit distinguer fonds de capital-risque et fonds de capital-amorçage.

9/ Les deux en principe. C'est une prise d'associé. Mais le but de prendre un associé est de profiter de son argent : on fera donc nécessairement une augmentation de capital, sauf s'il s'agit d'un apport en industrie (apport immatériel), c'est une petite exception !

10/ Vrai. Celui qui prête l'argent dira plus volontiers « prêt » et celui qui reçoit l'argent dira plus volontiers « emprunt », c'est tout.

Chapitre 2.

QCM.

1/ Les actions s'introduisent et s'échangent sur le marché des capitaux, qui est le terme générique, et sur le marché financier.

2/ « Obligataire » renvoie à « obligations », il concerne donc les obligations, ce marché appartient donc au marché des capitaux et au marché financier qui est une composante du marché des capitaux.

3/ Les obligations s'échangent sur le marché des capitaux, plus précisément sur le marché financier et, encore plus précisément sur le marché secondaire.

4/ Les actions sont introduites sur le marché des capitaux, plus précisément sur le marché financier et encore plus précisément sur le marché primaire.

5/ Une offre au public de titres financiers est une émission d'actions ou d'obligations.

6/ Une OPA (offre publique d'achat) est une proposition faite aux actionnaires de racheter leurs actions qu'ils détiennent sur une société, elle n'est pas toujours hostile, elle peut être amicale.

7/ Une OPE est une proposition faite aux actionnaires d'échanger leurs actions qu'ils détiennent sur une société, elle aussi n'est pas toujours hostile : elle peut être amicale.

8/ Une OPA consentie signifie que la société cible est consentante, qu'elle va effectivement changer de propriétaire (à condition que l'OPA soit un succès c'est-à-dire que les actionnaires acceptent de vendre, ce qui n'est jamais garanti à 100%, qu'il y a eu généralement des négociations. En revanche, les titres ne sont pas forcément retirés du marché.

9/ C'est faux, il y a des « armes anti-OPA ». Par exemple, dans les sociétés en commandite, ce ne sont pas les détenteurs du capital (actionnaires) qui dirigent la société, c'est l'arme anti-OPA par excellence puisque ce qu'on craint lors d'une OPA, c'est la prise de contrôle de la société. Il y a aussi des techniques de fidélisation des actionnaires qui vont les inciter à conserver leurs actions : bonus de dividendes en fonction de l'ancienneté, Bons de Souscription d'Actions à un tarif préférentiel...

10/ Un actionnaire est un associé, mais son rôle se limite souvent à celui de simple investisseur dans les grandes sociétés cotées, il détient des parts sociales (qu'on appelle actions, mais ce sont bien des parts sociales), et il peut perdre sa mise de départ si l'action venait à ne plus rien valoir du tout. L'actionnaire en revanche ne perçoit pas des intérêts mais des dividendes.

Chapitre 3.

QCM.

1/ Le décloisonnement signifie que les marchés (financiers ici) n'ont plus de frontières. Il permet aussi la libre circulation des capitaux.

2/ La dérèglementation signifie que les règles de fonctionnement ont été assouplies.

3/ La désintermédiation signifie que le recours aux intermédiaires financiers n'est plus la règle.

4/ Les objectifs de la BCE, qui est la Banque Centrale Européenne, est de gérer l'euro et de lutter contre l'inflation dans la zone euro. Les autres objectifs relèvent des institutions mondiales.

5/ Les objectifs de la Banque Mondiale sont d'assister les pays en développement et de leur prêter de l'argent si nécessaire. C'est l'OMC qui s'occupe de faire baisser les tarifs douaniers.

6/ La non-liquidité d'un titre est un risque financier. Elle peut effectivement être causée par une crise financière (cause globale), mais pas seulement. Le problème peut venir du titre lui-même, si sa demande est faible.

7/ La baisse de revenu a lieu si le taux d'intérêt baisse (prêt à taux variable) ou si le cours de l'action baisse.

8/ La perte de capital se produit lorsque l'investisseur n'est pas remboursé (du capital qu'il a prêté) ou lors d'une moins-value à la revente d'un titre.

9/ Un taux directeur est fixé par une banque centrale.

10/ C'est l'AMF (Autorité des Marchés Financiers).

Application sur le thème 4.

La COP 21 a mis en évidence les défis majeurs auxquels sont confrontés les peuples en matière d'environnement, et a su fixer des objectifs qui ont su convaincre.

Mais la mise en œuvre de ses objectifs réclame des moyens financiers. Comme toute activité, elle réclame des investissements, donc des financements. La globalisation financière peut aider à financer une économie durable, c'est-à-dire une économie qui protège l'environnement, parce que les pollutions n'ont pas de frontières.

Voyons en quoi le financement de l'économie durable est une urgence et quelles sont les solutions pour financer l'économie durable.

1/ L'urgence du financement de l'économie durable.

L'économie durable devient la seule voie possible du développement économique et social car l'Homme ne peut pas survivre dans un environnement trop dégradé.

Mais ceci est urgent pour plusieurs raisons.

D'abord, les dégradations de l'environnement s'accroissent. Le réchauffement climatique de quelques degrés a suffit pour dérégler le climat. Les ressources naturelles s'épuisent de plus

en plus vite à cause de nos modes de production qui sont reproduits par tous les pays en développement. L'urgence réside aussi dans les conséquences dramatiques de ces changements. Nous comptons de plus en plus de réfugiés climatiques. Dans un futur très proche les problèmes d'accès à l'eau et les conflits vont se multiplier, autant de conséquences délétères pour l'économie. (Annexes 1 et 2).

Or pour résoudre ces situations, il faut trouver des alternatives très vite : de nouveaux modes de production, des énergies réellement alternatives... ceci réclame des investissements lourds.

Ensuite, nous assistons à une prise de conscience généralisée de la situation. Déjà des consommateurs se détournent des produits qui ne respectent pas l'environnement, y compris dans leur processus de fabrication. Ceci menace directement les marchés des entreprises. Elles ont donc intérêt à trouver des solutions sinon leurs produits ne trouveront plus de débouchés. En plus, les entreprises peuvent largement communiquer sur leurs efforts, de quoi récupérer une partie des investissements qu'elles peuvent faire car les retombées sur son image de marque sont très positives. Mais les entrepreneurs peuvent être aussi de plus en plus soucieux de l'environnement, comme les investisseurs qui, tout simplement par conviction, souhaitent des investissements dans une économie responsable. (Annexe 1).

Enfin, tout simplement, si les ressources s'épuisent, et qu'il n'y a pas d'alternative, c'est la fin de la production, la fin du marché, la fin de l'entreprise.

Il est donc urgent de trouver des solutions.

2/ Les solutions pour financer l'économie durable.

Les solutions ne sont pas évidentes à trouver. Pour l'heure, il s'agit plutôt de grandes pistes mal dégrossies que de solutions pragmatiques.

La première piste est celle d'utiliser comme levier la Responsabilité Sociale des Entreprises (annexe 1) qui est devenue la Responsabilité Sociale et Environnementale des Entreprises. L'idée est de calquer la protection de l'environnement sur le progrès des acquis sociaux, qui a été fulgurant au siècle dernier. Dans nos économies développées, des crédits alloués à la responsabilité sociale pourraient très bien être redirigés vers la responsabilité environnementale.

La deuxième piste est la fiscalité (annexe 4). La fiscalité verte permet d'encourager les investissements éco-responsables et de décourager les investissements non-respectueux de l'environnement. On peut imaginer des défiscalisations pour les premiers et une taxation, sur le modèle de la taxe carbone ou de la taxe pollueur-payeur pour les seconds.

La troisième piste est de renforcer les objectifs fixés par la COP21 (annexe 3). Ceci permet de mettre davantage la pression sur les États et les agents économiques en général pour qu'ils investissent. Mais il faut aussi continuer de convaincre plus largement (on voit la difficulté de la tâche à accomplir avec les États-Unis actuellement).

Dans la droite ligne de cette piste, précisons que les investissements publics (de la part des États) sont un effet de levier intéressant puisqu'ils peuvent avoir un effet d'entraînement sur les autres agents économiques (annexe 4).

En conclusion, il faut poursuivre les efforts de sensibilisation, d'éducation et de formation pour que l'économie durable devienne réalité et que les financements soient à la hauteur des enjeux.

Chapitre 4

QCM.

- 1/ C'est une analyse à court terme.
- 2/ C'est une analyse de la conjoncture économique.
- 3/ Il s'agit d'une note de conjoncture.
- 4/ Les deux réponses peuvent être cochées : soit une politique de rigueur pour maîtriser le déficit et éviter la banqueroute, soit une politique de relance s'il pense que ses investissements et les dépenses sociales peuvent relancer l'économie.
- 5/ Les quatre réponses peuvent être cochées : l'État est aussi employeur, investisseur...
- 6/ Les ménages réagissent en augmentant ou en baissant leur consommation, leur épargne, en arbitrant leurs dépenses, en travaillant plus ou moins (anticipation sur leur pouvoir d'achat futur).
- 7/ Les entreprises réagissent en augmentant ou en baissant leur consommation (consommations intermédiaires), leurs investissements, éventuellement leur épargne si elles en ont, en arbitrant ses dépenses.
- 8/ L'État réagit en baissant ou en augmentant les impôts, en augmentant ou en baissant sa consommation, ses investissements, en arbitrant ses dépenses.
- 9/ Une politique d'austérité consiste à baisser la dépense publique, durcir les taux directeurs et augmenter la pression fiscale.
- 10/ On peut cocher les deux réponses. Tout dépend de la politique qui est choisie. On peut dire que pour que la crise soit moins forte et plus courte l'État doit creuser son déficit pour relancer l'économie en procédant à des investissements et en soutenant financièrement les ménages pour qu'ils consomment (politique keynésienne). On peut dire aussi que pour éviter le surendettement lié à la baisse des rentrées fiscales et pour éviter l'inflation, il faut maîtriser le déficit et donc mener une politique d'austérité.

Chapitre 5.

QCM.

1/ Une politique conjoncturelle est une politique à court terme.

2/ Il fallait bien cocher les quatre propositions !

3/ Faux : la dépression fait suite à la crise.

4/ Faux car il y a un risque de surchauffe de l'économie.

5/ Une politique monétaire consiste à injecter des liquidités sur le marché et à corriger les taux d'intérêt directs.

6/ Les risques d'une politique de relance sont : l'inflation, une cessation de paiements (à cause d'un déficit public trop élevé), un effet d'éviction sur le marché des capitaux, et donc une baisse de l'investissement des entreprises.

7/ Les risques d'une politique de rigueur sont : une fuite des capitaux, une baisse de la consommation et une baisse des investissements.

8/ La stagflation est une période d'inflation et une période de stagnation de la croissance économique.

9/ La Grèce a mis en œuvre une politique d'austérité.

10/ Pour le Portugal, c'est la politique de relance qui a eu du succès.

Application sur le thème 5.

La Chine est un pays émergent. Sur le plan politique, elle reste un pays communiste. Pourtant, sur le plan économique, elle s'est libéralisée. Mais, héritage du Marxisme, l'État est fondé à intervenir largement dans le domaine économique. Le secteur public comporte notamment des usines d'État.

La Chine, dit-on, tire la croissance mondiale. Le gouvernement chinois surveille étroitement sa croissance. Un ralentissement (toutefois léger) de la croissance économique fait immédiatement réagir le gouvernement chinois, qui souhaite une politique plus audacieuse.

Voyons quelle est cette politique et ses moyens d'action, puis nous en mesurerons l'efficacité potentielle.

1/ La politique économique chinoise et ses moyens.

La politique économique de la Chine peut être qualifiée de fortement interventionniste. Contrairement aux pays libéraux dans lesquels les États doivent laisser faire le marché, l'État dispose d'une véritable initiative en matière économique.

La politique économique envisagée est quand à elle une politique de relance. En effet, elle vise à creuser le déficit public pour financer des investissements et soutenir la consommation. Cette politique repose sur deux éléments : la baisse des impôts qui permet de dégager des marges de manœuvre pour les entreprises et les ménages, et le maintien des liquidités en baissant le taux des réserves bancaires obligatoires (annexe 1). Ces réserves bancaires ainsi libérées permettent d'injecter de l'argent dans l'économie.

Les prêts devraient donc être accordés, en Chine, mais aussi en Afrique, continent où la Chine investit beaucoup (annexe 3).

Les deux éléments d'une politique de relance sont donc toujours réunis : un soutien à l'investissement et à la consommation en interne avec les baisses d'impôts et les réserves des banques, et en externe la poursuite des investissements, notamment en Afrique (sous forme d'investissements directs mais aussi et surtout sous forme de prêts aux États africains pour y construire des infrastructures).

Notons que nous avons peu de précisions sur les ressources mobilisées pour financer ces baisses d'impôt dans la mesure où le gouvernement chinois affirme que les dépenses sociales seraient maintenues ainsi que ses objectifs de déficit (annexe 1).

Ceci nous amène à nous interroger sur l'efficacité réelle de cette politique.

2/ L'efficacité (potentielle) de la politique de relance chinoise.

Il est difficile de juger par anticipation. On peut tout de même distinguer le court terme du long terme.

À court terme, cette politique peut être efficace pour maintenir la croissance chinoise à un niveau assez élevé. Avec les baisses d'impôt, les ménages et les entreprises ne ressentiraient pas les effets du (petit) ralentissement de la croissance. Les entreprises auraient aussi toujours les mêmes marges de manœuvre pour investir grâce aux liquidités injectées dans l'économie sous forme de prêts.

En plus, si la croissance est suffisamment dopée, l'État pourrait récupérer sous forme de rentrées fiscales les largesses qu'il a accordées. Le maintien d'un lien fort en Afrique permettrait aussi d'asseoir les excédents commerciaux, et éventuellement de prendre le relais des mauvaises relations avec les États-Unis (les États-Unis ont annoncé vouloir taxer les importations en provenance de Chine).

Sur le long terme, il convient d'être plus prudent. Il faut que la croissance soit vraiment plus importante pour que les rentrées fiscales permettent d'absorber l'effort financier de l'État. Le FMI est très critique : il pense que ces mesures ne sont pas financées et que l'État chinois va

creuser son déficit. Le FMI estime aussi que l'économie serait dopée aux crédits, menant à un surendettement (annexe 2). Un État surendetté est un État qui n'a plus de liquidités, plus de possibilité d'emprunter, où alors à des taux tellement importants, que ceci en devient ruineux. Ce sont alors les services publics qui risquent de souffrir ainsi que le développement économique et social de la Chine (annexe 2).

Les conséquences pourraient aussi toucher l'Afrique. Si l'État chinois devait un jour choisir entre des investissements en Chine ou en Afrique, il choisirait la Chine, pour protéger son économie. Plus que l'Afrique, c'est une perte d'un des moteurs de la croissance mondiale qui serait en panne. De quoi porter un coup de frein à la croissance mondiale dont pâtiraient tous les États qui participent au commerce international.

Chapitre 6.

QCM.

1/ L'OMC a été mise en place en 1995.

2/ Les normes, les quotas d'importation et les subventions à l'exportation sont des mesures protectionnistes.

3/ Les principes sont : le multilatéralisme, la non-discrimination, la réciprocité et la loyauté.

4/ Les règles sont le maintien des tarifs douaniers, la suppression des quotas, la clause de la nation la plus favorisée.

5/ Le partenaire lésé peut saisir l'ORD, demander des compensations et prendre des mesures de rétorsion.

6/ C'est une union économique. Donc on peut cocher toutes les réponses. En fait le premier degré d'intégration est la zone de libre-échange, le deuxième est l'Union douanière, le troisième est le marché commun, le quatrième est l'union économique (Union Européenne), le cinquième est l'union économique et monétaire (zone euro à l'intérieur de l'Union Européenne).

7/ Faux : ce sont les traités négociés et adoptés par les délégations de chaque États membres signataires.

8/ Plutôt faux : a priori, les règles vont dans le même sens, mais les règles de l'UE, notamment les règlements européens, s'appliquent directement, comme une loi nationale, dans tous les États membres de l'UE, ce qui n'est pas vrai pour l'OMC. L'intégration est beaucoup plus poussée dans l'UE.

9/ Faux : pas dans toutes les situations. L'UE dispose d'un siège à l'OMC et joue les intermédiaires mais un problème peut concerner spécifiquement un État membre de l'UE. Dans ce cas l'UE ne le représente pas.

10/ Vrai, d'autant plus que beaucoup de principes et de règles vont dans le même sens.

Chapitre 7.

QCM.

1/ C'est la non-rivalité.

2/ Toutes les réponses sauf 2 : le véhicule terrestre à moteur et une marque. Ils sont tous les deux susceptibles d'appropriation et d'exploitation à titre privé.

3/ Faux. Les États peuvent aussi intervenir. L'État français protège le marais poitevin, c'est très bien. Par contre si l'État décidait un jour de ne plus le protéger, comment fait-on ? Le recours aux organisations internationales est donc utile.

4/ Faux. Les organisations internationales sont mieux placées.

5/ Faux. Tous les biens publics mondiaux ne sont pas naturels.

6/ Réglementer signifie élaborer des règles de droit.

7/ Réguler signifie contrôler et corriger les dysfonctionnements.

8/ Sanctionner signifie punir.

9/ Vrai car ils sont souverains sur leur territoire.

10/ Vrai.

Application sur le thème 6.

Les préoccupations environnementales sont assez récentes dans l'histoire de l'industrie et du commerce. C'est dans les années 1970 que la notion de développement durable a fait une entrée fracassante sur la scène internationale, postérieurement aux réflexions du Club de Rome (1968).

Un bien public mondial est défini traditionnellement comme l'ensemble des biens accessibles à tous les États qui n'ont pas nécessairement un intérêt individuel à les produire.

Mais l'environnement est un bien public mondial particulier car il n'est pas produit : il est ontologique de l'humanité. Pour ces raisons, c'est certainement le plus difficile à gérer.

Nous verrons donc en quoi l'environnement constitue un bien public mondial et quels peuvent être ses modes de gestion.

1/ L'environnement : un bien public mondial.

L'environnement remplit tous les critères d'un bien public mondial.

L'environnement est non-rival car sa consommation par un agent économique n'empêche pas la consommation par un autre agent. (Annexe 1)

L'environnement est non-exclusif ; aucun agent économique ne peut être privé de la jouissance de l'environnement. (Annexe 1)

L'environnement concerne tous les États : il n'est pas produit par un seul pays, ni produit par le marché. Il est universel, donc il est mondial. Et plus précisément, l'environnement est un bien public mondial naturel.

On peut dire aussi que l'environnement est un bien commun mondial. Personne ne peut s'approprier l'environnement. Mais il est saturé car les ressources sont surexploitées.

Cet environnement dégradé produit des externalités négatives qui touchent tous les pays, puisque cet environnement méconnaît les frontières des États.

Les modes de gestion de l'environnement sont donc particulièrement difficiles à mettre en œuvre.

2/ Les modes de gestion de l'environnement.

La spécificité de l'environnement est le nombre incroyable de « passagers clandestins » (Annexe 1). Ces passagers clandestins qui profitent de l'environnement sans jamais en payer le prix... Si prix il y a.

Il est possible de réglementer pour interdire certaines pratiques, limiter les pollutions, le pillage des ressources. On peut réglementer aussi pour forcer les agents à adopter certains comportements comme recycler les déchets, équiper les véhicules de procédés technologiques de dépollution, mieux isoler les logements pour économiser l'énergie...

Il est possible de réguler avec des procédures telles que les permis de polluer, les quotas de rejet... (Annexe 2)

On peut aussi sanctionner, c'est le cas du principe pollueur payeur que nous connaissons par exemple avec le bonus malus automobile ou les taxes carbone.

Il est aussi possible d'encourager certains comportements ou d'encourager d'autres par la fiscalité ; crédits d'impôt, chèque énergie...

Les États peuvent agir, seuls. Mais le mode de gestion le plus efficace passe par les organisations internationales, et les négociations multilatérales débouchant sur des traités largement ratifiés et appliqués par les États. Mais ce mode de gestion est insuffisant pour de

nombreux acteurs de l'environnement (annexe 2). Ce sont les ONG et la prise en main directe par les peuples qui seraient selon eux les meilleures garanties du succès (Annexe 2).

L'idéal serait d'avoir également une juridiction internationale capable de sanctionner les comportements des agents.